

le Stéphanois

Le bulletin municipal de votre commune

Bulletin municipal de Saint Etienne de Mer Morte

Dossier
Service technique
page 6



www.saintetiennedemermorte.fr

p.10



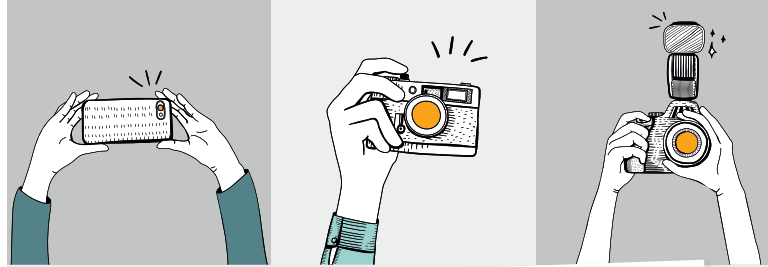
Dossier
Logement d'urgence

p.34



Vie Locale
Repas des aînés

INSTANTS 2024



7 janvier - Vœux de la maire

20 juillet - Cinéma itinérant



12 septembre - Label employeur des sapeurs-pompiers reçu par l'entreprise Jary

20 septembre - Cérémonie de passation de commandement

Sommaire

Dossier	p. 4
Vie municipale	p. 12
Vie locale	p. 34
Vie scolaire	p. 39
Vie associative	p. 41
Vie pratique	p. 56
Agenda 2025	p. 60



Prochaine parution : **Décembre 2025**
 Magazine réalisé par : **la commission communication**
 Photos : **Municipalité**
 Création & mise en page :
 Média Horizon Imprimerie du Bocage - 02 51 46 59 10 - AIZENAY (85)



Flashez les QR Codes avec votre téléphone portable ! (à l'aide d'une application gratuite téléchargeable sur l'App Store ou le Play Store)



I le Mot de la Maire

Chère Stéphanoise, cher Stéphanois,

Ainsi s'achève l'année 2024, une année marquée par des turbulences internationales inquiétantes, avec la poursuite de nombreux conflits interminables et un contexte géopolitique de plus en plus fragmenté, compliquant les relations et les échanges commerciaux mondiaux.

L'année écoulée restera dans nos mémoires pour plusieurs raisons, à commencer par les Jeux Olympiques de Paris, symboles d'une France rayonnante et unie par une ferveur populaire et la reconstruction de Notre-Dame de Paris, preuve du savoir-faire français. Cependant, 2024 pourrait aussi se révéler une année charnière pour le dérèglement climatique. En témoignent les récoltes agricoles particulièrement faibles, notamment le blé tendre qui enregistre les plus bas niveaux depuis 40 ans. Les derniers mois ont également montré que des cultures telles que le maïs et le tournesol ont souffert de conditions climatiques extrêmes, allant parfois jusqu'à rendre leur récolte impossible.

Au niveau politique nationale, l'année a été marquée par des événements significatifs : les émeutes en Nouvelle-Calédonie, la dissolution de l'Assemblée Nationale en juin, et une instabilité politique et budgétaire qui affaiblit notre pays. La France apparaît aujourd'hui plus divisée que jamais, avec des inquiétudes croissantes sur les plans institutionnel, économique et financier. En 2024, nous avons connu quatre gouvernements, un fait inédit, et notre dette publique dépasse désormais les 3 200 milliards d'euros. La situation est préoccupante et l'économie sera le principal enjeu pour 2025, tant au niveau national qu'au sein des collectivités territoriales.

Une fois de plus, il est pressenti que les contribuables français soient sollicités pour redresser les finances publiques. Les collectivités, déjà impactées en 2012, devront à nouveau jouer leur rôle dans cet effort national. Leur capacité à maintenir des budgets équilibrés contraste avec l'incapacité de l'État à équilibrer ses comptes, un défi majeur pour la stabilité de notre pays.

Dans cette vie politique tourmentée, la commune reste un repère, un pôle de stabilité. À Saint-Étienne-de-Mer-Morte, nous avons la chance de disposer de finances saines. Grâce à une gestion rigoureuse, la commune peut compter, encore cette année, sur une capacité d'autofinancement brute d'environ 320 000 €, permettant d'envisager sereinement les investissements futurs. Par ailleurs, la bonne gestion de notre trésorerie offre la possibilité de différer la réalisation du prêt relais nécessaire au financement du lotissement.

L'année 2024 a également été une année d'action pour améliorer le quotidien des Stéphanoises et Stéphanois. Parmi les avancées notables, le conseil municipal a décidé de créer un service technique pour la commune, de transformer un local en logement d'urgence, projets importants pour répondre aux besoins de notre territoire, ainsi que de réhabiliter le moulin. Nous avons aussi engagé les travaux pour le lotissement des Hauts de la Combe, dont la commercialisation commencera dès le premier trimestre 2025. Parallèlement, les élus ont poursuivi l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), intégrant le travail collaboratif mené avec les habitants à travers le Plan Guide Opérationnel (PGO).

Cependant, rappelons-nous que bien au-delà de la richesse économique, la plus grande richesse d'une commune est humaine ! À Saint-Étienne-de-Mer-Morte, cela se manifeste par la vitalité remarquable du tissu associatif local ; cette année, nous avons eu l'honneur d'accueillir le Congrès Départemental des Sapeurs-Pompiers de Loire-Atlantique, une journée réussie grâce à l'implication de nos associations. Quant aux « ZAs Tendus », ils ont célébré leurs 20 ans, témoignage de la longévité et du renouvellement des générations.

Nous avons aussi vu naître « Pelotes et Parlotte », qui propose des moments de partage et de création autour des loisirs créatifs. À tous les bénévoles, nous exprimons notre profonde gratitude pour leur investissement dans la vie locale.

En 2025, nos associations continueront de jouer un rôle central ; un projet important pour la vie locale de notre commune sera l'élaboration du cahier des charges pour la restructuration du complexe salle des Vallées/salle des sports, afin de mieux répondre à leurs besoins et à ceux des usagers. En effet, la mutualisation des espaces de ce lieu a ses limites. Ce projet sera mené en étroite collaboration avec les acteurs locaux, pour garantir des aménagements adaptés à tous.

D'autres projets continueront de se déployer en 2025, dans les domaines de l'aménagement, de la sécurité et de la santé. L'équipe municipale, en pleine coopération avec les agents municipaux, poursuivra chaque jour son travail pour améliorer la vie à Saint-Étienne-de-Mer-Morte. L'engagement professionnel de nos agents est une vraie chance pour la commune, et je les remercie chaleureusement pour leur travail.

En cette fin d'année, restons confiants en l'avenir ! La résilience des Français est toujours présente. Dans un pays où la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » résonne à travers notre Histoire, la société française a démontré sa détermination, notamment en sanctuarisant le droit à l'IVG, une première mondiale !

Au nom de l'équipe municipale, je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et une année 2025 pleine de succès, d'espoir et de solidarité !

Manuella PELLETIER-SORIN,
Maire.

I Cérémonie des Vœux

Manuella PELLETIER-SORIN, maire de Saint-Étienne-de-Mer-Morte, et son conseil municipal sont heureux de vous inviter à la cérémonie des vœux qui se déroulera le dimanche 5 janvier 2025, à 11 h 00 - Salle des Vallées.



I le Dossier

Schéma directeur

Vers un nouveau schéma directeur des eaux usées

Dans le contexte actuel de gestion environnementale, le renouvellement du schéma directeur d'assainissement est un enjeu important pour les petites communes comme la nôtre. La législation recommande, en effet, une actualisation, tous les 10 ans, de ce plan stratégique, pour prendre en compte les évolutions réglementaires, les changements dans l'urbanisation, les variations de population et de conditions climatiques. Cette mise à jour répond aux exigences croissantes des pouvoirs publics qui cherchent à protéger les ressources naturelles tout en assurant une bonne qualité de vie aux habitants.

Pourquoi lancer un nouveau schéma directeur des eaux usées ?

Un schéma directeur des eaux usées permet de récolter un maximum d'informations afin de planifier, d'optimiser et de rénover les infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées en tenant compte de l'évolution des besoins de la collectivité. Face aux défis actuels, comme le vieillissement des réseaux ou l'urbanisation croissante, ce document est essentiel pour anticiper les problèmes et prévoir les investissements.

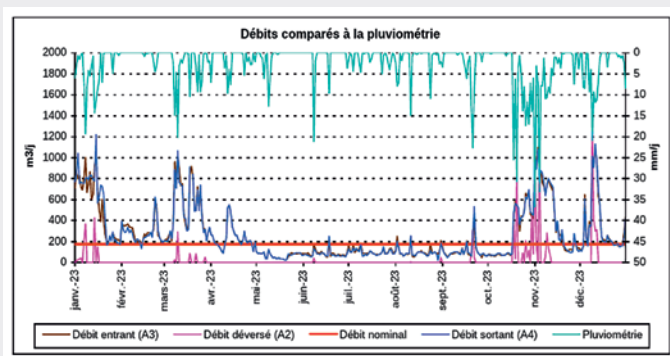
Notre précédent schéma directeur datant de 2009, il était urgent de lancer sa révision.

Comme dans de nombreuses autres collectivités, notre réseau d'assainissement est confronté à des problématiques récurrentes parmi lesquelles le dépassement de la capacité de la station d'épuration, en raison de l'infiltration des eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées. La mauvaise gestion des eaux de pluie crée une surcharge du réseau des eaux usées lors des épisodes pluvieux, ce qui entraîne des dysfonctionnements importants et des risques pour l'environnement : en cas de dépassement des capacités des pompes, une partie des eaux usées se trouve directement déversée dans le Falleron.

Objectifs et avantages d'un nouveau schéma directeur

- 1. Optimisation de la collecte et du traitement :** en améliorant la gestion du réseau et en planifiant les travaux nécessaires pour réduire les infiltrations et séparer les eaux pluviales des eaux usées, la commune sera en mesure de mieux maîtriser la capacité de la station d'épuration et limiter la surutilisation des pompes.
- 2. Préservation de l'environnement :** en réduisant les déversements non traités dans le milieu naturel, ce plan protégera nos ressources en eau et nos écosystèmes locaux.
- 3. Amélioration de la qualité de vie des habitants :** un meilleur contrôle des eaux usées réduira les nuisances, comme les mauvaises odeurs et les risques sanitaires.
- 4. Anticipation des évolutions démographiques et climatiques :** en tenant compte de la croissance de la population et de l'augmentation des épisodes pluvieux intenses, la commune adaptera ses infrastructures et préviendra les risques.

Ainsi, la mise en place d'un nouveau schéma directeur des eaux usées représente une étape indispensable pour répondre aux exigences des pouvoirs publics, protéger l'environnement et assurer le bien-être des habitants de Saint-Étienne.



Graphique illustrant l'augmentation très importante des débits traités par la station (A4) et des volumes déversés directement dans le Falleron sans passer par la station (A2) lors des épisodes de fortes pluies.



Photo aérienne de la station d'épuration, avec son système de phytoépuration (bassins plantés de roseaux)

Lotissement

« Les Hauts de la Combe »

Le lotissement « Les Hauts de la Combe » a vu ses échéances légèrement repoussées suite à des contraintes environnementales évolutives. Cette adaptation du calendrier a permis d'affiner le projet en vue d'offrir, aux futurs acquéreurs, un cadre de vie encore plus attractif.

Ce projet, porté par la municipalité et conçu par le cabinet d'architecture LA VILLE EST BELLE, s'inscrit pleinement dans la dynamique de développement de la commune. Il répond à une demande de logements, notamment pour les primo-accédants et les jeunes souhaitant s'installer ou rester à Saint-Étienne-de-Mer-Morte.

Les atouts du lotissement :

• Un cadre de vie privilégié :

situé dans un environnement calme et verdoyant, à moins de 10 minutes à pied des écoles et services, le lotissement « Les Hauts de la Combe » offre également un cadre de vie pensé, paysagé et relevant du domaine public. Ainsi, tout est déjà prévu : noues (fossés pour le ruissellement des eaux de pluie), trottoirs, aménagement végétal...

• Des terrains abordables :

tout en respectant les enjeux de la densification, les parcelles, d'une superficie allant de 350 à 650 m², donneront la possibilité de réaliser des projets de construction personnalisés, de garder un espace privatif autour de la maison qui pourra rester de plain-pied,

• Une attention particulière à l'environnement :

le projet intègre des aménagements favorisant les déplacements doux et la préservation des espaces naturels.

Les prochaines étapes :

Les travaux de terrassement, de voirie et de réseaux ont débuté afin de préparer l'arrivée des futurs propriétaires. La commercialisation des terrains, **libres de constructeurs**, est, quant à elle, prévue pour **début 2025**.



I le Dossier

Le service technique communal



L'année 2024 a été marquée par des changements significatifs dans la gestion de notre commune, notamment suite au désengagement financier de l'intercommunalité CCSRA concernant la prise en charge des espaces verts, et ce, malgré nos arguments.

Le manque d'écoute récurrent nous a conduits à nous questionner plus globalement sur nos besoins communaux et sur notre adhésion au nouveau service commun espaces verts proposé par la communauté de communes.

Plutôt que de percevoir cette situation comme un frein, nous avons opté d'en faire une véritable opportunité ; ainsi, animés par le souhait de mieux satisfaire les attentes des Stéphanoises et Stéphanois, de gérer nos espaces verts de manière plus locale et adaptée à nos besoins, et d'optimiser l'entretien de nos bâtiments, nous affirmons donc notre indépendance.

Dans ce contexte et après un travail important d'études comparatives (prestataires privés, service commun à d'autres collectivités...), le conseil municipal a validé, en mai dernier, la création d'un service technique communal dédié à l'entretien de nos espaces verts et de nos bâtiments ; cette initiative répond, en effet, à un besoin plus global de notre collectivité qui consiste à mieux gérer, entretenir, valoriser nos ressources locales et améliorer la réactivité face aux demandes des citoyens.

Pour garantir le succès de ce projet, nous avons effectué une étude prospective. Au niveau financier, nous avons

alloué des moyens adéquats dans le budget 2024 et prévu ceux des années suivantes, incluant les investissements dans des outils d'équipement (tondeuses, outils, véhicule...) mais également immobiliers (acquisition du bâtiment technique ALLIENS avec estimation des travaux à réaliser).

Mais, la réussite d'un projet ne se compose pas uniquement de moyens financiers. Le succès d'un projet résulte principalement du fait de celles et ceux qui l'animent. Au niveau humain, nous avons recruté un professionnel compétent qui partage son expertise et son intérêt pour l'entretien de notre environnement. Tout début septembre, Stéphane RENAUD a intégré l'équipe des agents municipaux afin de contribuer à la mise en œuvre de notre service technique ; il rejoint ainsi notre équipe de collaborateurs qui a pour mission de servir au mieux la commune.

Un engagement pour l'avenir

L'équipe municipale est convaincue que cette nouvelle organisation offrira des solutions adaptées et améliorera la qualité de vie de nos concitoyens.

En travaillant ensemble, nous pouvons faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre, tout en préservant la qualité de nos espaces publics.

Fibre optique

Déploiement de la fibre optique

Grâce à un programme de déploiement mené par le département de Loire-Atlantique, tous les habitants ont, à présent, le choix de bénéficier d'une connexion internet très haut débit. Saint-Étienne-de-Mer-Morte est, désormais, entièrement couverte par la fibre optique.

Les principaux points à retenir :

- **Un déploiement sur 3 ans** : les travaux ont débuté en 2022 et se sont achevés en juin 2024, permettant, ainsi, à toute la commune, d'être éligible à la fibre,
- **Des avantages pour les habitants** : la fibre optique offre une connexion internet plus rapide et plus stable, idéale pour les activités en ligne telles que le streaming, le télétravail ou les jeux vidéo,
- **Comment en bénéficier ?** Il suffit de comparer les offres des différents fournisseurs d'accès à internet, de souscrire un abonnement et de programmer l'installation avec le technicien,
- **Un réseau public** : le réseau de fibre optique demeure

la propriété du département de Loire-Atlantique, garantissant ainsi un accès équitable par tous.

Pour les particuliers :

- **Maisons individuelles** : la fibre est généralement raccordée via le réseau téléphonique existant, d'où l'importance de s'assurer que l'accès à la zone d'arrivée du téléphone soit dégagé.
- **Maisons neuves** : des travaux de viabilisation peuvent être nécessaires pour raccorder la maison au réseau de fibre optique.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site web du département de Loire-Atlantique : numerique.loire-atlantique.fr

Le Plan Guide comme Traduction et Fil Rouge du PLU

Le Plan Guide Opérationnel, travaillé de fin 2023 à avril 2024 et approuvé par délibération en date du 9 avril 2024, a servi de document de référence pour la structuration du PLU.

Il établit les principes d'aménagement (centrés sur la vitalité démographique, la préservation du cadre de vie, etc...) et guide les décisions prises dans le cadre du PLU. Il permet également d'intégrer des ajustements réglementaires en fonction des retours et des analyses détaillés, notamment en ce qui concerne les zones humides et leur gestion.

Ce plan guide a été élaboré en concertation avec les Stéphanoises et Stéphanois. Ainsi, une estafette est venue à la rencontre de la population du bourg et des villages fin 2023, suivie, le 20 janvier 2024, d'un atelier participatif où plus de 40 personnes étaient présentes.

Le Plan Guide Opérationnel de Saint-Étienne-de-Mer-Morte s'est structuré au fil des réunions autour de plusieurs axes clés qui vont guider l'aménagement du territoire tout en prenant en compte les enjeux environnementaux, paysagers et urbains.

1. Séquence Urbaine

- **Renforcer la centralité et la vitalité du bourg** : cela passe par un développement démographique et urbain afin de soutenir la vie locale et la rendre plus attractive,



- **Conforter la convivialité des espaces urbains** : il est question d'améliorer les conditions de déplacement et d'accessibilité, ainsi que d'assurer un pôle d'équipements d'intérêt collectif central, contribuant à un bourg animé.

2. Séquence Intermédiaire

- **Préserver la vitalité des hameaux et lieux-dits** : tout en soutenant le développement démographique, il est crucial de maintenir la vie dans les zones plus rurales,
- **Soutenir le développement d'activités économiques locales** : cela inclut aussi bien les activités agricoles que les projets touristiques ou récréatifs,
- **Préservation du cadre de vie** : ce volet prend en compte l'environnement, les continuités écologiques et la gestion des risques liés aux aménagements.



I le Dossier

3. Séquence Paysagère

- **Valorisation du patrimoine et de l'environnement** : la qualité du paysage, le patrimoine et l'environnement doivent être préservés afin de garantir l'identité locale,
- **Préservation des espaces agricoles** : il est essentiel de protéger les espaces agricoles tout en soutenant les exploitations agricoles existantes.

Cette collaboration approfondie entre le bureau d'études, les élus et les habitants et habitantes a amené à la formalisation de **fiches action transversales et de projets**.

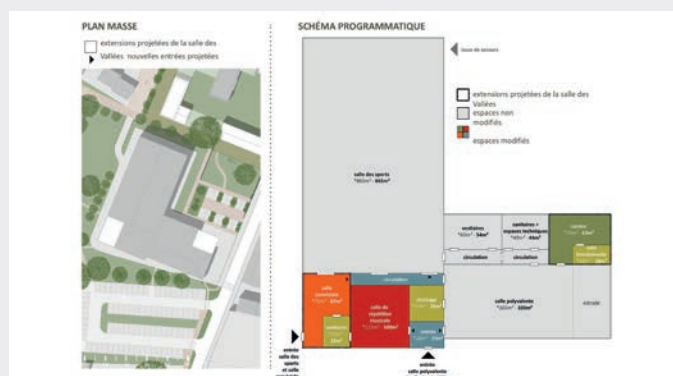
Une réunion publique de présentation a eu lieu le 16 avril dernier où nombreux sont venus découvrir le travail réalisé.

Validation et Soutien du département

La validation du **Plan Guide Opérationnel** par le **département** d'ici la fin de l'année 2024 représente une étape importante dans la mise en œuvre de ce projet stratégique. Une fois validé, ce plan guide bénéficiera du soutien financier du département, ce qui facilitera le portage des actions prévues et la mise en place de mesures concrètes pour adapter le territoire aux défis

du développement durable, tout en respectant les priorités locales.

La combinaison du Plan Guide et du PLU est un processus stratégique pour aménager la commune tout en respectant les enjeux environnementaux. La prise en compte des zones humides est essentielle pour orienter l'urbanisation future de manière durable, et les options proposées aideront à répondre à ces enjeux de différentes manières, selon les priorités de la commune.



Projet salle des Vallées

Le Plan Local d'Urbanisme

L'avancée du PLU : un projet essentiel pour l'avenir de la commune

Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) constitue un enjeu majeur pour l'aménagement et le développement futurs de la commune.

Dans la déclinaison du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), il constitue un outil fondamental pour le développement harmonieux de la commune, prenant en compte les enjeux environnementaux et les besoins des habitants. Chaque étape de sa révision contribue à une planification durable et responsable pour l'avenir de Saint-Étienne-de-Mer-Morte.

Des retards ont été pris, après un début d'année 2024 marqué par la réalisation de l'inventaire des zones humides et du Plan Guide Opérationnel (PGO), mais ces études approfondies sont essentielles pour garantir une révision conforme aux exigences environnementales et urbanistiques.

Des réunions de travail ont eu lieu tout au long de l'année 2024 pour finaliser le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui a été achevé

en septembre. Par la suite, le travail s'est concentré sur la définition des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), ainsi que sur la traduction réglementaire de ces éléments.

Le 28 novembre 2024, l'ensemble des travaux a été présenté aux PPA (Personnes Publiques Associées). Une réunion publique s'est ensuite tenue le 6 décembre pour permettre aux habitants de découvrir le projet de révision du PLU et d'échanger sur ses grandes lignes.

Les étapes à venir

L'objectif est d'arrêter le PLU pour février 2025. Après cette phase d'arrêt, une consultation des PPA débutera, suivie d'une enquête publique d'une durée d'un mois. Ces démarches administratives sont nécessaires avant l'approbation finale du PLU, prévue pour la fin de l'année 2025.



I le Dossier

Réhabilitation du moulin

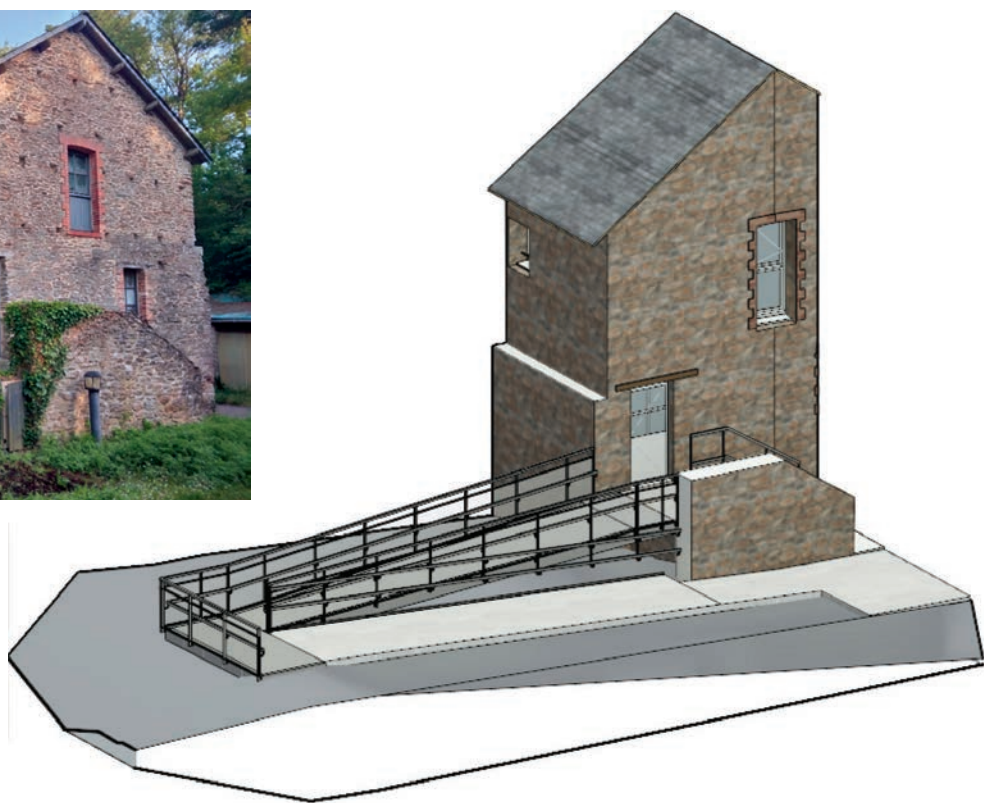
Au cours de l'été caniculaire de 2022, la chaleur étant difficilement supportable dans le modulaire, le foyer jeunes avait été déplacé sur le site du moulin afin d'améliorer les conditions d'accueil.

Le retour de cette expérience a montré l'intérêt des jeunes pour cet espace, plus proche de la nature, « de pouvoir être dedans et dehors ». Forte de ce constat et souhaitant redonner une fonctionnalité complémentaire à ce site, rénové en 2000 puis fermé pour cause de non-conformité en termes d'accessibilité, la commune a donc engagé une démarche de projet avec comme objectif de rouvrir cet édifice au public. Les travaux, commencés en septembre 2024, se termineront tout début 2025.

Ainsi, le moulin accueillera les jeunes du foyer pendant la période d'avril à septembre.

En outre, des expositions et manifestations culturelles dont les Journées Européennes du Patrimoine pourront également se dérouler dans ce lieu patrimonial, agréable et naturel.

Ce projet municipal de réhabilitation permettra également de bénéficier d'actions en lien avec le projet culturel de l'intercommunalité Sud Retz Atlantique dont dépend Saint-Étienne-de-Mer-Morte. Enfin, il pourra également être utilisé ponctuellement par les Stéphanoises et Stéphanois selon des modalités à définir.



PLAN DE FINANCEMENT H.T.

DÉPENSES		RECETTES	
	PRÉVISION		PRÉVISION
ÉTUDES ET DIAGNOSTICS	8 254,24 €	DETR 2024	50 000,00 €
MAITRISE D'ŒUVRE	15 725,00 €	CAF	30 555,00 €
SUIVI DE TRAVAUX	5 425,00 €	DÉPARTEMENT PATRIMOINE PROXIMITE	20 000,00 €
TRAVAUX	159 242,01 €		
ALEAS	1 353,75 €		
		MONTANT À LA CHARGE COMMUNE 47 %	89 445,00 €
TOTAL H.T.	190 000,00 €	TOTAL H.T.	190 000,00 €

I le Dossier

Logement d'urgence

Au titre de sa compétence de police municipale, le maire doit prévoir les risques, notamment ceux liés à des sinistres aux habitations et à d'autres situations particulières, et prendre des mesures locales afin d'assurer la sécurité publique.

Dans le but de répondre à cette obligation et prévenir ces risques, la commune de Saint-Étienne-de-Mer-Morte doit donc se doter d'un logement d'urgence ; aussi, le conseil municipal a validé la transformation d'une partie de la mairie en logement temporaire qui pourra accueillir une famille allant jusqu'à 4 personnes.

Le coût de cette opération est de 135 777,09 € HT et les travaux engagés, en juillet 2024, se termineront en cette fin d'année.

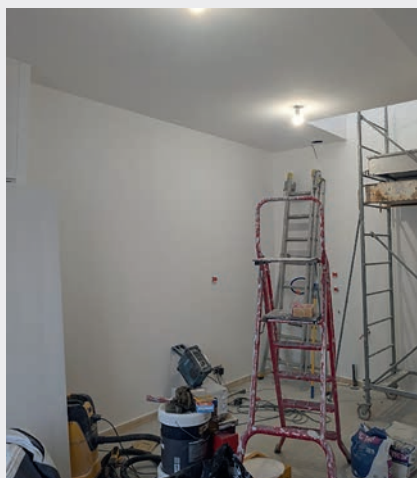
Pour rappel, un logement d'urgence ou temporaire répond à un besoin ponctuel dans le cas d'une situation d'urgence et sur une très courte période.

Réservé en priorité aux Stéphanoises et Stéphanois, le logement temporaire fera l'objet d'une convention, établie par le CCAS et le conseil municipal, qui en définira les règles d'utilisation et d'indemnisation.

Une fois la situation exposée au centre communal d'action sociale, la décision sera prise par les élus, sachant que l'orientation et l'accueil se feront en tenant compte d'une précarité « **extrême** » et « **subite** ».

Cas concernés :

- sinistres (incendie, inondation, tout autre dommage imprévu lié à l'habitation principale),
- fuite du foyer suite à des violences conjugales,
- logement déclaré insalubre,
- demande expresse d'une autre commune du secteur pour loger en urgence et temporairement une famille,
- ...



Réhabilitation en logement d'urgence de la partie droite de la mairie.



PLAN DE FINANCEMENT H.T.

DÉPENSES		RECETTES	
	PRÉVISION		PRÉVISION
ÉTUDES ET DIAGNOSTICS	3 661,00 €	DETR 2023	47 250,00 €
MAITRISE D'ŒUVRE	13 395,00 €	Contrat Territoire Départemental RETENU CCSRA le 04/04/24	30 000,00 €
TRAVAUX	102 741,09 €		
SUIVI DE TRAVAUX	5 980,00 €		
MOBILIER	10 000,00 €		
		MONTANT À LA CHARGE COMMUNE (21%)	58 527,09 €
TOTAL H.T.	135 777,09 €	TOTAL H.T.	135 777,09 €



Projets de production photovoltaïque

Le décret tertiaire (loi ELAN 2018) impose une réduction progressive de la consommation énergétique des bâtiments publics.

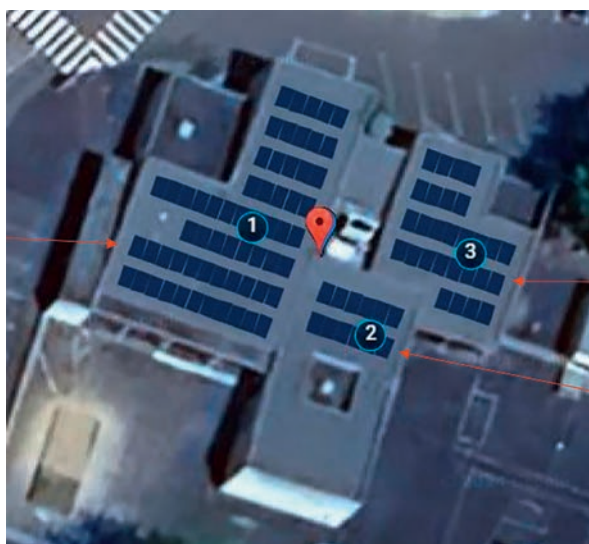
C'est dans ce cadre qu'ont été explorées les possibilités d'installation de panneaux photovoltaïques sur les espaces publics les plus intéressants de notre commune. Ainsi, en produisant localement une partie de l'énergie consommée annuellement, les bâtiments publics réduiraient leur demande énergétique externe tout en limitant leur empreinte carbone ; de même, l'autoconsommation de l'électricité émise limiterait les coûts énergétiques de la collectivité.

Dès lors, deux études d'opportunité ont été menées, avec l'accompagnement de Territoire d'Énergie 44 (TE 44), pour envisager une installation de panneaux sur le toit de l'école publique ainsi que sur des ombrières qui couvriraient le parking de la salle des Vallées.

Après étude, en ce qui concerne l'école publique, il s'avère que la structure de la charpente demande à être renforcée pour recevoir les panneaux photovoltaïques ; de plus,

une partie importante de la couverture doit être reprise pour assurer une bonne étanchéité après leur fixation. Une estimation, par TE44, des charges financières induites par l'installation a conduit la municipalité à abandonner ce projet beaucoup trop coûteux en définitive.

Le projet d'ombrières photovoltaïques sur le parking des Vallées, quant à lui, reste toujours à l'étude. La commune est accompagnée par TE44 pour le choix d'un prestataire extérieur qui portera le projet, investira dans les équipements photovoltaïques, prendra en charge leur entretien et revendra l'électricité produite. Une convention d'occupation temporaire du domaine public sera signée pour une durée de 30 ans ; cette solution, qui s'inscrit dans le cadre de la transition énergétique, aura l'avantage d'être sans impact sur le budget communal et permettra, aux usagers du parking, de bénéficier d'une zone ombragée lors des épisodes de chaleur.



Projet PV sur l'école publique



Projet PV parking des Vallées

la Vie Municipale

5 DÉCEMBRE 2023

Le cinq décembre deux mil vingt-trois, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.

PRÉSENTS : Mesdames BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny, DENOUIL Emmanuelle, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès, Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, ECOMARD Paulin, FLEURY Guillaume, LE ROUZIC Ludovic, PARAIS Philippe.

ABSENT : Monsieur GEORGET Nicolas.

Madame Sabrina JAUNET a été nommée secrétaire.

DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR/DSIL 2024

Madame la Maire présente, aux élus, la programmation de la DETR et de la DSIL 2024 qui s'inscrivent dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique.

Elle présente les différentes catégories pouvant être subventionnées en 2024 et propose d'inscrire, à nouveau, le projet de « mise en accessibilité d'un bâtiment public - le moulin » dans la catégorie d'opération prioritaire « mise aux normes et sécurisation des équipements publics » qui n'avait pas été retenu en 2023 au regard des crédits disponibles et le projet de « mise en place de systèmes de vidéoprotection » dans la catégorie d'opération prioritaire « attractivité des territoires - travaux de sécurisation des bourgs ».

Elle présente les plans de financement correspondants et informe que ces projets doivent être inscrits avant le 15/12/2023.

Mise en accessibilité du moulin :

DÉPENSES	
	MONTANT
HONORAIRE MAÎTRISE D'ŒUVRE	15 725,00 €
DIAGNOSTICS	12 729,00 €
TRAVAUX	158 000,00 €
ALÉAS	13 546,00 €
TOTAL H.T.	200 000,00 €

RECETTES	
	MONTANT
DSIL 2024	128 000,00 €
CAF 44	30 555,00 €
RESTE À CHARGE COLLECTIVITÉ	41 445,00 €
TOTAL H.T.	200 000,00 €

Mise en place de systèmes de vidéoprotection :

DÉPENSES	
	MONTANT
FOURNITURES ET POSE DU MATÉRIEL	90 067,19 €
ALÉAS	9 932,81 €
TOTAL H.T.	100 000,00 €

RECETTES

	MONTANT
DETR 2024 35 %	35 000,00 €
RESTE À CHARGE COLLECTIVITÉ	65 000,00 €
TOTAL H.T.	100 000,00 €

Le conseil municipal valide les projets ainsi que les plans de financement présentés.

RÉVISION DU PLU - NOUVEAU CABINET D'URBANISME

À la suite de la liquidation judiciaire du bureau d'études « FUTUR PROCHE » au 25/10/2023, il est aujourd'hui nécessaire de poursuivre la révision du PLU avec un nouveau cabinet d'urbanisme.

Madame la Maire présente la proposition financière du bureau d'études « SINOPIA/CITTANOVA » qui a déjà une très bonne connaissance de notre commune et a recruté le personnel de « FUTUR PROCHE » en charge de notre dossier PLU. Le devis comprend 4 phases et s'élève à un montant total de 33 400 € HT :

- phase 1 : diagnostic,
- phase 2 : définition du projet d'aménagement et de développement durable,
- phase 3 : phase règlementaire,
- phase 4 : arrêt de l'approbation.

Les élus décident, à l'unanimité, de confier la continuité de la révision du PLU à la société « CITTANOVA ».

SÉCURITÉ - PARTICIPATION CITOYENNE

Dans le cadre de la participation citoyenne, Madame la Maire présente, aux élus, le protocole établissant la mise en place de ce dispositif sur la commune.

Associant les habitants à la protection de leur environnement, le dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans une démarche de prévention de la délinquance, complémentaire de l'action de la gendarmerie nationale, par une approche partenariale des relations entre la population et les forces de sécurité de l'État.

Il vise à :

- développer, auprès des habitants de la commune, une culture de la sécurité,
- renforcer le contact entre la gendarmerie nationale et les habitants,



I la Vie Municipale

- développer des actions de prévention de la délinquance au niveau local.

Madame la Maire informe également que les correspondants volontaires retenus, aujourd'hui au nombre de 5 personnes, devront s'engager à signer une charte des correspondants du dispositif « participation citoyenne ».

Elle précise également que de nouveaux volontaires seront toujours les bienvenus.

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le protocole établissant un dispositif de participation citoyenne sur la commune de Saint-Étienne-de-Mer-Morte.

RELAIS PETITE ENFANCE - CONVENTION 2024-2028

Madame la Maire présente la convention de partenariat avec la commune de Machecoul-Saint-Même pour le relais petite enfance « Bulles et Couleurs » qui arrive à échéance en date du 31/12/2023.

Une convention a été signée avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique portant agrément d'un relais petite enfance sur 5 communes (La Marne, Machecoul-Saint-Même, Saint-Étienne-de-Mer-Morte, Saint-Mars-de-Coutais et Paulx), pour une période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Cette convention fixe la participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique au fonctionnement de ce relais petite enfance (RPE), précise les modalités de fonctionnement du relais et les objectifs du service.

Il convient donc d'arrêter, par convention, les modalités de répartition des charges du RPE entre les 5 communes et de signer aujourd'hui une convention d'une durée de 5 ans avec la commune de Machecoul-Saint-Même en cohérence avec la durée de la convention signée avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention de partenariat pour le relais petite enfance « Bulles et Couleurs ».

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - 126^e CONGRÈS DES SAPEURS-POMPIERS DE LOIRE-ATLANTIQUE

L'amicale des sapeurs-pompiers « La Choltièrre » organise le samedi 29 juin 2024, sur la commune de Saint-Étienne-de-Mer-Morte, le 126^e congrès départemental des sapeurs-pompiers de Loire-Atlantique avec la participation des deux communes Paulx et Saint-Étienne-de-Mer-Morte.

Ce congrès a pour but de promouvoir l'image des sapeurs-pompiers du département et de faire connaître leur savoir-faire. Cette journée permettra, à la population, d'approcher les soldats du feu et de découvrir leurs identités, histoires, matériels, savoirs et pratiques.

Madame la Maire présente le déroulement de la journée prévu par l'amicale et précise que celle-ci sollicite la commune pour une participation financière à hauteur de 4 000 € permettant d'équilibrer son budget.

À l'unanimité, les membres du conseil municipal accordent une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'amicale des sapeurs-pompiers « La Choltièrre ».

CONVENTION POUR LA GESTION DES ANIMAUX ERRANTS

Madame la Maire donne lecture, aux membres du conseil municipal, du courrier reçu fin octobre 2023 de la clinique vétérinaire des Iris de Machecoul-Saint-Même accompagné d'une convention pour la gestion des animaux errants.

La clinique vétérinaire des Iris souhaite clarifier sa politique de gestion vis-à-vis de ceux-ci.

Madame la Maire présente la convention permettant de définir le rôle de chacun dans la gestion des animaux errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune ainsi que les modalités financières de prise en charge. Elle précise qu'il s'agit de tarifs préférentiels.

Les élus valident cette convention. Les tarifs seront affichés sur le panneau de la mairie.

DOSSIERS POUR INFORMATION

PROJECTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Madame la Maire présente une projection des comptes du budget principal en cette fin d'année 2023 qui dégage un excédent qui pourra permettre d'amorcer sereinement l'année 2024.

SERVICE TECHNIQUE - ESPACES VERTS

Madame la Maire indique qu'une réflexion s'est engagée avec les communes de La Marne et Paulx sur l'éventualité d'une mise en place d'un service technique mutualisé, l'étude se faisant en concertation avec la préfecture.

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU - CORCOUÉ-SUR-LOGNE

La commune de Corcoué-sur-Logne demande un avis sur la modification simplifiée n°3 de son PLU.

Les modifications apportées n'ayant pas d'impact sur les habitants et/ou des parcelles limitrophes à la commune, les membres du conseil n'émettent aucune observation.

PLAN GUIDE OPÉRATIONNEL

La balade urbaine est programmée pour le samedi 9 décembre 2023 de 10 h 00 à 12 h 00. Elle s'inscrit dans l'élaboration du plan guide opérationnel « cœur de bourg » confiée au cabinet « SINOPIA/CITTANOVA » qui proposera des scénarios d'aménagement. Le schéma stratégique qui se dégagera de cette étude proposera des orientations intégrées dans un plan d'actions réalisables à court, moyen et long terme.

QUESTIONS DIVERSES

Foyer jeunes

Madame la Maire informe les élus du départ prochain de Slavina PENEAU qui accompagne les jeunes au foyer. L'IFAC procédera à son remplacement.

Bar restaurant le grey

Madame la Maire confirme la mise en liquidation judiciaire du bar/tabac/restaurant « Le Grey », en date du 15 novembre dernier.

la Vie Municipale

Vœux de la maire

Madame la Maire rappelle, aux élus, les vœux de la maire du 7 janvier prochain à 11 h 00. La commission « événementiel » se retrouvera à 10 h 00 pour la préparation de la salle des Vallées.

Colis de Noël

Les colis de Noël seront distribués, par les membres du CCAS, aux Stéphanois aujourd'hui en maison de retraite et aux personnes âgées de 90 ans et plus vivant à leur domicile. La commande est passée auprès de la supérette « Chez Poly ».

Bulletin municipal

Madame Sabrina JAUNET informe les élus que le bulletin est en cours de finalisation et sera distribué en cette fin d'année. Monsieur et Madame CHAUMONT ayant arrêté leur activité de distribution, Madame Sabrina JAUNET sollicite la contribution des élus pour la distribution des bulletins dans les boîtes aux lettres. Des secteurs leur seront prochainement attribués.

6 FÉVRIER 2024

Le six février deux mil vingt-quatre, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.

PRÉSENTS : Mesdames BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny, DENOUAL Emmanuelle, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès, Messieurs BIRON Dominique, CHARRIAU Jean-Emmanuel, ECOMARD Paulin, FLEURY Guillaume, PARAIS Philippe.

EXCUSÉS : Madame LACHAUD Elsa, Monsieur BOURREAU Patrick.

ABSENTS : Messieurs GEORGET Nicolas, LE ROUZIC Ludovic.

Madame Sabrina JAUNET a été nommée secrétaire.

Le conseil s'est réuni à 19 heures afin d'assister à une présentation, par TE44, des possibilités d'installation de panneaux photovoltaïques sur l'école publique et d'ombrières sur le parking des Vallées. Une réflexion se fera à partir de cet exposé.

DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

RECONDUCTION ¼ DES CRÉDITS INVESTISSEMENT DU BUDGET COMMUNE

Dans l'attente du vote du budget 2024, la commune peut, conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, décider, par délibération de son conseil municipal, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Ne sont pas compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Madame la Maire propose donc, au conseil municipal, d'utiliser cette possibilité afin de pouvoir mandater de nouvelles dépenses d'investissement intervenues avant le vote du budget 2024.

BUDGET COMMUNE

Chapitre comptable	Crédits ouverts au budget 2023	Crédits à ouvrir au budget 2024
20 - Immobilisations incorporelles	28 363,00 €	Proposé : 7 000,00 €
204 - Subventions d'équipement	95 300,00 €	Proposé : 23 800,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 336 504,65 €	Proposé : 330 000,00 €

Le conseil municipal décide l'ouverture des crédits précités, étant entendu que ces crédits seront inscrits au budget 2024 lors de son adoption.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DE L'ÉCOLE PRIVÉE 2023/2024

Dans le cadre du contrat d'association avec l'OGEC de l'école privée Sainte-Marie, il convient de fixer le montant de la participation communale aux dépenses de fonctionnement pour l'année scolaire 2023-2024 par élève stéphanois présent le jour de la rentrée de septembre 2023, soit 120 élèves (34 maternelles et 86 élémentaires). Madame la Maire rappelle que la contribution de la commune en faveur de l'école privée ne peut être supérieure à celle versée pour la scolarité d'un enfant de l'école publique.

Elle présente la demande de l'OGEC de l'école privée Sainte-Marie, pour l'année scolaire 2023/2024, qui fait part d'une augmentation de ses charges de près de 8 % par rapport à l'année scolaire précédente ; cette variation s'explique par la prise en compte de la diminution des effectifs et de l'inflation. Elle précise que la participation des familles a également augmenté. La demande est de 1 493 € par élève de maternelle et de 486 € pour les élémentaires.

Après présentation, le conseil municipal valide la participation communale à hauteur de 92 558 € concernant les dépenses de fonctionnement pour cette nouvelle année scolaire.



I la Vie Municipale

CONTRAT OGECE ÉCOLE PÈRE CEYRAC 2023/2024

Dans le cadre de la convention passée avec l'OGEC de l'école privée Père Ceyrac de Paulx, relative à la participation financière des frais de fonctionnement pour les enfants stéphanois scolarisés dans cet établissement et domiciliés dans les villages situés à proximité de Paulx, il convient de fixer pour l'année 2023/2024, le montant de la participation financière par élève. Cette année, 6 enfants sont concernés (1 maternelle et 5 élémentaires).

Pour rappel, les villages mentionnés dans la convention sont : La Ville en Bois, La Caraterie, La Jaumerie, La Guinefolle, L'Errière, Les Métairies.

Le conseil municipal décide de fixer la participation communale, pour les élèves stéphanois domiciliés dans les villages cités dans la convention et présents le jour de la rentrée de septembre 2023, aux mêmes montants que la participation financière fixée pour l'OGEC de Saint-Étienne-de-Mer-Morte. Le montant total versé à l'OGEC de l'école Père Ceyrac sera donc de 3 923 € au titre de l'année 2023/2024.

ÉCLAIRAGE PUBLIC - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA TRANCHE 3

Monsieur Philippe PARAIS informe que la tranche 2 est sur le point de se terminer et soumet la participation financière de la tranche 3 proposée par TE44.

La tranche 3 consiste à rénover les luminaires « rue de Nantes », « rue de l'Étang » et « rue de la Tour » programmés sur 2 armoires. Il rappelle que cette tranche a fait l'objet d'une première estimation financière en 2023. Suite à l'étude plus approfondie réalisée par TE44, Monsieur Philippe PARAIS précise que la majorité des mâts seront conservés et que toutes les têtes seront changées. Il présente ainsi la participation financière définitive pour un montant de 54 680,69 € HT dont 32 808,41 € à la charge de la commune. La nécessité du passage des luminaires en led est confortée par l'augmentation du coût de l'énergie.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition financière de TE44 concernant la modification des luminaires de la tranche 3.

ESTIMATION TE44 - LOTISSEMENT « LES HAUTS DE LA COMBE »

Dans le cadre des travaux de construction du lotissement communal « Les Hauts de la Combe », Madame la Maire présente l'estimation des travaux d'électricité réalisée par TE44.

Le montant total s'élève à 234 284,65 € HT dont 164 384,04 € HT pour la commune.

Cette proposition doit être validée afin d'autoriser TE44 pour le lancement d'études complémentaires qui permettront de définir la participation financière définitive.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'estimation de TE44 concernant les travaux d'électricité pour le lotissement communal « Les Hauts de la Combe ».

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ANCT - QUARTIER LAMBERT

Dans le cadre de la réalisation du plan guide opérationnel, le CAUE et le bureau d'études CITTANOVA ont réalisé le diagnostic et la configuration des enjeux dans la requalification du cœur de bourg. À l'issue de cette phase, une opération sur la rue des Vallées, nommée « Quartier Lambert », a été retenue.

Madame la Maire informe qu'une étude pré-opérationnelle de ce projet sera menée par l'ANCT. Il s'agit de vérifier le montage et la viabilité de l'opération qui vise à créer un nouveau quartier avec des fonctions de commerce, service ou équipement, sur des terrains composés de bâtiments existants dont la présence d'un hangar.

Elle précise que le préfet de département, en qualité de délégué départemental de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) sont désignés comme les interlocuteurs locaux de l'ANCT pour la mise en œuvre et le suivi des accompagnements.

Madame la Maire présente la convention précisant les modalités pratiques et financières de l'accompagnement de l'ANCT qui financera à 100 % le coût de cette étude estimée à 56 520 € TTC.

Les membres du conseil municipal approuvent la convention d'accompagnement pour l'étude pré-opérationnelle du nouveau quartier entre l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et la commune.

SERVICE ESPACES VERTS

Madame la Maire donne lecture du courrier du président de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique (CCSRA) datant du 14 décembre 2023. Celui-ci évoque la problématique de gestion du service « espaces verts » de l'intercommunalité. En effet, la compétence, réalisée dans les faits mais non formalisée, de la gestion des espaces verts n'a jamais été actée. Chacune des communes de la CCSRA bénéficie en totalité ou partiellement de ce service en fonction de ses besoins et/ou de son propre personnel technique. Il convient aujourd'hui de proposer des solutions afin de clarifier cette situation qui peut avoir un fort impact sur les finances de chacune des collectivités.

Dans son courrier, Monsieur le Président propose 3 solutions :

- A- une prise de compétence « espaces verts » par la CCSRA ; celle-ci serait basée sur le même fonctionnement que la compétence « voirie » actuelle,
- B- un service « espaces verts » mutualisé avec en retour une participation financière des communes par le biais de la CLECT, fonctionnement identique à l'ADS,
- C- la suppression du service : chacune des communes devra gérer ses propres espaces verts, ce qui engendrera un coût supplémentaire à chaque commune sans restitution de la fiscalité intercommunale.

Madame la Maire précise que le fonctionnement de ce service « espaces verts » existe depuis les origines de l'intercommunalité avec le SIVOM de Machecoul et que la fiscalité additionnelle de la Communauté de Communes

I la Vie Municipale

de la région de Machecoul intégrait le coût de ce service. Suite à ce rappel, elle donne lecture d'un courrier co-signé par 4 communes (La Marne, Paulx, Saint-Étienne-de-Mer-Morte et Saint-Mars-de-Coutais) transmis le 5 février 2024 au président de l'intercommunalité. Dans ce courrier, il est proposé une autre hypothèse appelée « D » de gestion du service tout en respectant un équilibre fiscal.

Il s'agirait de :

D1- garder le service tel qu'il existe aujourd'hui, avec le libre choix de chacune des communes de l'utiliser ou non ; un retour financier pourra alors être reversé aux communes qui n'utiliseraient pas ou partiellement le service,

D2 - supprimer le service actuel avec un retour financier de la fiscalité correspondante à l'ensemble des communes.

Elle propose, aux élus, qu'ils réfléchissent à une solution qui serait la plus acceptable pour tous. Après débat, les élus émettent, à l'unanimité, les propositions suivantes :

Proposition A : une prise de compétence du service « espaces verts » par la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique.

En cas de refus lors du vote dans les communes :

Proposition D à travailler selon les variantes 1 et 2.

POLLENIZ - LUTTE CONTRE LES CORVIDÉS

Monsieur Jean-Emmanuel CHARRIAU informe que la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) de Loire-Atlantique lance, en 2024, une campagne de lutte collective contre les corvidés (corneilles noires, corbeaux freux et pies bavardes) sur les communes qui subissent le plus de dégâts. Il est nécessaire d'effectuer une régulation des espèces de corvidés de manière cohérente et efficace. Ces animaux provoquent des dommages agricoles importants, des risques sanitaires (fientes), des dégâts matériels et des dommages écologiques. Pour notre commune, les frais de participation s'élèvent à 984 € ; la lutte collective est programmée la première quinzaine de mai.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à la campagne de lutte collective contre les corvidés.

DÉPARTEMENT - DEMANDE AIDE DE PROXIMITÉ

Les travaux de mise en accessibilité du moulin pourraient être éligibles aux aides financières du département dans le cadre du « patrimoine de proximité ».

Madame la Maire présente le plan de financement. La commune comptant moins de 2 000 habitants, le département pourrait subventionner à hauteur de 50 % sur un plafond de travaux de 40 000 € HT.

RECETTES

	MONTANT
DSIL 2024 (ÉTAT)	30 000,00 €
CAF INVESTISSEMENT	30 555,00 €
PATRIMOINE DE PROXIMITÉ	20 000,00 €
RESTE À CHARGE COLLECTIVITÉ	119 445,00 €
TOTAL H.T.	200 000,00 €

Le conseil municipal approuve le projet de mise en accessibilité du moulin et autorise Madame la Maire à solliciter le département pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du « patrimoine de proximité ».

DOSSIERS POUR INFORMATION

FIBRE OPTIQUE

Sujet ajourné, faute d'informations complémentaires.

COMMERCES - INSTITUT MOBILE - PÂTISSIÈRE

Madame la Maire avise les élus d'une demande de droit de place pour un institut de beauté ambulancier. Cette activité ne portant pas préjudice à un autre commerce de la commune, les élus acceptent le passage de cet institut ambulancier sur le territoire.

Des propositions ont été faites à la pâtisserie présente sur la commune mais celle-ci n'a pas donné suite.

PLAN GUIDE OPÉRATIONNEL - FICHE ACTION POUR SALLE DE MUSIQUE

Suite à la demande de l'association « Stéphanoise Musique » de bénéficier d'une plus grande salle de répétition pour sa fanfare, Madame la Maire projette une esquisse d'extension du complexe salle de sport, salle des Vallées et salle de musique, l'idée étant de pouvoir répondre à la demande exposée et en profiter pour améliorer la salle des Vallées. Ce projet pourrait intégrer la création d'un espace de convivialité attenant à la salle de sport, permettant notamment de recevoir le bar. Madame la Maire propose, aux élus, de consulter le cabinet SINOPIA afin de travailler cette fiche action dans le cadre du plan guide opérationnel.

Les élus approuvent cette proposition.

LICENCE IV

Madame la Maire informe de la mise en vente aux enchères publiques de la licence IV utilisée par le bar/restaurant « Le Grey », aujourd'hui en liquidation judiciaire. Cette licence est un document indispensable pour tout prétendant à l'exploitation d'un débit de boissons. Disponible en plusieurs catégories, elle définit le type de boissons alcoolisées autorisé à être commercialisé.

La vente aux enchères s'est déroulée le vendredi 2 février. La licence IV, mise à prix à 5 000 €, n'a pas trouvé preneur. S'agissant de la seule licence présente sur la commune, Madame la Maire explique qu'elle portera son droit de préemption afin de la conserver. La mairie est en contact avec l'avocat en charge de ce dossier pour la suite à donner.



I la Vie Municipale

QUESTIONS DIVERSES

Repas des aînés

Le repas s'est déroulé dans la bonne humeur et le savoir-faire apporté par le lycée Louis Armand a de nouveau été très apprécié. Madame la Maire précise que ses services seront de nouveau sollicités pour l'année 2025.

Colis de Noël

Madame Maryline BLANCHARD évoque le plaisir que la livraison des colis de Noël apporte aux personnes résidant en

EHPAD. Les nouvelles de la commune via le bulletin municipal sont attendues par ces anciens habitants. Elle ajoute que les livraisons à domicile, pour les habitants de plus de 90 ans, sont également fortement appréciées.

Point Poste

Suite à la fin de la procédure de liquidation judiciaire du bar « Le Grey » au 31 janvier et sans nouveau porteur de projet, Madame la Maire informe que l'accord a été donné pour la mise en place du relais Poste au commerce « Chez Poly ».

5 MARS 2024

Le cinq mars deux mil vingt-quatre, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.

PRÉSENTS : Mesdames BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny, DENOVAL Emmanuelle, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès, Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, FLEURY Guillaume.

EXCUSÉS : Messieurs ECOMARD Paulin, LE ROUZIC Ludovic, PARAIS Philippe.

ABSENT : Monsieur GEORGET Nicolas.

Madame Sabrina JAUNET a été nommée secrétaire.

DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) 2023 DES BUDGETS COMMUNE - ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT

Compte-tenu de la délibération 55 du 06 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) et considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Madame la Maire, pour la première année, présente les comptes financiers uniques des 3 budgets :

- commune,
- assainissement,
- lotissement.

Madame la Maire n'ayant pas pris part au vote, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique 2023 des 3 budgets de la commune mentionnés ci-dessus.

RISQUE PRÉVOYANCE DES AGENTS TERRITORIAUX – CDG 44

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, introduit une obligation, pour les employeurs publics territoriaux, de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025, puis à celle des risques frais de santé à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le centre de gestion (CDG) de Loire-Atlantique a décidé, avec les 4 autres centres de gestion de la région des Pays de la Loire, d'engager un marché régional afin d'être en

mesure de proposer, à l'ensemble des employeurs publics de la région, une offre détaillée et adaptée aux différentes problématiques rencontrées. Dans cette perspective, sera proposé, aux collectivités, un accompagnement sur tous les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et financiers inhérents à la protection sociale complémentaire.

La mutualisation des risques sur un large périmètre permettant de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurance, mais également de mieux piloter les risques, et par là même de maîtriser les évolutions tarifaires dans le temps, les membres du conseil municipal donnent mandat au centre de gestion de Loire-Atlantique pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance.

ÉCLAIRAGE PUBLIC - PARTICIPATION FINANCIÈRE TRANCHE 4 - RUE DES LANDES

Dans le cadre de l'opération de rénovation de l'éclairage public équipé de lampes à LED, Madame la Maire soumet la participation financière de la tranche 4 proposée par TE44 ; celle-ci concerne la « rue des Landes ». Elle rappelle que cette tranche avait fait l'objet d'une première évaluation financière en octobre 2023.

À la suite d'une étude plus approfondie qui a permis de déterminer s'il était nécessaire de changer les mâts en plus des têtes de chacun des candélabres, la participation financière de la commune s'élève à 21 237,44 € sur les 35 395,73 € HT de travaux.

À l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition de TE44.

I la Vie Municipale

VIDÉOPROTECTION - SUBVENTIONS

Dans le cadre de la mise en place d'actions pour la sécurité et la tranquillité des citoyens, Madame la Maire précise que le projet d'installation de systèmes de vidéoprotection contribuera également à l'amélioration des conditions générales de la circulation. Ce système permettra de renforcer la sécurité des citoyens et de dissuader les infractions aux règles de circulation. Elle propose ainsi, aux élus, d'inscrire ce dossier au produit des amendes de police de 2023 proposé par le département.

Les élus autorisent, à l'unanimité, l'inscription de ce projet au programme d'amendes de police de 2023.

DEVIS ENTRETIEN ESPACES PUBLICS

Certains lieux publics nécessitent un nettoyage tels que les murets et certains bâtiments de la commune. Madame la Maire présente le devis de l'entreprise « MORIO PAYSAGE » pour un montant de 1 525 € HT.

Dans le but de faciliter l'entretien régulier du cimetière, il est proposé un décapage des allées principales, sur une partie de celui-ci, par l'entreprise « MORIO PAYSAGE » avec évacuation des excédents suivie de la mise en place d'un sable compacté.

Elle propose un devis correspondant qui s'élève à 4 525,35 € HT que les élus valident à l'unanimité.

ATTRIBUTION DES LOTS - MARCHÉ CRÉATION D'UN LOGEMENT D'URGENCE

Validation du devis de suivi d'exécution de travaux du maître d'œuvre

Madame la Maire rappelle, aux membres du conseil municipal, la délibération du 11 juillet 2023 déclarant infructueux les lots 1, 2, 4, 5 et 6 du marché de travaux de création d'un logement d'urgence.

Elle informe que, depuis, des consultations directes ont été lancées auprès d'entreprises afin de les solliciter pour ces différents lots et présente ainsi l'analyse des offres de l'ensemble des lots réalisée par le maître d'œuvre CUB Architecture, missionné sur ce dossier.

Le montant global de l'opération estimé initialement à 104 400 € HT s'élève à 102 741,09 € HT.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient pour l'ensemble des lots du marché de travaux « création d'un logement d'urgence » :

• LOT 1 Démolition, VRD, maçonnerie

La société FL Construction - Sainte-Luce-sur-Loire pour un montant HT de 31 267,77 €,

• LOT 2 Charpente, menuiserie extérieure

La société GMCM - Machecoul-Saint-Même pour un montant HT de 27 953,00 €,

• LOT 3 Cloisons sèches

La société GMCM - Machecoul-Saint-Même pour un montant HT de 15 784,78 €,

• LOT 4 Revêtements de sol, faïence, peinture

Les sociétés :

- MICHAUD - La Limouzinière pour les sols et peinture, pour un montant HT de 11 318,23 €

- HERBERT DAMIEN - Falleron pour la faïence, pour un montant HT de 1 137,56 €

• LOT 5 Plomberie, sanitaire, ventilation

La société PADIOU - Saint-Étienne-de-Mer-Morte pour un montant HT de 9 610,90 €,

• LOT 6 Électricité, chauffage

La société EL LONGÉPÉ Emmanuel - La Marne pour un montant HT de 5 668,85 €.

Madame la Maire présente, aux élus, la proposition d'honoraires complémentaires du cabinet CUB Architecture d'un montant de 5 980 € HT. Cette prestation consiste à apporter une assistance au maître d'ouvrage, à superviser la phase d'exécution des travaux, à vérifier les plans réalisés, à s'assurer de leur bonne exécution et assister aux opérations de réception.

Les élus valident, à l'unanimité, le devis présenté.

ATTRIBUTION DES LOTS - MARCHÉ MISE EN CONFORMITÉ DU MOULIN

Validation du devis de suivi d'exécution de travaux du maître d'œuvre

Comme pour le marché de création d'un logement d'urgence, Madame la Maire présente la proposition d'honoraires complémentaires du cabinet CUB Architecture d'un montant de 5 425 € HT concernant l'assistance au suivi de travaux, que le conseil municipal valide.

Elle présente également l'analyse des offres réalisée par CUB Architecture pour le marché de mise en conformité du moulin. Le montant global de l'opération estimé initialement à 134 000 € HT s'élève à 158 793,51 € HT.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient pour l'ensemble des 5 lots du marché de travaux « mise en conformité du moulin » :

• LOT 1 VRD maçonnerie

La société FL Construction Sainte-Luce-sur-Loire pour un montant HT de 49 811,97 €,

• LOT 2 Charpente, menuiseries

La société DUGAS - Saint-Étienne-de-Mer-Morte pour un montant HT de 15 297,20 €,

• LOT 3 Métallerie

La société CHANTEREAU - Geneston pour un montant HT de 37 040 €,

• LOT 4 Cloisons sèches, peinture

Les sociétés :

- MICHAUD - La Limouzinière pour la peinture, pour un montant HT de 9 827,89 €

- GMCM - Machecoul-Saint-Même pour les cloisons, pour un montant HT de 10 414,25 €

• LOT 5 Électricité, ventilation

la société PADIOU - Saint-Étienne-de-Mer-Morte pour un montant HT de 36 402,20 €.



la Vie Municipale

PARTICIPATION EN CAPITAL DANS UN PROJET DE PRODUCTION EN ÉNERGIE SOLAIRE DANS LA COMMUNE

Madame la Maire donne lecture d'un courrier en date du 14 février 2024 de la société JLT INVEST informant la commune du projet de cession portant sur une des actions de la société Technique Solaire Invest 69 avec laquelle elle est associée, pour un projet de production en énergie renouvelable solaire photovoltaïque dans la commune.

En application de l'article 93 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, qui a intégré un nouveau paragraphe III bis à l'article L. 294-1 du code de l'énergie, tout associé souhaitant vendre une participation en capital dans une telle société doit en informer le maire de la commune d'implantation du projet et ce au plus tard deux mois avant la vente, afin de permettre de proposer une offre d'achat de cette participation.

Madame la Maire précise que conformément à cet article, la commune a la possibilité de présenter une offre d'achat dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier ; en l'absence de réponse, celle-ci sera considérée comme un refus.

Les membres du conseil municipal décident de ne pas présenter d'offre d'achat de la participation en capital détenue par la société JLT INVEST dans la société Technique Solaire Invest 69.

DOSSIERS POUR INFORMATION

SERVICE COMMUN

Dans le cadre de la création d'un service technique, englobant les espaces verts, une réunion de travail a eu lieu en février avec les communes de La Marne, Paulx et Saint-Étienne-de-Mer-Morte. Le projet de création de ce service est à l'étude ; chaque commune doit indiquer son intérêt pour ce projet commun. Les réponses sont attendues pour la mi-mars.

PLAN GUIDE OPÉRATIONNEL - FICHE ACTION SALLES

Madame la Maire propose, aux élus, un nouvel agencement des pièces dans l'agrandissement envisagé des salles de sport et des Vallées (première proposition présentée au conseil précédent).

Le déplacement des vestiaires et un rehaussement d'une partie de la toiture entraîneront des coûts supplémentaires mais la circulation et l'utilisation des salles seraient plus adaptées. Madame la Maire propose, aux élus, que le cabinet SINOPIA estime également cette version pour la fiche action. Elle suggère également de réunir les associations afin d'échanger sur les 2 hypothèses.

COMMERCE AMBULANT

Madame la Maire avise les élus d'une demande de droit de place par un commerce ambulant de vente d'alimentation (poulets, huîtres, plats à emporter, ...) le jeudi matin, jour de fermeture du commerce local « Chez Poly ».

Elle rappelle que « le maire ne peut refuser l'installation d'un commerce sans motiver sa décision. Pour ne pas porter atteinte au principe de liberté du commerce et de l'industrie, le motif doit être lié à l'ordre public ou à la bonne gestion du domaine public. »

Les élus acceptent, à l'unanimité, le passage de ce commerce ambulant sur le territoire.

QUESTIONS DIVERSES

Subvention les Z'As Tendus

L'association de théâtre les ZAS TENDUS a, pour cette année, opté pour la sécurisation, par une alarme, de la salle des Vallées pour ses représentations. Suite à une demande de participation de la commune à cette charge, Madame Sabrina JAUNET propose une subvention qui viendra s'inscrire dans le vote annuel des subventions lors de la présentation du budget communal prévue en avril.

Après débat, les élus décident d'attribuer une subvention de 372 €.

9 AVRIL 2024

Le neuf avril deux mil vingt-quatre, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.

PRÉSENTS : Mesdames BURTY Joanny, DENOVAL Emmanuelle, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès, Messieurs BIRON Dominique, CHARRIAU Jean-Emmanuel, ECOMARD Paulin, FLEURY Guillaume, PARAIS Philippe.

EXCUSÉS : Madame BLANCHARD Maryline, Monsieur BOURREAU Patrick.

ABSENTS : Messieurs GEORGET Nicolas, LE ROUZIC Ludovic.

Madame Sabrina JAUNET a été nommée secrétaire.

DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 : COMMUNE - ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT

Présentation des budgets assainissement, lotissement et communal à l'équilibre. Le budget communal 2024, étudié en commission « finances » du samedi 6 avril, est présenté en détail aux membres du conseil municipal.

I la Vie Municipale

Budget communal

- Dépenses d'investissement	2 239 416,35 €
- Recettes d'investissement	2 239 416,35 €
- Dépenses de fonctionnement	2 346 598,13 €
- Recettes de fonctionnement	2 346 598,13 €

Budget d'assainissement

- Dépenses d'investissement	243 188,96 €
- Recettes d'investissement	243 188,96 €
- Dépenses de fonctionnement	197 473,85 €
- Recettes de fonctionnement	197 473,85 €

Budget lotissement

- Dépenses d'investissement	1 120 238,44 €
- Recettes d'investissement	1 120 238,44 €
- Dépenses de fonctionnement	997 766,57 €
- Recettes de fonctionnement	997 766,57 €

Après échanges sur ces informations, les membres présents adoptent, à l'unanimité, les budgets présentés.

VOTE DES SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS

La commission « finances » propose de reconduire les subventions aux associations, majorées de 2 % et arrondies. Le conseil valide cette proposition.

Organismes ou associations	2023	2024
Association ADAPEI	49,00 €	50,00 €
Amicale des Anciens Combattants UNC	58,00 €	59,00 €
Club du 3 ^e âge L'EMBIER	58,00 €	59,00 €
Stéphanoise Remplaçante	58,00 €	59,00 €
La Cicadelle	60,00 €	61,00 €
Retz Agir	325,00 €	332,00 €
Entr'aide Avenir Pays de Retz et Logne	62,00 €	63,00 €
COS de Machecoul (25 €/agent) dde 70 € 2023	125,00 €	125,00 €
Théâtre Les Z'As Tendus		372,00 €
SEBC Badminton	365,00 €	372,00 €
Société de Chasse dont 200 € ragondins	524,00 €	534,00 €
Stéphanoise Musique Amicale	866,00 €	883,00 €
Stéphanoise Musique Forfait prestation communale	1 000,00 €	1 020,00 €
Cholthière Basket Paulx/Mer Morte	1 723,00 €	1 757,00 €
Le Guidon Machecoulais	166,00 €	169,00 €
Les Ptits Paulx (centre de loisirs)	8 000,00 €	8 000,00 €
Bibliothèque (budget livres) + ventes 2024	1 173,00 €	1 196,00 €

Madame Sabrina JAUNET mentionne un retour des membres bénévoles de la bibliothèque, interpellés par les utilisateurs quant à la gratuité des autres bibliothèques du réseau. Elle rappelle alors le principe de la mise en réseau des bibliothèques sur le territoire intercommunal qui a débuté le 1^{er} janvier 2023 et la décision prise par le conseil municipal du 6 décembre 2022 maintenant l'accès payant à la bibliothèque municipale, soit un tarif d'adhésion de 10 € par famille et par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, l'accès gratuit à ce service à compter du 1^{er} janvier 2024.

Madame la Maire donne lecture d'un courrier reçu du président de la société de chasse communale faisant part du coût supporté par celle-ci pour l'équarrissage des animaux

nuisibles prélevés sur la commune. La société de chasse stéphanoise souhaite créer son propre point de collecte pour l'équarrissage afin de regrouper le ramassage pour le centre de traitement des déchets SECAMIN à Brains. Elle sollicite donc la commune pour la prise en charge de ces frais de traitement qui concerneraient les animaux classés comme nuisibles et prélevés sur la commune.

Madame la Maire présente les tarifs actuels :

- 38 € le passage de camion,
- 211 € la tonne ramassée.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la prise en charge des frais d'équarrissage des animaux nuisibles concernés par la commune tels que présentés ci-dessus.



I la Vie Municipale

ACCUEIL DE LOISIRS - PARTICIPATION 2023/2024 GRAINE D'ENVIES

Madame la Maire précise qu'un soutien financier, à l'association Graine d'Envies, permet, aux familles stéphanoises des enfants de 3 à 11 ans, de bénéficier du même tarif que celles des enfants de Paulx. La participation financière annuelle de la commune est de 8 000 € pour l'accueil des enfants stéphanois au centre de loisirs de Paulx pendant les vacances et les mercredis.

Il est également convenu que le versement de cette participation financière doit se faire en deux temps :

- 1^{er} versement pour un montant de 60 % de la participation sur la base des 8 000 €, soit un montant de 4 800 €,
- 2^e versement du solde évalué selon le rapport et le bilan financier de l'année fournis par l'association.

Vu que l'association Graine d'Envies a fourni, début 2024, un rapport financier et statistique de la fréquentation des enfants stéphanois au centre de loisirs pour l'année 2023 (37 % en nombre d'heures et 34 % en nombre d'enfants), Madame la Maire propose de verser le solde de la participation financière au titre de l'année 2023 à l'association Graine d'Envies d'un montant de 3 200 €.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la proposition.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Les créances éteintes sont des créances irrécouvrables. Elles résultent d'une procédure extérieure s'imposant à la collectivité et s'opposant à toute action de recouvrement. Il s'agit d'un effacement de dettes.

Les services de gestion comptable de Pornic ont transmis, à la commune, une liste de présentation des créances éteintes pour un montant global de 396,09 € correspondant aux montants de facturation du restaurant scolaire pour une famille sur les années 2019-2020-2021.

En conséquence, le conseil municipal constate le caractère irrécouvrable des créances présentées.

VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2024

Madame la Maire présente, aux élus, le détail des frais de fonctionnement supplémentaires à prévoir pour l'année 2024. Cette augmentation est liée en partie à l'inflation (pour rappel + 4,9 % en 2023 selon l'INSEE) et également à la prise en charge, à compter du 1^{er} juillet 2024, du service espaces verts. Depuis sa création, ce service était supporté par l'intercommunalité mais celle-ci ne veut plus en assumer la charge ni retransférer la fiscalité inhérente à cette prestation. Madame la Maire précise que la charge due à ce service est incluse dans le budget quelle que soit la forme que cela prendra.

Elle présente l'état pluriannuel travaillé il y a 2 ans par la commission « finances » et actualisé chaque année, ce qui permet d'évaluer l'évolution des charges communales.

Cette étude prévoyait une augmentation régulière des taux de 2,50 % par an. Elle précise que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires peut être revalorisée par les élus depuis l'année 2023. Pour rappel, les taux de référence pour 2023 avaient été fixés ainsi : 27,77 % pour la taxe foncière bâtie

(TFB), 25,73 % pour la taxe foncière non bâtie (TFNB) et 10,25 % pour la taxe d'habitation.

S'appuyant sur la proposition de la commission « finances », elle invite à procéder au vote des taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties ainsi que de la taxe d'habitation pour l'année 2024 avec une augmentation de 2,50 %.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, et fixe ainsi les taux d'imposition communaux des taxes pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière (bâti).....28,46 %
- taxe foncière (non bâti).....26,37 %
- taxe d'habitation RS.....10,50 %

ÉTUDE DE STRUCTURE POUR LE PROJET DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR L'ÉCOLE PUBLIQUE

Monsieur Philippe PARAIS présente, aux membres du conseil, la note d'opportunité photovoltaïque réalisée par TE44. Il est ici proposé des panneaux photovoltaïques sur une surface étudiée de 323 m² sur la toiture de l'école publique.

Monsieur Philippe PARAIS informe les élus que le temps de retour sur investissement est d'environ 12 ans pour une durée de vie des panneaux d'au moins 25 ans. Au vu de l'analyse technique et de l'analyse économique présentant une autoconsommation et une vente du surplus de l'électricité produite, Monsieur Philippe PARAIS propose de lancer, dans un premier temps, le pré-diagnostic de structure sur différentes zones de toitures concernées permettant de vérifier la faisabilité. Le montant de cette prestation réalisée s'élèverait à un maximum de 1110 € TTC.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le coût du pré-diagnostic.

RÉFLEXION SUR LE PROJET D'OMBRIÈRES SUR LE PARKING DES VALLÉES

Monsieur Philippe PARAIS avise les élus de la réception d'une proposition spontanée pour l'installation et l'exploitation d'ombrières photovoltaïques sur le parking des Vallées.

Ce projet présente plusieurs intérêts pour la commune :

- il permet d'agir pour la préservation de l'environnement grâce à la production d'énergie renouvelable et ainsi de participer à la transition énergétique,
- l'infrastructure des ombrières permet d'anticiper les conditions de raccordement de bornes de recharge de véhicules électriques,
- cela permet d'apporter un ombrage pour les usagers du parking.

Le projet serait réalisé et financé par le porteur de projet. Une convention d'occupation temporaire, ne pouvant excéder 30 ans, serait alors signée avec la commune. Une publicité de cette mise à disposition devra être réalisée afin de permettre aux candidats potentiels de se manifester.

Les élus autorisent Madame la Maire à lancer la publicité relative à la procédure de sélection présentant le projet le plus adapté aux besoins de la commune.

la Vie Municipale

ATTRIBUTION DES LOTS - MARCHÉ LOTISSEMENT LES HAUTS DE LA COMBE

L'ouverture électronique des plis a été effectuée en date du 1^{er} mars 2024 à partir de 15 h 00. L'analyse des propositions a été réalisée par le maître d'œuvre CDC Conseils, missionné pour ce dossier.

Madame la Maire présente le rapport d'analyse, aux élus, respectant les critères de sélection précisés dans le dossier de consultation des entreprises.

Après cet exposé, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir pour les 2 lots :

- **LOT 1 : Terrassement / Voirie / Assainissement EU-EP**
L'entreprise LOIRE VENDÉE INFRASTRUCTURES
pour un montant total de 319 787,50 € HT,
- **LOT 2 : Espaces verts**
L'entreprise NGE PAYSAGES
pour un montant total de 27 852,91 € HT.

DEVIS CÂBLAGE FIBRE OPTIQUE - LOTISSEMENT LES HAUTS DE LA COMBE

Dans le cadre des travaux d'aménagement des 30 lots du lotissement « Les Hauts de la Combe », Madame la Maire présente un devis de la société SOLUTEL concernant la fibre optique.

Il s'agit de travaux de pose et de câblage en fibre optique pour la distribution du lotissement qui s'élèvent à 6 421,00 € HT.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis présenté.

APPROBATION DU PLAN GUIDE OPÉRATIONNEL

Faisant suite aux différentes étapes réalisées par le CAUE dans un premier temps, puis par le cabinet programmiste et économiste en architecture SINOPIA pour la mission finale, le plan guide opérationnel est aujourd'hui achevé. Pour rappel, Madame la Maire représente, aux élus, les différentes étapes de l'élaboration de celui-ci et le périmètre du cœur de bourg. Elle projette le détail des fiches action retenues et rappelle la réunion publique du mardi 16 avril à 19 heures à la salle des Vallées présentant aux Stéphanois le projet d'aménagement du centre-bourg.

LICENCE IV

Après échange avec Maître DUFLOS, commissaire-priseur judiciaire, pour le rachat de la licence IV du bar restaurant « Le Grey », il est proposé d'acquérir celle-ci au prix de 5 000 €, afin d'éviter son transfert sur une autre commune. Madame la Maire propose, aux élus, le rachat de celle-ci. Elle rappelle également que, dans le cadre du plan guide opérationnel validé ce même jour, une fiche projet est orientée vers la création d'un quartier formé de commerces et services dans le périmètre du cœur de bourg.

Compte tenu qu'il s'agit de la dernière licence de la commune et qu'il n'est pas possible de créer une nouvelle licence IV, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le rachat de cette licence IV.

DOSSIERS POUR INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

SERVICE COMMUN

Madame la Maire indique que la commune de la Marne ne souhaite finalement pas adhérer à la création d'un service commun entre les 3 communes. À ce jour, la commune de Paulx n'a pas communiqué sa réponse. Compte tenu de ces informations, il est décidé de poursuivre la réflexion engagée sur l'avenir de ce projet.

COMMERCE

Suite à un nouveau cambriolage subi par la supérette « Chez Poly », la commune a interrogé la Région Pays de la Loire, afin de faire bénéficier le commerçant d'une nouvelle subvention, dans la cadre du pacte de la ruralité, identique à celle validée par les élus le 5 juillet 2022.

En retour, les services de la région ont précisé qu'il n'existait pas d'aides régionales spécifiquement dédiées à la sécurisation des commerces et qu'un délai de 2 ans doit être effectif avant le dépôt d'une nouvelle demande pour les aides aux entreprises commerciales en zone rurale. « Chez Poly » avait bénéficié, en 2023, du soutien régional dans le cadre de son projet de réouverture du commerce.

FOYER JEUNES

Madame la Maire informe les élus de l'arrêt, pour raison de santé, de la responsable du foyer jeunes. L'espace est donc fermé depuis le 21 mars dans l'attente du recrutement d'un nouvel animateur par l'IFAC. Il est annoncé une potentielle réouverture pour mai.

L'IFAC a été dans l'obligation d'annuler l'organisation du vide grenier du dimanche 21 avril, justifiée également par un manque d'inscriptions d'exposants.

CIMETIÈRE

Le premier nettoyage annuel du cimetière est programmé pour le samedi 27 avril au matin. Comme chaque année, un appel aux Stéphanois(es) sera lancé et une communication sera faite sur le site de la commune, la page Facebook et le panneau d'affichage...

CESSION LOGEMENT

Le logement communal situé 5 rue de Nantes est mis à la vente par l'agence immobilière MPI de Machecoul-Saint-Même.

MAISON BLEUE

Madame la Maire informe le conseil du passage d'un huissier de justice pour l'établissement d'un constat de délabrement de la maison située 3 rue de Nantes.

CONSEIL D'ÉCOLE

Suite au conseil d'école de l'école Arc-en-Ciel, Madame la Maire mentionne une inscription potentielle de 37 élèves pour la rentrée prochaine. L'équipe éducative évoque son



la Vie Municipale

souhait de renaturer la cour d'école, projet qui fait écho au plan guide opérationnel.

Les deux écoles travaillent actuellement sur le thème des sapeurs-pompiers dans le monde ; ces travaux seront présentés lors du congrès du 29 juin.

FIBRE - COUP DE MAIN NUMÉRIQUE

Sous couvert du département de Loire-Atlantique, l'association «Le Coup de Main Numérique» propose,

sur 2 semaines, du 13 au 19 mai et du 10 au 15 juin, sur les communes de Saint-Étienne-de-Mer-Morte, Paulx et Touvois, ses services afin de répondre aux besoins du public en matière d'utilisation du numérique.

Madame la Maire informe, qu'à ce jour, Free et SFR sont opérationnels pour apporter leurs prestations de forfait fibre optique sur la commune ; certains habitants profitent déjà de leurs offres.

4 JUIN 2024

Le quatre juin deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.

PRÉSENTS : Mesdames BURTY Joanny, DENOUAL Emmanuelle, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès, Messieurs BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, LE ROUZIC Ludovic, PARAIS Philippe.

EXCUSÉS : Madame BLANCHARD Maryline qui donne pouvoir à Madame Manuella PELLETIER-SORIN, Messieurs BIRON Dominique, ECOMARD Paulin, FLEURY Guillaume.

ABSENT : Monsieur GEORGET Nicolas.

Madame Sabrina JAUNET a été nommée secrétaire.

JURY D'ASSISES 2025

Les communes de La Marne et de Saint-Étienne-de-Mer-Morte se sont réunies pour procéder au tirage au sort, sur les listes électorales, des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux assises de Loire-Atlantique en 2025. Ce tirage a été effectué en présence du maire ou de son représentant de chacune des communes concernées.

Le nombre de noms à tirer au sort est de 9 :

- Mme DILOSQUET Stacy, née le 08/04/1990, domiciliée
2 A Bel Air - 44270 SAINT-ETIENNE-DE-MER-MORTE
- Mme HUGON-JANON Estelle, née le 13/09/1980, domiciliée
26 Bis rue du Bocage - 44270 SAINT-ETIENNE-DE-MER-MORTE
- M. RELANDEAU Kévin né le 3/05/1989, domicilié
16 La Rivière - 44270 LA MARNE
- M. COLA Vincent, né le 5/05/1987, domicilié
2 rue du Porto - 44270 LA MARNE.
- Mme DURANDET Lara, née le 18/11/1974, domiciliée
25 rue de la Tour - 44270 SAINT-ETIENNE-DE-MER-MORTE
- Mme VINCENT Laëtitia, née le 16/02/1980, domiciliée
2 Bis La Plissonnière - 44270 SAINT-ETIENNE-DE-MER-MORTE
- Mme GILET Margaux, née le 4/03/2000, domiciliée
33 L'Errière - 44270 SAINT-ETIENNE-DE-MER-MORTE
- Mme DESBLE épouse DUPLENNE Isabelle,
née le 19/04/1970, domiciliée
19 rue de l'Église - 44270 SAINT-ETIENNE-DE-MER-MORTE
- Mme TOURNEUX épouse MARY Véronique,
née le 22/04/1970, domiciliée
1 rue de Nantes - 44270 LA MARNE

DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

TARIF PÉRISCOLAIRE ET RESTAURANT SCOLAIRE - ANNÉE 2024/2025

Madame la Maire présente les budgets de l'année 2023 des services suivants. Les chiffres sont donnés en année civile :

Périscolaire

Le budget de fonctionnement de l'année 2023, pour le périscolaire, affiche un déficit de 1352,97 € au 31/12/2023. Le périscolaire maintient son taux de fréquentation, l'encadrement sera donc conservé.

Il est proposé de maintenir les tarifs 2023/2024 selon le quotient familial :

Tarifcation par quart d'heure selon le quotient familial (matin et soir)

Jusqu'à 600 € :	0,55 €
De 601 à 800 € :	0,61 €
De 801 à 1000 € :	0,67 €
De 1001 à 1200 € :	0,75 €
Supérieur à 1200 € :	0,84 €

Restauration scolaire

Le budget de fonctionnement de l'année 2023 affiche pour la cantine un déficit de 33 562,13 € au 31/12/2023. À noter, les recettes ne couvrent pas totalement la facturation ELIOR pour la fourniture des repas. L'ensemble des autres coûts générés par ce service (charges eau, EDF, personnel de surveillance et accompagnement, assurance, entretien des locaux...) représente la grande partie de ce déficit. Madame la Maire rappelle que le tarif Elior a connu des augmentations, l'année passée, avec l'inflation et le nouveau marché qui est révisable deux fois par an.

I la Vie Municipale

Après échanges et discussions, le conseil municipal décide de valider, à l'unanimité, les nouveaux tarifs avec une augmentation de 0,15 € par repas pour l'année scolaire 2024/2025.

À savoir :

- fréquentation supérieure à 25 % des jours d'école 4,35 € par repas
- fréquentation inférieure ou égale à 25 % des jours d'école 4,65 € par repas

TARIFS 2024/2025 - ANIMATION DU FOYER JEUNES

Le service est actuellement fermé, depuis fin mars, en raison d'un arrêt de travail, suivi d'un arrêt maternité de l'animatrice. L'IFAC est toujours en recherche active d'un agent pour son remplacement avec une réouverture espérée pour juillet 2024.

Madame la Maire propose de conserver la tarification basée sur des tranches de quotient familial pour l'année scolaire 2024/2025, compte tenu que le service n'a pu être maintenu sur toute l'année 2023/2024.

TARIF TICKET ANIMATION JEUNESSE

Adhésion annuelle : 15 €

SÉJOURS COURTS

Base de calcul : 37,50 € par jour

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS (4 jrs/3 nuits)	TARIFS (5 jrs/4 nuits)	TARIFS (6 jrs/5 nuits)
0-300	75,00 €	93,75 €	112,50 €
301-600	90,00 €	112,50 €	135,00 €
601-800	105,00 €	131,25 €	157,50 €
801-1000	120,00 €	150,00 €	180,00 €
1001-1200	135,00 €	168,75 €	202,50 €
1201 et +	150,00 €	187,50 €	225,00 €
Hors commune	180,00 €	225,00 €	270,00 €

TARIFS DES SORTIES ET DES ACTIVITÉS

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF 1 Repas, sortie sans prestataire	TARIF 2 Sortie ou activité avec prestataire < à 10 €	TARIF 3 Sortie ou activité avec prestataire de 10 à 12 €	TARIF 4 Sortie ou activité avec prestataire de 12 à 15 €	TARIF 5 Sortie ou activité avec prestataire de 15 à 20 €	TARIF 6 Sortie ou activité avec prestataire de 20 à 25 €	TARIF 7 Sortie ou activité avec prestataire de 25 à 30 €
0-300	2,50 €	4,50 €	5,50 €	7,00 €	9,50 €	12,00 €	14,50 €
301-600	3,00 €	5,40 €	6,60 €	8,40 €	11,40 €	14,40 €	17,40 €
601-800	3,50 €	6,30 €	7,70 €	9,80 €	13,30 €	16,80 €	20,30 €
801-1000	4,00 €	7,20 €	8,80 €	11,20 €	15,20 €	19,20 €	23,20 €
1001-1200	4,50 €	8,10 €	9,90 €	12,60 €	17,10 €	21,60 €	26,10 €
1201 et +	5,00 €	9,00 €	11,00 €	14,00 €	19,00 €	24,00 €	29,00 €
Hors commune	6,00 €	10,80 €	13,20 €	16,80 €	22,80 €	28,80 €	34,80 €

Prenant en considération la fermeture actuelle du foyer, les élus décident, à l'unanimité, de maintenir, comme énoncés dans les tableaux ci-dessus, les tarifs des activités du service jeunesse qui prendront effet au 1er septembre 2024 pour l'année scolaire 2024/2025.

OPÉRATION BASKET ÉCOLE 2024

Madame la Maire informe les élus que l'association de basket « Choltièrre Paulx Mer Morte », sollicite une subvention de 500 € dans le cadre du renouvellement de « l'opération basket école » dans les deux établissements scolaires de la commune après les vacances de Pâques. Des retours très positifs des professeurs et des élèves sont rapportés depuis 2022.

Cette démarche permet aux enfants, à partir du CE2 scolarisés sur la commune, de découvrir le basket et de pratiquer une activité physique supplémentaire pendant leur scolarité. L'association s'est rapprochée des deux écoles pour répartir les 32 heures allouées pour cette opération, soit 12 heures à l'école publique et 20 heures à l'école privée en fonction du nombre d'élèves.

La subvention exceptionnelle de 500 € pour 32 heures est validée, par les élus, à l'unanimité.

FOURRIÈRE ANIMALE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION

La convention, signée en date du 1^{er} juin 2021 pour une durée de trois ans, avec Mme BOUTET Annick à Saint-Cyr-en-Retz, est arrivée à échéance.

Madame la Maire propose de renouveler celle-ci pour la même durée. En contrepartie des missions fournies, la commune versera une participation annuelle de 0,60 € par habitant soit 1059 €. Elle précise également que l'entrée en fourrière sera de 20 € et que le propriétaire s'acquittera des frais de garde. Quant aux frais de vétérinaire, ils seront avancés par la commune ; ces frais seront remboursés en totalité par le propriétaire.

Les élus valident cette proposition à l'unanimité.



I la Vie Municipale

EnR loi APER - SITES RETENUS POUR PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

La loi du 10 mars 2023 invite les communes à recenser des zones d'accélération pour les énergies renouvelables qui seront identifiées pour l'implantation.

Suite à la réunion publique du 25 avril 2024, Monsieur Philippe PARAIS présente les zones identifiées ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Il précise que, sur la commune de Saint-Étienne-de-Mer-Morte, il n'y a pas de site éolien possible en raison de la zone de radar militaire de Rocheservièrre.

Deux sites photovoltaïques sur ombrières sont identifiés :

- Parking des Vallées (parcelle cadastrée AD 29) - (1 907 m²) - Puissance 250 MWh/an
- Parking du cimetière (parcelle cadastrée AB 81) - (1 330 m²) - Puissance 174 MWh/an

Pour information, Monsieur Philippe PARAIS évoque également la suggestion, par TE44, d'une mise en place d'ombrières transparentes au-dessus du cimetière.

Dans un premier, les deux sites soumis au vote sont les sites sur les parkings.

Les élus valident, à l'unanimité, le lancement de l'étude pour des ombrières photovoltaïques sur les parkings du cimetière et des Vallées.

AVANCEMENT DU DOSSIER « SERVICE TECHNIQUE »

Madame la Maire énumère les différentes étapes des réflexions menées ces derniers mois pour la création ou non d'un service technique communal :

- **Décembre 2023** : une réflexion est engagée avec les communes de La Marne, Paulx et Saint-Étienne-de-Mer-Morte sur une éventuelle mise en place d'un service technique mutualisé,
- **Janvier 2024** : le président de la CCSRA évoque la problématique de gestion du service « espaces verts » de l'intercommunalité non formalisée,
- **Février 2024** : 4 communes de l'intercommunalité (La Marne, Paulx, Saint-Mars-de-Coutais et Saint-Étienne-de-Mer-Morte) transmettent une hypothèse complémentaire de gestion du service « espaces verts », tout en respectant un équilibre fiscal. Ce courrier est validé en conseil municipal du 6 février 2024. Le président de la CCSRA n'accuse pas réception de ce courrier et n'y a pas donné suite,
- **Mars 2024** : le projet de création d'un service technique commun avec les 3 communes (Paulx, La Marne et Saint-Étienne-de-Mer-Morte) est à l'étude. Chaque commune doit indiquer son intérêt pour ce projet commun,
- **Avril 2024** : la commune de la Marne informe qu'elle souhaite adhérer au service commun de la communauté de communes CCSRA,
- **Mai 2024** : constat de la délibération prise, par la commune de Paulx, pour l'adhésion au service commun espaces verts de la communauté.

Madame la Maire rappelle également le débat sur le vote du budget communal de 2024 lors de la dernière réunion de conseil en avril ; il intégrait tous les coûts d'une éventuelle création d'un service technique communal en milieu d'année.

Par la suite, un appel à candidature a été lancé, par voie d'affichage en mairie à partir du 10 avril, pour le recrutement d'un agent technique polyvalent permettant de répondre aux besoins de l'entretien et de la gestion des espaces verts ainsi que de la maintenance et l'entretien des bâtiments communaux. Une personne s'est portée candidate à ce poste ; il s'agit d'une personne expérimentée, dans ces domaines, qui exerce dans une autre collectivité de taille équivalente et qui souhaite demander sa mutation pour Saint-Étienne-de-Mer-Morte.

Madame la Maire propose ainsi, aux élus, de créer le service technique communal et de recruter cet agent qui, après plusieurs entretiens, répond aux besoins de la commune. Elle précise également qu'il faudra prochainement faire l'acquisition ou la construction d'un local technique adapté.

Compte tenu des besoins de la commune concernant l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux, des moyens financiers budgétés et de la candidature d'un agent technique polyvalent et expérimenté pour le poste d'adjoint technique demandé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, la création d'un service technique communal pour la gestion et l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux.

Dans cette même logique, les élus sont également favorables à l'acquisition du matériel et du véhicule nécessaires au bon fonctionnement du service. Pour cela, ils autorisent Madame la Maire à engager financièrement la commune dans la limite de 135 000 € TTC, lui permettant de saisir, après échanges avec les commissions « bâtiment » et « espaces verts », d'éventuelles opportunités. Il est ainsi rappelé que, dans l'éventualité de la création de ce service technique, ces achats avaient été intégrés au budget communal d'investissement de 2024.

Madame la Maire informe les membres du conseil de la possibilité, par délibération du conseil municipal, d'amortir l'achat du matériel et du véhicule. Il est ainsi proposé les durées d'amortissement suivantes, en tenant compte des achats neufs ou d'occasion :

Biens - Durées d'amortissement

- Camion et véhicule techniques
(camion benne, remorque...) d'occasion 6 ans
- Camion et véhicule techniques
(camion benne, remorque...) neufs 10 ans
- Petits matériels techniques
(tronçonneuse, rotofil, sérateur...) neufs 6 ans
- Gros matériels techniques
(tondeuse autoportée...) d'occasion 6 ans
- Gros matériels techniques
(tondeuse autoportée...) neufs 10 ans
- Agencement et aménagement de bâtiments,
installations électriques et téléphoniques 15 ans

Prenant en considération que la liste des immobiliers à amortir pourra évoluer selon les besoins, les membres du conseil municipal décident d'adopter, à l'unanimité, les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

I la Vie Municipale

CONVENTION ESPACES VERTS - CCSRA

En raison de la prise de délibération du conseil municipal portant sur la création d'un service technique communal, les élus décident, à l'unanimité, de ne pas adhérer au service commun « entretien des espaces verts », proposé par la communauté de communes Sud Retz Atlantique.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à la mise en place d'un service technique communal à compter du 1^{er} septembre 2024, il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial de 35 heures qui sera pourvu par voie de mutation. Compte tenu que le poste actuel d'adjoint technique territorial de 9,50 heures n'est pas pourvu, Madame la Maire propose de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

- créer un emploi d'adjoint technique territorial de 35 heures hebdomadaires,
- supprimer le poste d'adjoint technique territorial de 9,50 heures hebdomadaires.

Les membres du conseil municipal valident la modification du tableau des effectifs avec prise d'effet au 01/07/2024.

LICENCE IV

Les gérants de la supérette « Chez Poly » ont effectué une demande, auprès de la mairie, afin d'obtenir la licence IV récemment acquise par la mairie. Ils souhaitent répondre à une demande de la population en créant, dans leur commerce, un lieu de convivialité. Il s'agirait d'organiser ponctuellement des moments de partage autour de thèmes sportifs, culturels, festifs... avec l'ouverture d'un bar de manière mesurée et avec des horaires d'ouverture et de fermeture bien définis.

Suite à un échange avec les gérants, Madame la Maire précise que l'acquisition d'une licence de catégorie III est gratuite et peut, en accord avec les gérants, parfaitement correspondre à leur demande. Cette licence autorise la vente d'alcool appartenant aux groupes I et III :

- **groupe I** : boissons sans alcool, eau, jus de fruits, soda, lait, café, thé,
- **groupe III** : boissons à alcool fermenté, non distillé, vins doux naturels tels que cidre, bière, apéritifs à base de vin ou encore liqueurs qui ne dépassent pas les 18 degrés.

La licence IV reste ainsi disponible pour tout porteur de projet tel que café ou restaurant.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, l'accord de principe de la délivrance d'une licence III pour le commerce « Chez Poly », sous réserve que les gérants s'engagent à se soumettre à la réglementation en vigueur, avec la formation obligatoire, et à posséder un permis d'exploitation.

DOSSIERS POUR INFORMATION

ANCT - PROGRAMMATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

Madame la Maire informe que le cabinet EY Consulting, chargé par l'ANCT d'accompagner la commune dans l'aménagement du nouveau quartier rue des Vallées, a présenté sa méthodologie ainsi que le calendrier prévisionnel.

Des dossiers et documents sont en cours de transmission permettant de débiter sa mission.

QUESTIONS DIVERSES

Élections européennes du 9 juin 2024

Madame la Maire rappelle, aux élus, que les élections européennes du 9 juin se tiendront dans la salle du conseil située à la mairie.

Congrès départemental des sapeurs-pompiers le 29 juin 2024

À l'occasion du 126^e congrès des sapeurs-pompiers de Loire-Atlantique, un rassemblement est programmé sur notre commune en date du 29 juin prochain. L'amicale de la Chollière, en collaboration avec les autres associations locales de Paulx et Saint-Étienne-de-Mer-Morte, s'est impliquée pour rendre cette journée enrichissante et festive. Sur cette journée, sont programmés une cérémonie officielle, un défilé au départ du parking des Vallées, de nombreuses animations, une exposition, une restauration sur place, des concerts et un feu d'artifice organisé par la municipalité.

Madame la Maire remercie chaleureusement les pompiers pour le nettoyage du monument aux morts.

Fête de la musique

Madame Sabrina JAUNET rappelle l'organisation, par la société LA STEPHANOISE, de la fête de la musique le 22 juin 2024.

Radars pédagogiques

Madame Sabrina JAUNET rapporte les données du radar pédagogique installé rue des Colibris ; l'objectif était de constater les infractions routières quant à la prise de la rue en contresens : sur 1 mois, 13 passages dans le mauvais sens dont la plupart, de nuit.

Journée du patrimoine

Madame Sabrina JAUNET informe le conseil de l'organisation de la journée du patrimoine le 22 septembre 2024. Nous aurons l'honneur d'avoir à nouveau, cette année, Monsieur Maurice BARIL, pour cette journée du patrimoine avec pour thème « itinéraires, réseaux et connexions ». Rendez-vous à 15 heures au clocher.



Le neuf juillet deux mil vingt-quatre, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.

PRÉSENTS : Mesdames BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny, DENOUAL Emmanuelle, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès, Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, FLEURY Guillaume, LE ROUZIC Ludovic, PARAIS Philippe.

EXCUSÉ : Monsieur ECOMARD Paulin.

ABSENT : Monsieur GEORGET Nicolas.

Madame Sabrina JAUNET a été nommée secrétaire.

DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

PRÉSENTATION DE L'AGENT TECHNIQUE

Monsieur Stéphane RENAUD, nouvellement embauché en tant qu'agent technique pour le service créé à compter du 2 septembre 2024, est venu à l'ouverture du conseil pour se présenter auprès des élus.

POLICE DE LA PUBLICITÉ

Madame la Maire expose que, jusqu'à présent, la compétence en matière de police de la publicité était partagée entre le préfet de département et les maires : elle relevait du préfet sauf lorsque la commune était couverte par un règlement local de publicité, ce qui n'était pas le cas de notre collectivité.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, dans les EPCI non compétents en PLU / RLP, les maires sont devenus compétents en matière de police de publicité et ce, quelle que soit la population de la commune. Libre à chaque commune d'établir une convention avec l'EPCI afin que l'instruction soit effectuée par un service commun payant tel que l'ADS.

Madame la Maire précise que l'intercommunalité Sud Retz Atlantique a donc décidé de proposer une convention d'adhésion à ce service pour l'instruction.

Les tarifs sont de :

- 75 € pour une autorisation préalable,
- 150 € pour une déclaration préalable.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de signer cette convention.

CONVENTION FRELONS ASIATIQUES

Monsieur Jean-Emmanuel CHARRIAU rappelle la nécessité de renouveler la convention pour la lutte contre le frelon asiatique. Deux possibilités s'offrent à la commune : POLLENIZ ou « L'Artisan Dératiseur » qui intervient déjà pour le compte de POLLENIZ.

Les services sont identiques :

- Pour le domaine public :

Le prestataire facturera l'intégralité de la prestation à la commune,

- Pour le domaine privé :

Le prestataire facturera la prestation à hauteur de 50 % à la commune et 50 % au particulier. Le prestataire est le seul responsable du recouvrement des sommes dues par le particulier.

Il mentionne également qu'une participation financière annuelle est demandée par POLLENIZ ; pour 2023, celle-ci s'élevait à 325 €. A contrario, cette participation n'est pas demandée par la société « L'Artisan Dératiseur ».

Les tarifs à l'acte sont sensiblement identiques ; ci-dessous, les tarifs proposés par « L'Artisan Dératiseur » :

- Pré-nid / absence client /
erreur de signalement : soit 70 € TTC,
- Nid au sol ou à hauteur d'homme : soit 90 € TTC,
- Nid à l'échelle (- de 8 mètres)
ou sous couverture : soit 110 € TTC,
- Nid à la canne (- de 15 mètres) : soit 150 € TTC,
- Nid à la canne (+ de 15 mètres) : soit 180 € TTC,
- Autre prestation (complexe ou délicate) sur devis.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de signer la nouvelle convention avec la société « L'Artisan Dératiseur ».

SAUR - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - ASSAINISSEMENT 2023

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient, au délégataire, de transmettre un rapport annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'une analyse portant sur la qualité du service.

Monsieur Philippe PARAIS présente le rapport annuel 2023 réalisé par la SAUR qui atteste du bon fonctionnement de la station d'épuration. Il a cependant été constaté une surcharge de la station expliquée par l'arrivée importante (au vu de la météo) d'eaux pluviales parasites.

Le conseil adopte le rapport à l'unanimité.

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Afin de mettre en place des actions prioritaires pour limiter la collecte d'eaux claires parasites et notamment les déversements au point A2, Monsieur Philippe PARAIS propose de solliciter des bureaux d'études pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales.

Les élus valident cette proposition à l'unanimité.

I la Vie Municipale

TE44 - PARTICIPATION FINANCIÈRE DU LOTISSEMENT « LES HAUTS DE LA COMBE »

Suite aux études complémentaires effectuées par TE44 concernant la réalisation d'un réseau électrique, de l'éclairage public ainsi que le génie civil de télécommunication du lotissement « Les Hauts de la Combe », Madame la Maire présente le coût financier définitif de ces travaux qui s'élève à 135 202,11 € HT. La participation financière pour la commune s'élève à 86 753,59 € HT ; elle est validée, à l'unanimité, par le conseil municipal.

L'ouverture du chantier s'est effectuée en ce début juillet avec le décapage voirie. La phase 1 terrassement et voirie devrait être terminée en fin d'année permettant la commercialisation des lots à suivre.

CONVENTION SENTIERS PÉDESTRES

Dans le cadre du suivi et de l'entretien du balisage des deux circuits de randonnée communaux inscrits au PDIPR :

- Le Bois de la Choltière,
- La Vallée du Falleron,

Monsieur Philippe PARAIS informe que la convention d'entretien du balisage, établie entre la commune et le comité départemental de randonnée de Loire-Atlantique, signée en 2022, est renouvelée tacitement tous les deux ans. Un passage est donc prévu cette année. Il précise que le comité a revu ses tarifs d'intervention au début de l'année 2023 à la suite de l'augmentation générale du coût de la vie. Le tarif passe donc de 11 € du km à 15 € du km pour l'entretien du balisage.

Il convient donc de valider une nouvelle convention prenant en compte les nouveaux tarifs ainsi que le devis pour cette année qui s'élève à 151,50 €.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la nouvelle convention de balisage itinéraire de randonnée avec les nouveaux tarifs présentés.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à la promotion interne obtenue par un agent, pour un grade d'attaché à compter du 1^{er} juillet 2024, il convient de créer un poste d'attaché territorial de 35 heures hebdomadaires. Madame la Maire propose de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

CADRES OU EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
Attaché	A	1	35 heures
Rédacteur principal de 1 ^{re} classe	B	1	35 heures
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	C	1	30 heures
FILIÈRE TECHNIQUE			
Adjoint technique territorial	C	1	13,50 heures
Adjoint technique territorial	C	1	35 heures
FILIÈRE ANIMATION			
Adjoint territorial d'animation - Principal de 1 ^{re} classe	C	1	35 heures
Adjoint territorial d'animation - Principal de 2 ^e classe	C	1	35 heures

Les membres du conseil municipal valident la modification du tableau des effectifs avec prise d'effet au 01/07/2024.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux « logement d'urgence » et « moulin »

Madame la Maire rappelle, aux élus, que les marchés de travaux ont été signés le lundi 8 juillet. Les travaux du logement d'urgence démarreront en août et les travaux du moulin se feront à suivre.

Locatif 15 rue de l'Église

Madame la Maire annonce que l'état des lieux de sortie est fixé au 22 juillet 2024.

Fin de la saison des activités seniors

Une vingtaine de participants a pu profiter de la sortie de fin d'année organisée sur Machecoul-Saint-Même (*visite de la fromagerie Beillevaire le matin et de la corderie Plantive l'après-midi*).

Produit taxe additionnelle aux droits de mutation

Madame la Maire informe de la notification de l'État sur la baisse du fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement et à la publicité foncière, au titre de l'exercice 2023. Celui-ci passera de 124 260 € en 2023 à 89 928 € en 2024.

Cette diminution s'explique par la baisse importante de l'enveloppe globale à répartir entre communes.

Madame la Maire précise que cette baisse avait été anticipée au budget primitif de 2024.

Rénovation éclairage public

Monsieur Philippe PARAIS informe les élus de la poursuite de la rénovation des éclairages rue des Landes et rue de Nantes.



Le dix septembre deux mil vingt-quatre, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.

PRÉSENTS : Mesdames BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès, Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, FLEURY Guillaume, PARRAIS Philippe.

EXCUSÉS : Madame DENOUAL Emmanuelle, Monsieur ECOMARD Paulin.

ABSENTS : Messieurs GEORGET Nicolas, LE ROUZIC Ludovic.

Madame Sabrina JAUNET a été nommée secrétaire.

DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

SERVICE TECHNIQUE

Le service technique a débuté le lundi 2 septembre 2024. Le nouveau matériel a été installé dans le garage de la mairie, ce qui a permis à l'agent de commencer rapidement. La tonte et la coupe des mauvaises herbes sont en cours dans les rues principales et les lotissements. De nombreuses petites réparations dans les bâtiments ont déjà été réalisées. Cette première semaine montre, avec succès, le bénéfice de ce service au sein de la commune.

ACQUISITION D'UN BÂTIMENT TECHNIQUE AU 18 RUE DE NANTES

Madame la Maire précise que le garage de la mairie est un lieu provisoire de stockage. Elle informe qu'une opportunité d'acquisition d'un bien immobilier, pouvant répondre aux besoins du service technique, s'est présentée depuis la dernière réunion de conseil.

Il s'agit d'une maison + entrepôt (parcelle cadastrée AC 50 d'une superficie de 634 m²) et d'un jardin (parcelle cadastrée AC 49 d'une superficie totale de 118 m²), situés 18 rue de Nantes et appartenant aux consorts Alliens.

Plusieurs rencontres et visites ont permis d'aboutir, compte tenu des travaux à prévoir, à une proposition sur le prix de vente net vendeur de 140 000 € plus frais de notaire, en tenant compte du souhait des consorts Alliens de conserver l'aspect du bâtiment, sans démolition.

Compte tenu que ce bâtiment est une opportunité pour devenir l'atelier technique communal, par sa surface et sa proximité avec le cœur du bourg, les élus ont validé, à l'unanimité, l'achat de ces biens immobiliers au prix négocié.

TRAVAUX TOITURE SUR LE BÂTIMENT TECHNIQUE

Dans le cadre de l'acquisition du bâtiment technique validée précédemment, Madame la Maire présente un devis de travaux de couverture réalisé par l'entreprise Sud Loire Couverture en accord avec les consorts Alliens.

En effet, la toiture est vétuste ; ces travaux consistent :

- à déposer les tôles ondulées de la toiture avec évacuation,
- à réaligner la toiture côté sud avec une pose de charpente,
- à poser une gouttière nantaise,
- à mettre en place de nouvelles tôles bac prélaquées.

Les élus valident, à l'unanimité, les travaux de couverture pour un montant total HT de 30 278 €.

SOLLICITATION D'UN FONDS DE CONCOURS

Madame la Maire informe qu'une politique communautaire de fonds de concours descendant de l'EPCI vers les communes a été adoptée pour 3 ans, de juillet 2024 à décembre 2026. Elle précise que toutes les dépenses d'investissement communal sans thématique imposée sont éligibles. Le montant de cette enveloppe s'élève, pour la commune de Saint-Étienne-de-Mer-Morte, à 60 245 €.

Madame la Maire propose, aux élus, de solliciter ce fonds de concours dans le cadre de la création du service technique, à l'occasion de l'acquisition de l'ensemble immobilier Alliens précédemment validée par le conseil. Les élus approuvent, à l'unanimité, cette initiative.

EMPRUNT BANQUE

Compte tenu du taux d'endettement peu élevé de la commune et dans le but de financer la création du service technique avec l'achat du bâtiment et sa réparation, Madame la Maire propose, aux élus, de solliciter un prêt de 200 000 € auprès de banques.

Elle présente deux propositions reçues :

Crédit Mutuel	Crédit Agricole
200 000 €	200 000 €
3,80 % / 10 ans	3,88 % / 10 ans
3,90 % / 15 ans	4 % / 15 ans
Frais de dossier : 200 €	Frais de dossier : 250 €
Périodicité trimestrielle	Périodicité trimestrielle

Les élus valident la souscription pour un prêt de 200 000 € avec une durée de 10 ans mais souhaitent engager une négociation sur les taux. La décision est donc reportée au prochain conseil.

ACQUISITION DE MATÉRIEL ET D'UN VÉHICULE

Conformément à la délibération 44 du 4 juin 2024, Madame la Maire expose, aux élus, le détail des dépenses de matériels et équipements réalisées à l'occasion de la mise en place du service technique.

Elle présente, également, le devis d'un véhicule utilitaire nécessaire pour le bon fonctionnement du service. Il s'agit d'un camion benne diesel d'occasion Iveco vendu au prix HT de 27 355,76 €, frais de carte grise inclus. Ce véhicule est vendu avec une révision mécanique complète et avec un sablage de la benne et du coffre. En attendant sa livraison prévue pour le 30 septembre, un autre véhicule a été mis à disposition.

I la Vie Municipale

FRAIS DE CAPTURE - ANIMAUX EN DIVAGATION

Des chiens sont en divagation de manière récurrente sur la commune, ce qui nécessite l'intervention des agents et des élus pour les capturer avant leur placement en fourrière.

Ces interventions occasionnent des frais de personnel, de nourriture et de matériel technique pour les identifier et les héberger.

Madame la Maire propose de mettre en place une tarification qui sera appliquée aux propriétaires d'animaux en divagation, à partir de la deuxième capture :

- 50 € pour la capture,
- 15 € pour les frais d'identification,
- 5 € par jour pour l'hébergement et la nourriture dans le chenil communal,
- 20 € en cas d'absence de puce ou de tatouage,
- 10 % sur les factures de frais extérieurs s'il y a, pour la gestion administrative.

Considérant que la divagation des chiens, errant en toute liberté et sans surveillance, est interdite et qu'il convient de prendre des mesures pour lutter contre la divagation des animaux errants, les élus valident, à l'unanimité, cette proposition qui prendra effet à partir de la mise en place du chenil.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Les services de gestion comptable de Pornic ont transmis, à la commune, une liste des créances qu'ils n'ont pas pu recouvrer. Le montant global s'élève à 2 827,79 €.

Ces créances dont le caractère irrécouvrable résulte d'une procédure extérieure s'imposent à la collectivité et s'opposent à toute action de recouvrement. En conséquence, le conseil municipal doit constater le caractère irrécouvrable des créances présentées.

Vu l'état de créances irrécouvrables fourni, les élus constatent le caractère irrécouvrable des créances présentées et mandatent Madame la Maire à procéder à l'annulation des créances par un mandatement au compte « 6541 - créances admises en non-valeur ».

DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS DÉONTOLOGUES

Madame la Maire expose que les services de l'Etat ont envoyé, à toutes les communes et EPCI de Loire-Atlantique, un courrier pour les inviter à délibérer à nouveau, afin de désigner expressément un ou plusieurs référents déontologues sur la délibération et ne faire seulement référence à la liste de référents déontologues constituée par l'AMF 44, comme cela a été fait sur la dernière délibération 62 du 7 novembre 2023.

Les élus désignent tous les membres de la liste précédemment retenue qui seront intégrés sur la délibération.

DOSSIERS POUR INFORMATION

LA BOX MÉDICALE

Afin de répondre au désarroi des personnes qui se retrouvent sans médecin généraliste, Madame la Maire présente une solution innovante qui commence à s'implanter dans la région et qui pourrait répondre, pour partie, au problème des déserts médicaux : « la box médicale ».

Cela consiste à mettre en place un modulaire dédié à la téléconsultation ; il accueille une borne connectée auprès de plus de 300 médecins généralistes et professionnels de santé. Cette box médicale est équipée d'un ensemble d'instruments de mesure nécessaires au diagnostic médical et à un examen clinique. L'ordonnance est imprimée par la borne médicale.

Madame la Maire précise que la commune doit prévoir une participation financière totale de 59 000 € HT en cas d'acquisition, soit : 39 000 € HT pour le contrat de la box médicale et 20 000 € HT pour le contrat du dispositif de téléconsultation.

Les élus ont longuement échangé sur cette nouvelle pratique et restent ouverts à la réflexion. Madame la Maire propose d'étudier ce dispositif lors d'une prochaine réunion de conseil.

LE REMÉANDRAGE DES COURS D'EAU

Monsieur Philippe PARAIS explique le reméandrage qui consiste à redonner une courbe à certains cours d'eau permettant ainsi de ralentir l'écoulement, surtout en période de fortes pluies.

Cet aménagement vient modifier les limites de propriété. La commune étant concernée en tant que propriétaire de certains cours d'eau, il convient de décider si le cadastre doit ou non être modifié.

Après réflexion, les élus choisissent de conserver la propriété des cours d'eau suivant le nouveau tracé et de mettre le cadastre en adéquation. Ils s'engagent ainsi à poursuivre l'entretien des berges dont la commune est propriétaire.

PROTECTION SOCIALE ET COMPLÉMENTAIRE - PRÉVOYANCE

À partir du 1^{er} janvier 2025, la protection sociale complémentaire deviendra obligatoire dans la fonction publique. Madame la Maire rappelle qu'un contrat de prévoyance permet d'assurer le maintien de salaire en cas de maladie, de compléter la pension d'invalidité permanente et de protéger ses proches en cas de décès, par le versement d'un capital.

Elle précise que les 6 agents sont concernés et que la commune doit prendre en charge à minima 50 % de la cotisation, ce qui engendra une enveloppe supplémentaire d'environ 1 500 € par an.

Plusieurs organismes ont été consultés. La meilleure garantie devra être présentée pour le 19 septembre au centre de gestion pour avis du Centre Social Territorial (CST). À l'issue de cet avis, les élus pourront délibérer.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX :

Le logement d'urgence : les travaux ont débuté par le traitement de la charpente cette semaine. La fin est programmée pour la fin de l'année 2024.

Le moulin : la commission « accessibilité » de la préfecture, réunie en date du 4 septembre dernier, a émis un avis favorable pour le dossier. Les travaux se poursuivront dans la continuité du logement d'urgence.



I la Vie Municipale

ÉTAT D'AVANCEMENT DES OMBRIÈRES ET DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Concernant les panneaux photovoltaïques, la réception de l'étude de structure est prévue pour la semaine 38 et l'étude d'adaptation des supports sur l'étanchéité toiture est en cours. Les résultats permettront de connaître la faisabilité du projet. Quant aux ombrières, la commune est dans l'attente d'un retour de TE44 en charge du dossier.

RESTAURATION SCOLAIRE ELIOR

En ce début d'année scolaire, la cuisine centrale de l'entreprise ELIOR a été déplacée à Ancenis. Les repas sont depuis livrés au restaurant scolaire en liaison froide, tôt le matin.

Ce changement a modifié fortement l'organisation des commandes des repas journaliers. L'envoi des effectifs est défini ainsi :

- repas du lundi avant le jeudi 14 h 30 maximum,
- repas du mardi avant le vendredi 14 h 30 maximum,
- repas du jeudi avant le lundi 14 h 30 maximum,
- repas du vendredi avant le mardi 14 h 30 maximum.

Cette information sera communiquée par mail, aux familles, afin de coordonner au mieux le nombre de repas avec les effectifs des enfants présents chaque jour.

QUESTIONS DIVERSES

Radar pédagogique

Madame Sabrina Jaunet rapporte les analyses du radar pédagogique placé pendant les mois de juillet et août « rue du Bocage ».

Le nombre de véhicules enregistré par jour s'élève en moyenne à 88.

La vitesse moyenne des véhicules est de 27 km/h. Deux cas de vitesse excessive ont été relevés à 55 et 51 km/h.

Elle précise que, depuis le 9 septembre, le radar pédagogique a été déplacé au lieu-dit « Le Pey ».

Passation de commandement

Madame la Maire donne lecture de l'invitation, remise par le préfet de Loire-Atlantique, le président du conseil départemental et le chef de corps départemental, concernant la passation de commandement entre le lieutenant Olivier Baril et le lieutenant Didier Bonin le vendredi 20 septembre 2024 à 19 heures au centre d'incendie et de secours de La Choltière.

Elle précise que tous les Stéphanois y sont conviés.

5 NOVEMBRE 2024

Le cinq novembre deux mil vingt-quatre, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.

PRÉSENTS : Mesdames BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny, DENOUAL Emmanuelle, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina., PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès, Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, FLEURY Guillaume, PARAIS Philippe.

EXCUSÉES : Mesdames GALLAIS Véronique, LACHAUD Elsa.

ABSENTS : Messieurs ECOMARD Paulin, GEORGET Nicolas, LE ROUZIC Ludovic.

Madame Sabrina JAUNET a été nommée secrétaire.

DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

PRÊT BANQUE - BÂTIMENT TECHNIQUE

Comme évoqué dans le précédent conseil, dans le but de financer l'achat et la réparation du bâtiment récemment acquis en tant que bâtiment technique, Madame la Maire projette les deux nouvelles propositions des banques recontactées préalablement.

Elle rappelle que le coût global de l'opération s'élève à 173 278 € HT (acquisition + travaux), auquel s'ajouteront des frais d'aménagement intérieur.

Crédit Mutuel	Crédit Agricole
200 000 €	200 000 €
3,40 % / 10 ans	3,28 % / 10 ans
3,50 % / 15 ans	3,48 % / 15 ans
Frais de dossier : 200 €	Frais de dossier : 250 €
Périodicité trimestrielle	Périodicité trimestrielle

La proposition du Crédit Agricole a été retenue, à l'unanimité, pour une durée de 10 ans.

CONVENTION DE PRÉVOYANCE – CDG44

Pour rappel, la réforme de la protection sociale complémentaire introduit une obligation de participation financière des employeurs publics à compter du 1^{er} janvier 2025 pour le risque prévoyance.

Pour la prévoyance, l'accord collectif national du 11 juillet 2023 indique :

- Une mise en place de contrats collectifs à adhésion obligatoire pour toutes les collectivités territoriales,
- Un niveau minimum de couverture de 90 % de la rémunération nette,
- Un financement employeur minimal à hauteur de 50 % des cotisations acquittées pour ses agents (hors options).

Les centres de gestion et les organisations syndicales ont dès lors engagé un processus de négociation qui a abouti à un accord collectif régional en date du 9 juillet 2024. Madame la Maire précise qu'afin de pouvoir adhérer définitivement à ce dispositif de protection des agents, il convient de :

I la Vie Municipale

- choisir un niveau de couverture à adhésion obligatoire pour l'ensemble des agents, garantissant les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 90 % ou 95 % des revenus nets des agents (TBI, NBI et RI),
- définir la participation en tant qu'employeur, cette participation ne pouvant pas être inférieure à 50 % du montant de la cotisation acquittée par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire retenu.

À l'unanimité, le conseil municipal valide l'adhésion à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune de Saint-Étienne-de-Mer-Morte. La collectivité souscrit la garantie de couverture à hauteur de 90 % du revenu net des agents (TBI, NBI et RI) en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité. La commune participe financièrement à hauteur de 50 % de la cotisation appelée.

LOCATION DES SALLES - TARIFS 2025

Comme chaque année, les tarifs de location des salles communales sont révisés pour l'année suivante. Madame la Maire informe que les travaux de mise en conformité du moulin ont débuté et que celui-ci pourrait être ainsi loué au public à l'achèvement des travaux. À noter qu'une priorité de mise à disposition de ce local sera réservée au foyer des jeunes pendant la saison estivale ainsi qu'aux différentes activités culturelles et celles liées au patrimoine. La proximité de la rivière incite les élus, pour des raisons sécuritaires, à ne proposer la location du moulin que pour des événements de journée. Une fermeture à 22 heures sera ainsi exigée.

Après échanges, les élus déterminent les tarifs de location des salles des Vallées et du Moulin pour l'année 2025 (voir page 58).

TARIF DE REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2025

Comme tous les ans, la commune doit se prononcer sur l'évolution des tarifs de la redevance assainissement pour l'année à venir. Monsieur Philippe PARAIS rappelle le lancement de la consultation du schéma directeur d'assainissement qui engendrera certainement des travaux sur les réseaux d'assainissement collectif. L'historique du tarif de la redevance assainissement démontre, depuis 2011, une stabilité de la part communale ; il est alors proposé, aux élus, d'augmenter la redevance d'assainissement à 1,25 € par m³ d'eau consommé ainsi que le forfait de 30 m³ par personne ayant un puits et de maintenir l'abonnement à 19 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'appliquer ces tarifs pour l'année 2025.

DEMANDE DE SUBVENTION - ÉLAN DE LA BELLE ÉPOQUE

Madame la Maire informe les élus avoir reçu précédemment des membres de l'association « L'Élan de la Belle Époque », dans le cadre d'une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 1500 €. Cette aide financière permettrait de participer au financement de l'échange culturel avec « Les Moulins de la Céphons » de la région de Châteauroux pour la période du 23 au 26 juillet 2025.

Compte tenu que cette association communale ne sollicite jamais de subvention annuelle de la part de la commune, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le versement de cette subvention exceptionnelle.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

Madame la Maire présente la demande de financement participatif lancée par l'association « Les amis du musée des sapeurs-pompiers de Loire-Atlantique » pour l'acquisition, par ce dernier, d'un camion Renault OSC de 1935. Il s'agit d'un véhicule rare et emblématique de l'histoire des pompiers qui a servi à Saint-Étienne-de-Mer-Morte. C'est un témoin du passé des sapeurs-pompiers stéphanois. Ce véhicule est un des trois derniers exemplaires encore existants. Sa préservation permettra de partager cette histoire avec le grand public et les générations futures.

Le financement total de cette acquisition s'élève à 23 500 €. Madame la Maire propose, aux élus, d'étudier le montant d'une participation financière que pourrait attribuer la commune pour ce véhicule qui porte son nom sur sa carrosserie.

Après en avoir discuté, le conseil municipal vote le montant de la participation financière :

- 1 voix pour 1 000 €
- 12 voix pour 500 €



DOSSIERS POUR INFORMATION

LA BOX MÉDICALE

En préambule de la réunion de conseil, s'est tenue une présentation de la box médicale animée par la société du même nom, en présence des élus et de la directrice du centre de soins infirmiers de Machecoul-Saint-Même.

Lors du conseil, Madame la Maire engage un échange sur la pertinence de ce projet avec les élus. La box médicale permet, aux collectivités, de les équiper d'un cabinet médical de soins autonome, facile d'accès 7 jours sur 7, connecté à des réseaux de professionnels de santé (télé-médecine). Elle est équipée de dispositifs connectés pour réaliser des examens médicaux généraux tels que la prise de température, tension ou la mesure de la saturation en oxygène... Elle permet également la réalisation d'examens spécialisés dans les domaines dermatologiques, ORL, médecine du sport etc. L'ordonnance est imprimée par



I la Vie Municipale

la borne. La box médicale est aseptisée grâce à un système de nettoyage par UV de la cabine et associée à un entretien journalier.

Le coût d'investissement pour ce projet est estimé autour de 60 000 € HT, auquel s'ajouteront des coûts de fonctionnement à partir de la cinquième année à hauteur d'environ 700 € TTC mensuel.

Dans le prolongement de cet échange, les élus souhaitent pouvoir approfondir le projet.

Un dossier complet, présentant plus en détail les chiffres et les conditions d'adhésion, sera présenté pour délibération lors de la prochaine réunion de conseil municipal du 10 décembre 2024.

VIDÉOPROTECTION

Le dossier de vidéoprotection (installation de caméras filmant la voie publique afin de prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens) n'ayant pas été retenu pour l'obtention de la DETR de 2024, Madame la Maire propose de réitérer notre demande pour 2025. Pour ce faire, il est nécessaire de renouveler les devis d'équipement et d'installation ; pour rappel, il était précédemment proposé l'installation de 7 caméras sur 4 secteurs.

Madame la Maire informe les élus que de nouvelles études sont relancées ; la technologie étant en perpétuelle évolution, les tarifs devraient rester similaires pour une meilleure qualité.

RÉVISION DU PLU

La réunion du 28 octobre 2024 s'est articulée autour des OAP et de leur réglementation. La prochaine réunion du 12 novembre devra, quant à elle, finaliser le règlement écrit. Madame la Maire présente les prochaines dates clés :

- **28/11/2024** : réunion avec les PPA (Personnes Publiques Associées),
- **06/12/2024** : réunion publique à la salle des Vallées 18 h 30,
- **10/12/2024** : validation au conseil municipal du PADD et du règlement écrit.

FOOD TRUCK

Madame la Maire avise les élus d'une demande de droit de place par un commerce ambulancier « Loca Grillada » proposant la vente de poulets marinés façon portugaise et thaï.

Elle rappelle que « le maire ne peut refuser l'installation d'un commerce sans motiver sa décision. Pour ne pas porter atteinte au principe de liberté du commerce et de l'industrie, le motif doit être lié à l'ordre public ou à la bonne gestion du domaine public ».

Les élus acceptent, à l'unanimité, le passage de ce commerce ambulancier en souhaitant qu'il tienne compte des ouvertures du commerce local.

QUESTIONS DIVERSES

Cérémonie du 11 novembre

La commémoration de l'Armistice de 1918 se déroulera le dimanche 10 novembre.

L'UNC-AFN invite la population à participer à la messe qui sera officinée à 9 h 00 puis au défilé vers le monument aux

morts à 10 h 15, suivi du vin d'honneur à 11 h 00 à la salle des Vallées, offert par la municipalité.

Bulletin municipal

Madame Sabrina JAUNET informe que l'élaboration du bulletin suit son cours ; celui-ci sera distribué par les élus pendant les vacances de Noël.

Vœux de la maire

La cérémonie des vœux de la maire se déroulera le dimanche 5 janvier 2025 à 11 h 00 dans la salle des Vallées ; toute la population stéphanoise est invitée à ce moment de convivialité et de rencontre ainsi que les habitants des communes voisines participant à la vie stéphanoise. La traditionnelle galette des rois sera partagée autour d'un vin d'honneur.

Colis de Noël / repas des aînés

Le repas des aînés sera organisé le mardi 14 janvier dans la salle des Vallées. À cette occasion, les personnes nées en 1955 et avant, ainsi que leur conjoint, recevront un courrier d'invitation. Pour la troisième année consécutive, nous ferons appel au savoir-faire des élèves du lycée professionnel Louis ARMAND, permettant toujours cet échange intergénérationnel tant apprécié.

Les colis de Noël seront distribués, par les membres du CCAS, aux Stéphanois en maison de retraite et aux personnes âgées de 90 ans et plus, vivant à leur domicile.

Une naissance, un arbre

L'opération « une naissance, un arbre » est un dispositif lancé en 2019 par la région, permettant aux collectivités de mettre en œuvre des projets de plantation s'inscrivant dans une démarche qualitative et cohérente vis-à-vis des enjeux de préservation de la biodiversité et de la trame arborée du territoire. Pour célébrer les naissances de l'année N-1, la région offrira (sur la base d'une réponse à l'appel à manifestation d'intérêt correspondant), aux collectivités engagées, un arbre d'essence locale pour chaque naissance comptabilisée sur l'année 2023.

Notre collectivité s'étant portée candidate pour la campagne de plantations 2024, Madame la Maire informe les élus que la cérémonie se déroulera le samedi 18 janvier 2025. Les parents concernés recevront une invitation permettant à leur enfant de devenir le parrain d'un arbre, symbole de vie et de croissance.

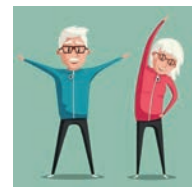
Embellissement

Madame Sabrina JAUNET informe les élus que 16 jardins ont été retenus lors de la tournée de la commission « embellissement » de juin dernier. La remise des prix se déroulera le vendredi 15 novembre à 20 heures à la salle de la mairie.

la Vie Locale

Activités seniors

Depuis quelques années, la commune propose aux seniors (60 ans et plus) un programme d'animations variées et gratuites, chaque jeudi matin de 9 h 00 à 11 h 15, de septembre à juin.



Au programme :

- des sorties nature : randonnées pédestres sur les sentiers de la commune et des environs, balades à vélo pour profiter des paysages,
- des activités sportives : initiation au basket pour le plaisir de bouger,
- des moments conviviaux : jeux de société pour stimuler l'esprit et partager de bons moments en groupe.

Nouveauté

Cette année, nous vous proposons une nouvelle activité : la découverte du badminton !

Et pour clôturer l'année en beauté...

Une sortie conviviale est organisée chaque année. En juillet dernier, nous avons visité la fromagerie Beillevaire à Machecoul-Saint-Même, pique-niqué au bord du Grand Etang et découvert la corderie Plantive.

Vous souhaitez nous rejoindre ?

N'hésitez pas à nous contacter : Pascal PROU

☎ 02 40 31 12 06

✉ activites.seniors@saintetiennedemermorte.fr



Repas des aînés

Un moment de partage et de convivialité

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a eu, à nouveau, le plaisir de réunir, en janvier dernier, les aînés de notre commune.

Ce moment de partage a été l'occasion de nous retrouver autour d'un repas convivial et chaleureux. Les élèves du lycée professionnel Louis Armand, avec leur enthousiasme et leur savoir-faire, ont préparé et servi un délicieux menu.

Les aînés, quant à eux, ont apporté leur bonne humeur et joie de vivre créant une ambiance des plus agréables. Ce temps a permis d'accueillir de « nouveaux seniors » et les échanges entre les différentes générations ont été nombreux et riches de sens, favorisant le lien social et le respect mutuel.



À l'occasion de cet après-midi, la gendarmerie a saisi l'opportunité de sensibiliser le public présent aux risques auxquels il peut être confronté. Des conseils pratiques ont ainsi été dispensés pour l'aider à se protéger des arnaques, des vols et autres délits qui ciblent particulièrement les personnes âgées. Cette initiative, saluée par l'ensemble des participants, témoigne de l'importance de la prévention dans la lutte contre l'insécurité.

Nous vous donnons, d'ores et déjà, rendez-vous **le 14 janvier 2025** pour ce traditionnel moment de partage et de convivialité.



la Vie Locale

Embellissement

Lauréats du prix de l'embellissement 2024 : célébration et reconnaissance.

Le 15 novembre, la municipalité a célébré la cérémonie de remise du prix de l'embellissement dans une ambiance festive. Les élus ont eu l'honneur de remercier les lauréats, ces acteurs engagés, pour leur dévouement à l'embellissement du bourg et des villages.

En guise de récompense, chaque gagnant s'est vu offrir un callicarpa bodinieri 'Imperial Pearl'. Cet arbuste, plus communément appelé «arbuste aux bonbons», est réputé pour ses grappes de fruits violets éclatants



qui ressemblent à de petites perles. Si ces baies ne sont pas au goût des oiseaux lorsqu'elles sont mûres, elles constituent une précieuse source de nourriture lorsque le froid les a légèrement altérées. Ce choix symbolique souligne à la fois l'esthétisme de la nature et la nécessité de la protéger.

«Le jardin est une méditation à ciel ouvert, un secret révélé à qui le mérite.»

Ghislaine SCHOELLER



M. et Mme ACHARD



M. et Mme AIRIAU



M. et Mme BLANCHARD



M. et Mme BOUTIN



M. et Mme CALPETARD



M. et Mme CHAUVET



M. et Mme DIDIERJEAN



M. et Mme ECOMARD



M. et Mme FLEURY



M. et Mme FREUCHET



M. et Mme GILET



M. et Mme POTET



M. et Mme VIGNEUX



Mme COYAUD



Mme GENTET



Mme GUILBAUD



I la Vie Locale

Journée du patrimoine

Dimanche 22 septembre

Le dimanche 22 septembre, sous un beau soleil, une quinzaine de personnes s'est présentée au rendez-vous « place du clocher » pour les journées européennes du patrimoine.



En écho au thème national, « patrimoine des itinéraires, des réseaux et des connexions », Maurice Baril a retracé les chemins parcourus par nos ancêtres, les réseaux qui ont façonné notre territoire et les connexions qui ont lié notre commune au monde extérieur.

Ces journées du patrimoine sont l'occasion rêvée de renouer avec nos racines et de mieux comprendre le patrimoine exceptionnel qui fait la richesse de notre commune. Un grand merci à Maurice BARIL pour sa passionnante présentation et à tous les participants de leur intérêt.

Bibliothèque Municipale

Des livres pour tous



L'équipe de bénévoles se compose de 14 personnes : Christine BOITEL, Françoise CAVOLEAU, Dominique CAYZELLE, Georgette CHAUVET, Marie ECOMARD, Vanessa ECOMARD, Maryvonne FLEURY, Fanny FOREST, Solange GENTET, Marie-France GUIET, Christian HERVE, Yvette PERAUDEAU, Stéphane PERSILLARD, Myriam PROU.

Cette équipe consacre du temps à choisir, acheter, enregistrer et couvrir les livres, participer aux réunions internes et celles du réseau, tenir les permanences scolaires et tout public, mais également, à conseiller, renseigner et pourquoi pas, guider lorsque l'emprunteur le sollicite. Pour rappel, l'accès à la bibliothèque est désormais gratuit pour tous.

Une formation à voix haute a été suivie sur une journée par une bénévole, afin d'acquérir des techniques pour mieux appréhender les publics d'enfants ; aussi, à la rentrée, pour la première fois, les classes accueillies ont bénéficié de lectures lors de leurs passages à la bibliothèque.

À chaque période de vacances scolaires, des animations sont proposées sur des sujets divers : fabrication de couronnes pour la galette, carnaval en février, course d'escargots en avril... et se clôturent par un goûter offert par la bibliothèque municipale.



Par définition, une bibliothèque a pour mission d'ouvrir à la culture, de répondre au besoin ou à la recherche de connaissances, de découvertes à la portée des enfants,

des adolescents et des lecteurs de tout âge tout en restant un lieu de rencontres et d'échanges. La mise en réseau des bibliothèques nous a permis de bénéficier des compétences d'intervenants extérieurs : atelier de calligraphie en mars et présentation de jeux de société pour enfants et adultes en juin.

Des livres pour tous... Très régulièrement renouvelés grâce à la subvention communale, les livres sont divers et variés : albums et contes pour les petits, documentaires, romans et bandes dessinées pour les plus grands et les adultes. Nous avons, chacun, nos lectures de prédilection que nous identifions avec des étiquettes « COUP DE COEUR » pour les faire partager.

Pour la première fois, notre bibliothèque a participé au prix littéraire « Nature Nomade » organisé par la bibliothèque départementale de Loire-Atlantique. Ainsi, six bénévoles ont lu les six ouvrages ; un classement par ordre de préférence a été réalisé et transmis. Ces livres sont désormais disponibles dans nos rayonnages.

« *Quand je pense à tous les livres qu'il me reste à lire, j'ai la certitude d'être encore heureux* » Jules RENARD.

✉ bibliotheque.semm@orange.fr

Ouverture au public :

Mercredi de 16 h 00 à 18 h 00 et

Dimanche de 10 h 00 à 12 h 00.



Autorisations de construire Période du 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2024

SAS HISMA	L'Ardillais	Construction d'un bâtiment d'activités agricoles
M. CHARRIAU Baptiste et Mme HAREL Laurie	1B, Le Pey	Construction maison d'habitation
M. LACHEZE Jean-Jacques et Mme LEGER Nathalie	2, La Judinière	Démolition d'une partie vétuste de la maison et extension
M. DAZARD Loudjy	5 bis, La Chevalerie	Changement de destination en habitation, rénovation, extension et édification de clôtures
M. HUET Fabrice	1, La Bonnetière	Extension de l'habitation, création d'un abri de jardin, d'une piscine et édification d'une clôture
GAEC de l'ENCLOS	La Muraillère	Construction de 2 bâtiments agricoles avec panneaux photovoltaïques et démolition de deux existants vétustes
Mairie de Saint-Étienne-de-Mer-Morte	Impasse du Moulin	Mise en conformité du moulin
M. BESSONNET Tanguy	15 ter, L'Errière	Changement de destination en habitation avec surélévation et extension
CHEVRIER Kévin	14 Les Métairies	Changement de destination en habitation avec modification de façades et de toiture

Déclarations préalables

Mme MORICEAU Nadège	11 La Cité	Modification de façades, changement d'affectation de garage en pièce habitable, création d'un logement et clôtures
M. ERAUD Rudy	17, rue des Landes	Modification des façades
ENEDIS	La Judinière	Installation d'un poste de transformation électrique
M. GUILBAUD Philippe	3, Les Roulettes	Réhabilitation garage et modification des façades
Mme GALLERAND Sandrine	1, rue du Falleron	Clôture
COMBLE ECO ENR	2, Le Violet	Panneaux photovoltaïques
M. CHAUMONT Roland	6, place Gilles de Rais	Modification de façade
M. PINSON Franck	7, La Mortière	Panneaux photovoltaïques
M. ERAUD Rudy	17, rue des Landes	Construction d'un garage
M. ROUDAUT Kévin	6, place Gilles de Rais	Clôture
M. JAUNET Jean-Paul	L'Abreuvoir	Clôture
SOLARGIE	10 La Pierre Blanche	Panneaux photovoltaïques
Mme BESSÉ Evelyne	14, rue des Roitelets	Clôture
M. LÉAUTÉ Gildas	3, place Gilles de Rais	Abri de stockage
Mme ECOMARD Catherine	1B, Les Rondelières	Modification de façade
Mme PASQUIER BURTY Virginie	1B, rue du Bocage	Modification de façade
M. PARRAIS Joseph	8, La Mortière	Clôture
Mme TROCHU Morgane	15, Le Pey	Modification des façades
Mme TROCHU Morgane	15, Le Pey	Clôture
M. CHARRIER Kristopher	9, rue des Colibris	Clôture
M. BARIL Frédéric	7 et 9, La Guinefolle	Division en 2 habitations
M. LARCHER Mickaël	9, rue des Mésanges	Panneaux photovoltaïques
Mme BAHUAUD Marion	14, La Cité	Modification des façades
OK Energie	1, rue du Falleron	Panneaux photovoltaïques
Mme COYAUD Mai-Suong	24, rue des Landes	Clôture
HARMONIE HABITAT	1 à 6, Résidence de Rais	Installation de pompes à chaleur
HARMONIE HABITAT	1 à 3, place du Château	Installation de pompes à chaleur

la Vie Locale

Déclarations préalables

Mme DAVID Marie-Paule	rue des Brandes	Division parcellaires
M. FILLAUD Fabien	3, Les Rondelières	Piscine
M. ELINEAU Michel	31 bis, rue des Landes	Tonnelle bioclimatique
Mme CORCOUL Anaïs	6, rue de la Tour	Clôture
M. COTEUX Nikki	4, rue des Brandes	Clôture et modification des façades
AXIONE	Parking cimetièrre	Panneaux photovoltaïques sur shelter
Mme DE LOURTIOUX Ofélia	3B, rue des Peupliers	Modification de façade, changement d'affectation de garage en pièce habitable
M. DAZARD Loudjy	5 bis, La Chevalerie	Abri de jardin
M. BOISIAU Dominique	1, Le Clos Neuf	Modification de façade
O2 Toit	12, Le Martinet	Panneaux photovoltaïques
Groupe Solution Ecologique	10, L'Ardillais	Panneaux photovoltaïques
M. CHAFFOT Johan	4, rue des Colibris	Clôture
M. VRIGNAUD Joseph	11, La Guinefolle	Clôture

État-Civil (du 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2024)

Naissances (18 naissances)

Seules figurent celles dont les parents ont donné leur autorisation de publication :

Léonie PINSON	7, La Mortière	18/12/2023
Naël NAUD	2, rue des Roitelets	18/01/2024
Léo BILLORE	10, La Groisinière	19/01/2024
Marceau DULORIER GILLET	7, rue des Ormeaux	01/02/2024
Elyo BEYLSTEIN	7, La Possardière	26/02/2024
Joshua CHAGNOUX	8, La Pierre Blanche	13/03/2024
Marley DIAZ ROUZZI	1, rue de l'Église	04/05/2024
Raphaëlle MOREAU	3, rue des Mésanges	14/05/2024
Marina BOUTIN	3, Le Pont du Martinet	30/05/2024
Soane AFFILÉ	8, place Gilles de Rais	19/06/2024
Rose MARCHETTI	4, Le Tremble	13/08/2024
Tessa ABRAHAM	16, La Cité	19/09/2024
Lya DESSAINT	27, rue des Roitelets	22/10/2024
Luna BOURON	2, La Dimarière	03/11/2024

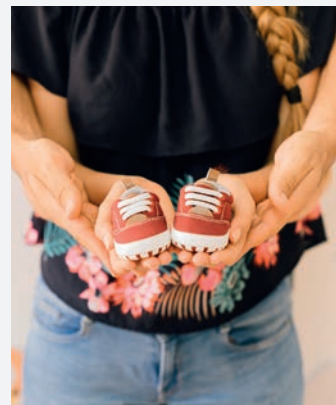
Mariages (7 mariages)

Seuls figurent ceux dont les époux ont donné leur autorisation de publication :

STÉPHANT Olivier et BIRON Marie	Biscarrosse	24/02/2024
GABORIT Frédéric et FONTANILLES Danièle	4, Les Ardillais	28/06/2024
PETIT Steve et RENAUD Emilie	23, rue des Vallées	12/10/2024
RESINA Anthony et GILET Christophe	15, La Chevalerie	26/10/2024

Décès et inhumations au cimetière (14 décès)

M. CAVOLEAU Loïc	5, place du Château	08/01/2024
M. MORIN Marcel	32, rue des Landes	25/01/2024
Mme CHARRIER épouse DEMANDOLX Francette	9, La Cité	17/02/2024
M. MOREAU Pierre	Le Pas des Landes	03/04/2024
Mme ÉCOMARD épouse GILET Cathy	11, La Plissonnière	05/04/2024
Mme GUTHMANN Germaine	7, La Chevalerie	25/04/2024
M. RAMBAUD Henri	6, La Plissonnière	18/06/2024
M. SOURISSEAU Alain	7 bis, rue de l'Église	21/06/2024
M. THOMAS Aimé	EHPAD Touvois	23/06/2024
Mme FOREST épouse FLEURY Eva	EHPAD Touvois	04/07/2024
M. CHARRIAU André	5, rue de l'Étang	05/07/2024
Mme PAPIN épouse BARIL Danielle	2 Le Martinet	05/08/2024
Mme TESSIER épouse NOURY Catherine	3, rue de Pornichet Nantes	06/11/2024
M. BARIL Jean	EHPAD Touvois	21/11/2024





Le vent souffle dans les couloirs de l'école.

Les gouttes d'eau ruissèlent sur les vitres. Une agitation règne sur les lieux. Trente-six paires de bottes, et autant de coupe-vents rejoignent les porte-manteaux. Un petit air flotte dans le vent « promenons-nous... ».

Isabelle Touraine, avec son panier en osier, guide les plus petits vers les chemins du village. Ils récolteront toute l'année les multiples trésors produits par la forêt. Quant aux plus grands, accompagnés par Romane Roche, ils tenteront de découvrir quelques-uns des bijoux que la forêt peut nous offrir. Afin que chacun de ces apprentis chercheurs trouve son bonheur, Valérie Gervais continuera de les accompagner sur les meilleurs sentiers. Et enfin, trois AESH emboîteront le pas de cette joyeuse ribambelle.

À l'image de la petite pousse du chêne, nos élèves vivront de nombreuses expériences afin de pouvoir grandir, s'épanouir et se fortifier au cours de cette année. Quelques paysages seront chantonnés avec l'association Musique et danse, des éclaboussures d'eau fraîche seront produites à la piscine de Machecoul, des pages tourbillonneront à la bibliothèque municipale, des feuilles crisseront sous les roues des vélos, et bien d'autres aventures...

Pour que chaque pas résonne un peu plus fort, l'école appelle ses renforts. Elle remercie chaleureusement les parents d'élèves pour leur investissement. Au cours de l'année, diverses activités seront proposées pour nous aider.

L'école Arc-en-ciel est ravie de vous accompagner à travers les bois, découvrir la nature au bord de chez soi. Afin que toutes les explorations ne soient jamais des exceptions, nous continuerons à proposer de multiples expéditions au rythme des saisons.



Pour un bol d'air frais, une soupe aux champignons ou une nouvelle inscription :
ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE L'ARC-EN-CIEL
1, rue des écoles
44270 SAINT ETIENNE DE MER MORTE
☎ 02 40 31 67 94 - ✉ ce.0442676v@ac-nantes.fr



I la Vie Scolaire

École privée Sainte-Marie

Cette année, nous accueillons 130 élèves de la TPS au CM2.

Vie de l'école : retour sur l'année 2023 - 2024

Le thème de notre projet d'année : les Jeux Olympiques. Plusieurs défis ont été proposés aux élèves : tout ce qui court, tout ce qui bouge, tout ce qui vole. Ils ont également participé à des journées sportives avec les élèves des écoles du secteur le vendredi 24 mai. Notre école a accueilli ce jour-là les CM1/CM2 des écoles environnantes. (Plus de détails sur le site de l'école).



Une classe de découverte a également été proposée aux enfants de CM1/CM2 en mars 2024. Ces derniers ont visité les châteaux du Plessis Bourré et de Brissac, l'Abbaye Royale de Fontevraud, le site Pierre et Lumière et le village troglodytique de Rochemenier. Les élèves se sont également essayés à la sculpture sur tuffeau, guidés par un tailleur de pierre.



Notre fête du projet, moment clé de l'année, a eu lieu le vendredi 19 avril 2024 avec la présentation des travaux des élèves autour des JO et du diaporama de la classe de découverte. Les familles ont également pu participer à des jeux sportifs proposés par les enseignants.



Composition de l'équipe pédagogique :

- Classe TPS - PS - MS : Véronique BAIN, assistée de Marine LE GALLIC
- Classe GS - CP : Sarah LE BIHEN, assistée de Charline BOINAUD
- Classe CP - CE1 : Léa PEROYS
- Classe CE1 - CE2 : Sarah PALVADEAU
- Classe CM1 - CM2 : Aude LE ROY
- Classe CM1 - CM2 : Stéphanie PRIOU remplacée par Karelle IDIER
- Poste enseignante spécialisée : Charline SOULAT
- Cheffe d'établissement : Annabelle COSSAIS



Malgré une météo plus que capricieuse, notre traditionnelle kermesse placée sous le thème des JO a été une belle réussite. Élèves, enseignants, parents et bénévoles se sont tous réunis pour célébrer cet événement marquant de la fin d'année scolaire dans une ambiance festive. Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée.

Le jeudi 4 juillet, tous les élèves de l'école, de la maternelle au CM2 sont partis en sortie scolaire au parc d'aventures Tepacap en Vendée. Ils ont pu découvrir les joies de l'acrobranche. Cette journée tant attendue a été possible grâce à la présence de nombreux parents bénévoles et au soutien financier de l'association de parents d'élèves, l'APEL.

Nos projets habituels ont eux aussi été reconduits : élections des délégués de classe, ateliers bricolage et marché de Noël, participation au festival de cinéma Terres d'Ailleurs.

Je souhaite remercier les deux associations de parents l'APEL et l'OGEC ainsi que les membres de la commission kermesse qui s'investissent au sein de l'école pour le bien-être des enfants. Merci également à Madame la Maire et à la municipalité pour les subventions accordées.

Pour 2024-2025, le projet d'école aura pour axe principal les arts. Des ateliers créatifs, des sorties scolaires, du parrainage, des journées sportives seront bien sûr au programme.

Quelques dates à retenir

- Fête du projet : vendredi 16 mai 2025
- Kermesse : dimanche 22 juin 2025
- Concert et marché de Noël : vendredi 12 décembre 2025

*Pour l'équipe enseignante,
Annabelle COSSAIS*

Pour découvrir notre vie d'école et nos projets, connectez-vous à notre site :

saintemarie-saintetienne.fr

Pour tous renseignements :

☎ 02 40 31 15 18 ou

✉ ec.st-etienne-mer-morte.ste-marie@ec44.fr

la Vie Associative

1,2,3 STEMM



Chers Stéphanois, Stéphanoises, l'association 1,2,3 StEMM se retrouve, à nouveau, avec plaisir, les lundis soir de 19 h 30 à 20 h 30 à la salle de sport pour des cours de fitness avec Marine.

Au programme, des activités variées telles que renforcement musculaire, STEP, circuits multiples... de quoi se défouler et se maintenir en forme dans la bonne humeur.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre !

Composition du bureau :

- Présidente : Solange GENTET
- Secrétaire : Jacqueline GEAY
- Trésorière : Nathalie BOURREAU
- Membres : Yvette PHELIPPEAU, Mireille SALAUD

Contact : solange.gentet@orange.fr



Association des Anciens Combattants UNC, AFN, OPEX, Soldats de France - Veuves d'Anciens Combattants

Constituée d'une vingtaine de membres, l'objectif de l'association est de rendre hommage et perpétuer la mémoire des anciens combattants. Durant l'année, plusieurs moments de commémoration sont organisés.

Nous invitons, avec plaisir, tous les soldats de France et OPEX ainsi que les anciens sapeurs-pompiers, résidant la commune de Saint-Étienne-de-Mer-Morte, à venir rejoindre l'association !

Composition du bureau :

- Président : Marcel GENAUDEAU
- Vice-président : Paul CHARRIER
- Secrétaire : Jean-Luc GERVAIS
- Secrétaire adjoint : Laurent FOREST
- Porte-drapeaux : Martial BRISSON et Gilbert MÉRIAU

Calendrier 2025

- Assemblée générale : samedi 8 mars
- Commémoration 39-45 : dimanche 11 mai
- Repas annuel : samedi 21 juin
- Commémoration 14-18 : dimanche 9 novembre
- Souvenir A.F.N : samedi 6 décembre

Vous pouvez contacter notre président

M. Marcel GENAUDEAU

☎ 02 40 31 11 73



I la Vie Associative

SEBC - Badminton

Un club où règnent la bonne humeur et la convivialité !

Notre club compte une quarantaine d'adhérents ; nous accueillons les jeunes à partir de 15 ans et sans limite d'âge pour les adultes. Notre gymnase de qualité nous permet d'installer cinq terrains sur deux créneaux dans la semaine ; chacun peut jouer sans devoir patienter entre chaque match :

- le lundi de 20 h 30 à 22 h 00, ouvert à tous les adultes ; les matchs se font plutôt par niveau,
- le mercredi de 19 h 00 à 22 h 00 ouvert à tous les adultes, et de 19 h 00 à 20 h 30 ouvert aux adolescents de 15 à 18 ans. Sur ce créneau, les matchs se font par tirage au sort afin que les niveaux soient confondus. Ainsi, les plus avancés partagent leurs savoir-faire et les plus novices évoluent à leur contact.



Il est alors possible, selon les envies et conditions physiques de chacun, de jouer une ou deux fois dans la semaine. Nos créneaux restent ouverts durant les vacances scolaires ; lorsqu'on aime, on ne compte pas !



Le petit plus du club est la présence d'un entraîneur qualifié durant les vacances scolaires ; il est notamment intervenu deux lundis et un mercredi durant les vacances de la Toussaint. Il sera de nouveau présent durant les vacances de Noël, de février, d'avril et un lundi en juin.

L'adhésion de SEBC est de 45 € à l'année.

Programme de l'année 2024-2025 :

Nous avons, l'année passée, innové et mis en place un championnat local interclub ainsi qu'un tournoi loisir mixte. Ces deux expériences ayant été de grandes et belles réussites, nous les reconduisons cette année pour notre plus grand plaisir.



Nous avons, cette année, trois équipes de notre club engagées dans le championnat interclub, là où l'année dernière nous n'en avions qu'une. Une belle preuve de la réussite de ce projet ! Ces rencontres restent des moments de loisir et de partage ; un classement a lieu en fin de saison, mais jamais dans un esprit de compétition.

Le tournoi loisir mixte sera donc, lui aussi, reconduit. La date est déjà arrêtée ; il aura lieu le dimanche 23 février 2024, à partir de 9 h 00. Le gymnase sera ouvert au public, à ceux qui souhaitent simplement assister à l'événement. Les gradins vous attendront pour venir découvrir le badminton et soutenir les joueurs sur les terrains !

Pour la première fois, nous allons également proposer, cette année, un tournoi interne ; il se déroulera le mercredi soir 18 décembre, opportunité pour les adhérents du club de passer un bon moment tous ensemble, tout en faisant l'expérience d'un tournoi, notamment pour ceux qui n'en ont jamais fait.

Dans un esprit toujours de rassemblement et de convivialité, nous ne vous parlons plus (enfin si, car ce sont toujours de chouettes moments !) de notre soirée festive annuelle où nous partageons un bon repas en milieu d'année (samedi 11 janvier cette année), ainsi que de notre journée de fin d'année, en général autour d'une activité plus ou moins sportive (acrobranche en 2023, canoë en 2024...).

N'hésitez pas à venir nous rejoindre au sein du SEBC... notre porte vous est ouverte toute l'année !

Le bureau du SEBC :

- Président : Steve PETIT.
- Secrétaire : Adeline CHARRIEAU.
- Trésorier : Nicolas CHARRIER.
- Membres : Aude TESSIER, Stéphane CORNILLEAU, Lilian JOYEUX et David PELTIER.

Si vous souhaitez en savoir plus sur le SEBC (Saint Etienne Badminton Club), n'hésitez pas à consulter notre page Facebook :

📌 <https://www.facebook.com/sebc44/>

Vous pouvez également nous contacter :

✉ sebc44270@gmail.com

☎ 06 60 05 80 16 (Steve) ou

☎ 06 21 92 84 78 (Adeline).

Cholthière Paulx Mer Morte



Le club confirme son dynamisme en fédérant, cette année encore, plus de 200 licenciés de tous âges.

Avec ses 21 équipes, de l'école de basket aux loisirs, la Cholthière offre, à chacun, la possibilité de pratiquer le basket dans une ambiance conviviale.

À souligner, en fin de saison, la belle performance de nos U15F qui se sont qualifiées pour les phases finales du tournoi national de « La Mie Câline » à Saint-Jean-de-Monts et qui terminent 5^{es} sur 16 en remportant 5 de leurs 6 matchs. Bravo à elles !



Cette fin d'année sportive a été l'occasion de remercier Antoine LIGONNIERE, entraîneur et coach de l'équipe Senior 1 depuis 6 années, ainsi qu'Axel CHAGNEAU, entraîneur des équipes jeunes depuis 3 ans. C'est donc avec un staff remanié que le club va débiter la saison 2024-2025, Sébastien GAVREL arrive en tant que nouvel entraîneur et coach de l'équipe Senior 1, rejoignant ainsi l'équipe composée de Léo GREZELEAU, Jonathan STRULL et Romain COLLIN. Et ce n'est pas tout, le club accueille également, avec enthousiasme, deux nouveaux arbitres officiels : Baptiste BERNARD (licencié au club depuis une petite dizaine d'années) ainsi qu'Elie LUKAZIEWICZ - PERAIS qui arrive tout droit du club de « Basse Loire » (La Montagne / Saint-Jean-de-Boiseau) pour nous apporter toute son expérience.

Le calendrier a été riche en événements : tournoi de palets pour débiter la saison, tournoi 3x3, soirée entrecôte et tournoi des jeunes, événements incontournables dans la vie du club. Ces temps forts sont l'occasion pour les joueurs, les parents et les supporters de vivre des moments sportifs et conviviaux et contribuent à renforcer l'esprit d'équipe et la cohésion du club.

Le club a également participé à la recherche contre le cancer en reversant le bénéfice du bar d'une journée de matchs (600 €) à la Ligue contre le cancer et reconduit la même opération cette saison.

L'équipe dirigeante tient à remercier tous ses partenaires (sponsors, mairies...) qui contribuent à la bonne santé du club et vous adresse ses meilleurs vœux de bonheur pour l'année 2025.

Le bureau.

Composition du bureau :

- Président : Olivier PARAIS
- Vice-présidents : Séverine GARIOU, Thomas PRAUD
- Trésorier : David BLANCHARD
- Secrétaires : Amandine BERTRAND, Sylvie RAFFLEGEAU, Coralie MICHAUD
- Membres : Sybil DUGUE, Alicia GUILBAUD, Karine ALLAIRE, Benoit LEFORT, Mickael GUILBAUD, Simon GOURDON, Jonas ECOMARD, Mickaël GAUTRON, Thomas GABORIT, Guillaume LORTEAU.

Les entraîneurs :

- Léo GREZELEAU
- Sébastien GAVREL
- Romain COLLIN
- Jonathan STRULL

Les équipes et leurs coaches :

- U5 : Léo GREZELEAU
- U7 : Léo GREZELEAU
- U9F : Anna PARAIS / Jade LEFORT
- U9M1 : Andréas GARIOU / Noé GARRIOU
- U9M2 : Maxence GUIBERT-HERVOUET / Nolann NISON
- U11F : Simon GOURDON / Eloan BARIL
- U11M1 : Gabriel BARIL / Estéban CHIFFOLEAU
- U11M2 : Lucas PRAUD / Baptiste GAGEY
- U13F : Enzo MAYOU
- U13M : Noé PARAIS / Noé BICHOT
- U15M1 : Kilian GAUTRON
- U15M2 : Mélina GAUTRON / Stessy CHARRIAU
- U18F : Romain COLLIN
- U18M1 : Léo GREZELEAU
- U18M2 : Mickaël GAUTRON
- U18M3 : Léo GREZELEAU / Jonathan STRULL / Mickaël GAUTRON
- Seniors DM3 : Jonathan STRULL
- Seniors DM2 : Léo GREZELEAU
- Seniors RM2 : Sébastien GAVREL
- Loisirs F : Virginie GIRAUD
- Loisirs M : Pascal PROU



Dates à retenir :

- 26 avril 2025 : soirée entrecôte
- 17 mai 2025 : tournoi jeunes

I la Vie Associative



Élan de la Belle Époque

C'est après notre assemblée générale du 16 octobre que nous venons vous informer de la vie du groupe.

Cette année 2023/2024 a été riche en sorties, rencontres ; nous en sommes très satisfaits.

Nous avons eu l'occasion de faire connaître les danses du Pays de Retz et de Vendée dans 7 maisons de retraite du secteur. Le bénévolat nous tient toujours à cœur ; c'est pourquoi, nous prenons plaisir à aller à Retz Accueil à Machecoul, une fois par mois, pour animer les après-midis. Nous sommes toujours fidèles à animer, à partir de 18 h 00, le défilé et la soirée de la foire à l'ancienne, Autrefois Challans, en juillet et août.

Et n'oublions pas nos sorties conviviales entre nous afin de renforcer nos liens amicaux...

Cette année, nous sommes partis à Châteauroux pour un échange avec un groupe « Les Moulineois de la Céphons » du 30 avril au 2 mai. Nous avons été très bien accueillis et avons animé une brocante, malheureusement sous la pluie. De cette belle rencontre, nous allons, à notre tour, accueillir le groupe du mercredi 23 juillet au 26 juillet 2025. Les membres du groupe seront invités à la foire 1900 de Challans, le 24 juillet 2025.

Notre traditionnelle langue de bœuf s'est déroulée le samedi 9 novembre 2024 à 12 h 00 à la salle des Vallées. Nous nous retrouverons pour débiter cette nouvelle année, au mois de janvier, à l'occasion de la galette des rois.

« Plus que jamais nous sommes à la recherche de danseurs pour étoffer notre groupe »

Pour vos fêtes de plein air, anniversaires, maison de retraite, fête locale, n'hésitez pas à nous contacter :

- Claude GARIOU au 06 19 02 56 36
- Chantal SAUVAGET au 06 95 39 63 20

Composition du bureau :

- Président : Claude GARIOU
- Vice-présidente : Marie-Jo DUPONT
- Trésorière : Marie-Danielle BRISSON
- Trésorier adjoint : Patrice JAULIN
- Secrétaire : Chantal SAUVAGET
- Secrétaire adjointe : Gylonne CHARRON



Les répétitions se font toujours les mercredis à 17 h 00 à la salle des Vallées de Saint-Etienne-de-Mer-Morte



L'Embier

L'association L'EMBIER a vécu une belle année 2024, avec des changements importants.

Lors de l'assemblée générale annuelle du 28 mars, plusieurs membres ont accepté de rejoindre le bureau de l'année précédente et apporté un dynamisme nouveau. Des personnes nouvelles ont adhéré à l'association, renouvelant ainsi les relations internes et remplaçant les départs regrettés de plusieurs de nos anciens.

Nos deux repas annuels ont eu du succès, permettant à une quarantaine de personnes de se retrouver pour fêter mardi gras et la fin de l'été. Nous apportons aussi les repas à ceux et celles qui ne peuvent pas se déplacer...



La prochaine assemblée générale de l'association aura lieu le mardi 4 mars 2025, ainsi que le repas de mardi gras.

À noter, un changement des plus importants depuis de nombreuses années : le club est dorénavant

ouvert le premier mardi après-midi de chaque mois ; cela répond aux demandes nombreuses de nos membres. Grâce à l'implication des nouveaux bénévoles du bureau, les activités ont donc lieu maintenant les 1^{er} mardi et 3^e jeudi de chaque mois.

Nous invitons les personnes qui le souhaitent à nous rejoindre pour perpétuer l'entraide sociale, le bien vivre ensemble et le lien entre les générations.

Les membres du bureau de L'EMBIER :

- Présidente : Liliane BLANCHARD
- Trésorière : Marie-Claude LE CLERE
- Secrétaire : Christian HERVE

Nous en profitons pour vous souhaiter, à toutes et tous, une excellente année 2025 !

Notre adresse postale : celle de la mairie

☎ 06 14 10 04 10



Société musicale La Stéphanoise

La Stéphanoise compte 33 musiciens sur ses rangs.

Nous tenons à remercier Mick BRODIE, Agnès RIAND, Clémence JACQUET et Roseline LOQUET pour les années passées au sein de l'association. Nous félicitons Bertille POTAGE et Eloïse BLANCHARD qui vont intégrer définitivement les rangs après avoir participé aux répétitions depuis 1 an. Deux autres jeunes musiciens vont également découvrir notre groupe cette année : Louison AIRAUD à la trompette et Thomas BONIN au tambour et percussions, afin d'entrer prochainement sur les rangs.

Cette année 2024 a été ponctuée par des sorties variées : carnaval de Noël à Challans, festivals à Fontenay le Comte et Les Sables-d'Olonne, concert avec nos amis musiciens de Bourgneuf-en-Retz... sans oublier nos sorties classiques : Sainte Barbe, Sainte Cécile, kermesses, commémorations, passations de commandement des sapeurs-pompiers, et, bien sûr, le congrès départemental des pompiers à Saint-Étienne-de-Mer-Morte, qui a marqué notre commune cette année.



La Stéphanoise, c'est aussi un orchestre composé d'environ 15 musiciens ; ils se retrouvent lors d'une dizaine de répétitions afin de préparer la soirée choucroute annuelle de fin novembre. Un répertoire varié, du bavarois aux musiques des années 80 à nos jours, anime cette soirée. Alors, n'hésitez pas à venir partager un moment convivial entre amis ou en famille ! L'année 2025 sera l'occasion pour nous de fêter notre 115^e anniversaire. Alors, notez bien la date du 20 juillet ! Nous organiserons un festival avec plusieurs sociétés musicales locales. Ce sera une belle occasion de venir passer un bon moment musical et qui sait, cela donnera peut-être l'envie à certains de nous rejoindre !!!



Nous vous souhaitons une très bonne année 2025 et vous remercions du bon accueil que vous réservez à nos musiciens lors de la vente des calendriers.

Le conseil d'administration :

- Président : BLANCHARD Frédéric
- Vice-présidente : PARRAIS Emmanuelle
- Trésorier : BONIN Anthony
- Secrétaire : BONIN Marie-Françoise
- Archiviste : AUDUSSEAU Kévin
- Membres : BLANCHARD Guy, BLANCHARD Joseph, BOURREAU Alicia, GENAUDEAU Marion, LANOË Véronique, VOISNEAU Jean-Michel.

Calendrier 2025 :

- 9 février : Sainte Cécile
- 8 mars : concert des élèves de l'EMSRA
- 21 juin : fête de la musique
- 20 juillet : 115^e anniversaire
- 22 novembre : choucroute
- 7 décembre : concert avec la chorale de Beauvoir-sur-Mer



Et n'oubliez pas :

- ✉ lastephanoise.musique@gmail.com
- 🌐 <https://lastephanoise.org/>
- 📺 Harmonie-fanfare La Stéphanoise

la Vie Associative

Les Z'as Tendus



Tout d'abord, merci à tous d'avoir répondu présents lors de nos représentations de mars 2024, encore une fois ça a été un succès, merci !

Les Z'as Tendus ont repris le chemin des répétitions mi-septembre, et vous proposeront une pièce de Pascal Guillemaud « Le week-end des parents », comédie en 2 actes.

Nos dates de représentation sont :

- les vendredis 21 et 28 mars 2025,
- les samedis 22 et 29 mars 2025,
- les dimanches 23 et 30 mars 2025.

Ouverture de la billetterie : début février 2025

Renseignements par mail : leszastendus@hotmail.com

Notre assemblée générale s'est déroulée le vendredi 15 novembre à 20 h 30. Le lendemain, le samedi 16 novembre, nous avons fêté nos 20 ans, entourés de tous les bénévoles et comédiens qui ont participé à cette belle aventure depuis ces 20 années.

Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année.

Prochaine assemblée générale : 14 novembre 2025.

Composition du bureau :

- Président : Sébastien MARIOT
- Vice-présidente : Jacqueline BRENELIÈRE
- Secrétaire : Jérôme ARDOIS
- Secrétaire adjointe : Séverine RIAND
- Trésorière : Christiane BARRETEAU
- Trésorière adjointe : Laëtitia VINCENT



L'APEL de l'École Sainte-Marie

L'APEL est une association loi 1901.



L'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre contribue au financement des animations et de la vie de l'école aux côtés de l'équipe pédagogique. Mais, elle est, aussi, porte-parole des parents scolarisant leur(s) enfant(s) dans l'enseignement catholique.

Pour l'année 2023/2024, le conseil d'administration se compose de :

- Présidente : Vanessa CHARRIER,
- Vice-présidente : Emilie PERRODEAU,
- Trésorière : Laurine LARCHER,
- Secrétaire : Céline PROU,
- Membres : Joanny PASQUIER BURTY, Méridith VALERO, Mathilde GUERY, Anne-Cécile SOSSOU.

MERCI à Isabelle et Antoine LE BRAS pour leur investissement au sein de l'association.

Cette année, le bilan financier a permis, à nos enfants, de profiter d'une journée au parc TEPACAP, bénéficier du voyage scolaire près de Saumur, faire des sorties au cinéma et participer à différents spectacles grâce aux ventes proposées au sein de l'école tout comme la vente de madeleines Bijoux, la soirée de Noël ou encore la fête du projet.



Vanessa CHARRIER,
Présidente de l'APEL Ecole Sainte-Marie
3, rue de l'étang
44270 SAINT ÉTIENNE DE MER MORTE
www.facebook.com/ogec.saintemarie.39
apel44270@gmail.com



Pour rappel, l'OGEC est une association qui relève de la loi 1901. Il se compose, à ce titre, de parents bénévoles et est à but non lucratif.

L'OGEC constitue le support juridique, économique et financier de l'établissement d'enseignement catholique dont fait partie l'école Sainte-Marie.

Il est également l'employeur, depuis début 2023, du chef d'établissement ainsi que du personnel non enseignant (ASEM). Depuis 10 ans déjà, Mme COSSAIS officie en tant que directrice de l'école Sainte-Marie. Pour cette rentrée 2024/2025, l'école a accueilli 130 élèves.

L'OGEC assure, grâce à sa gestion financière, le bon fonctionnement d'un point de vue matériel, par l'achat d'équipements pédagogiques, mais aussi l'entretien des locaux et l'anticipation d'éventuels investissements importants.

Tous les ans, l'école Sainte-Marie organise les « Journées Travaux » et invite les parents à participer à l'entretien de l'établissement afin d'améliorer le cadre de vie de leurs enfants.

L'OGEC, c'est aussi la gestion financière des ressources telles que les contributions aux familles et les subventions de la mairie de Saint-Étienne-de-Mer-Morte et des communes environnantes selon la situation géographique de chaque élève.

Il a aussi la tâche d'aider à la bonne tenue d'événements tels que la kermesse ou tout autre manifestation proposée par l'APEL au cours de l'année scolaire.

L'OGEC remercie l'équipe éducative pour son investissement au sein de l'école. Il remercie également tous les parents pour leur implication lors des différentes manifestations : kermesse, journées travaux... mais aussi Émilie PERRODEAU, pour son implication dans la gestion de la commission kermesse, qui a décidé, cette année, de céder sa place au bout de 7 ans.

Merci aussi à la municipalité, aux entreprises et/ou artisans, pour leurs aides financières et leurs dons.



Tous les membres de l'OGEC remercient plus particulièrement cette année Yohann GUIBERT qui quitte l'association après avoir passé 9 ans au service de l'école en tant que trésorier, puis président ; l'an dernier, il a passé le relai à notre nouvelle présidente, Anne PINSON, qui œuvre dans la continuité pour le bien de l'école.

Enfin, si vous souhaitez entrer dans l'équipe OGEC de l'école Sainte-Marie, vous serez accueilli avec enthousiasme et bonne humeur.

Toute l'équipe OGEC vous souhaite une très belle année 2025.

Le conseil d'administration de l'OGEC pour l'année 2024-2025 :

- Présidente : Anne PINSON
- Trésorière : Elise MERLET
- Secrétaire : Pamela DUGAS
- Membres : Brice HERET, Marjorie RIGAUDEAU, Céline MAYOU, Mickaël JAUNET.

Si vous souhaitez participer aux projets et à la vie scolaire, vous pouvez vous connecter via le site de l'école : www.saintemarie-saintetienne.fr



Pour plus de renseignements, contactez-nous :

☎ 02 40 31 15 18,

✉ ec.st-etienne-mer-morte.ste-marie@ec44.fr ou ogec44270@gmail.com

I la Vie Associative



Le Centre d'Incendie et de Secours de la Choltière

Le mot de l'amicale

L'année 2024 se termine et elle aura marqué le centre de secours de la Choltière. En effet, le 29 juin dernier, nous avons organisé, avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Loire-Atlantique, le 126^e congrès départemental, vitrine des sapeurs-pompiers de Loire-Atlantique.



Ce fut une belle et grande réussite, autant sur le plan de la journée que sur l'organisation de celle-ci car nous avons réussi à mobiliser les communes de Paulx et Saint-Étienne-de-Mer-Morte, la communauté de communes, les communes voisines et un grand nombre de bénévoles faisant partie des différentes associations de nos deux communes, ainsi que beaucoup d'entreprises qui nous ont sponsorisés ; cela a été un énorme soutien et un moteur pour nous, afin d'offrir, à la population, une grande fête.

Je n'oublie évidemment pas les sapeurs-pompiers, actifs et retraités du centre de secours et leur famille, qui ont donné beaucoup de leur temps pour la préparation de ce congrès. Alors, un grand « MERCI À TOUS ! »

En 2024, nous avons également eu la passation de commandement entre notre ancien chef de centre Olivier BARIL et notre nouveau, Didier BONIN.

Je remercie Olivier pour son investissement dans le centre, son soutien et le temps passé lors de nos réunions parfois interminables... Je souhaite la bienvenue à Didier dans ses nouvelles fonctions, qui je le sais, les assurera avec tout son professionnalisme.

Pour l'année 2025, en ce qui me concerne, j'ai décidé de passer la main en tant que président. Je profite donc de l'occasion qui m'est donnée pour remercier tous les sapeurs-pompiers du centre de secours de la Choltière, de la confiance qu'ils m'ont accordée lors de ces 5 années de présidence.



Je remercie également les membres du bureau de l'amicale avec qui nous avons passé beaucoup de temps pour faire fonctionner au mieux notre association de l'Amicale de la Choltière, qui permet la cohésion, l'esprit d'entente et d'entraide entre les sapeurs-pompiers, sans oublier la transmission des valeurs morales de ceux-ci aux nouvelles générations. Alors encore une fois, un grand « MERCI »...

Je vous souhaite une excellente année 2025, qu'elle vous apporte bonheur et réussite !
Meilleurs vœux à tous !

*Le président de l'amicale,
Benjamin BÉCHAUD*

Le mot du chef de centre

« Le sapeur-pompier volontaire est une femme ou un homme qui a librement pris un engagement en parallèle de sa vie privée et professionnelle afin de porter secours et assistance à ses concitoyens. »

Le monde change et le nombre d'interventions ne cesse d'augmenter. La sollicitation opérationnelle est en constante évolution, en particulier pour les secours aux personnes qui représentent 80 % des opérations.

Le Centre d'Incendie et de Secours de la Choltière compte, au 31 octobre 2024, environ 250 interventions, soit 5 départs en moyenne par semaine. Je félicite et remercie l'ensemble des 34 sapeurs-pompiers ainsi que leur famille et leur employeur, pour le dévouement et la disponibilité de chacun.

L'organisation du congrès départemental a permis de contribuer à la découverte de notre quotidien et, je l'espère, susciter de nouvelles vocations.

Nous recrutons... Si vous souhaitez vous engager et obtenir des renseignements sur l'activité des sapeurs-pompiers volontaires, n'hésitez pas à nous contacter en suivant les instructions de notre fiche contact à l'intérieur du calendrier !

À l'aube de cette nouvelle année 2025, je remercie Olivier BARIL pour ses 12 ans de chef de centre de secours et lui souhaite, ainsi qu'à vous tous, mes vœux de bonheur et de santé.

*Chef de centre La Choltière
Lieutenant Didier BONIN*

I la Vie Associative

Pelotes et Parlotte

L'association Pelotes et Parlotte a ouvert ses portes en septembre 2024.

Au programme : échange et convivialité.

Nous nous réunissons tous les vendredis, de 17 h 00 à 19 h 00, dans la salle de la bibliothèque.

Ensemble, nous partageons notre savoir-faire en loisirs créatifs divers et variés : tricot, crochet, macramé, couture...

Nous avons, pour but, de découvrir les nombreux talents présents sur la commune et autour.

Il n'y a pas de cours de donné mais nous apprenons des uns et des autres dans un esprit de partage et dans la bonne humeur.



Membres du bureau :

- Présidente : Laurinne MORIO
- Trésorière : Amélie MOIROUX
- Secrétaire : Aude FORTINEAU



Pour tous renseignements ou inscription :

☎ Laurinne au 06 34 30 23 51

✉ pelotesetparlotte@gmail.com

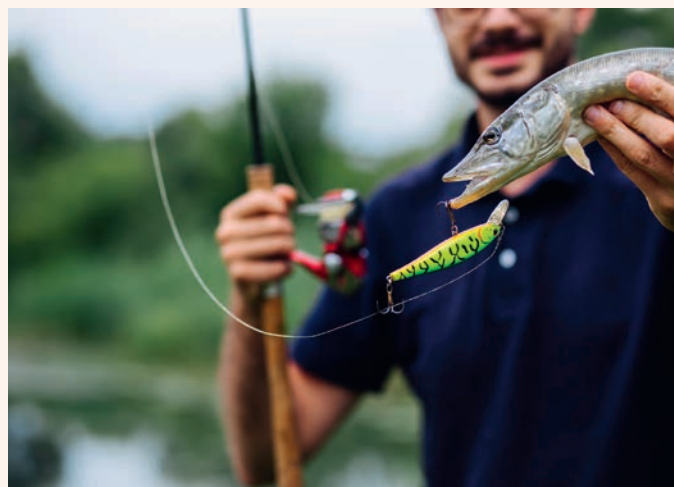
AAPPMA Martin Pêcheur Philibertin

Activités 2025

- 01/02 : assemblée générale, salle Pierre de Coubertin (complexe sportif) à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.
- 08/03 : promotion de l'ouverture de la truite
 - plan d'eau du parc de la Boulogne Saint-Philbert-de-Grand-Lieu,
 - plan d'eau du site des chênes La Marne,
 - plan d'eau du moulin Saint-Étienne-de-Mer-Morte.

Vacances de printemps :

- atelier pêche et nature, plan d'eau de Villegaie La Chevrolière,
- atelier pêche et nature, canal de la Boulogne Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.
- 17/05 : 6^e open carnassiers aux leurres en bateau, La Boulogne Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.
- 06/07 : fête de la chasse et de la pêche sur le parc de La Boulogne Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.
- Juillet/Août : séances d'initiation pêche La Chevrolière et Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. (inscriptions office de tourisme de Grand Lieu).



Vente de cartes de pêche :

Chez Poly

4, rue des Landes

44270 SAINT-ETIENNE-DE-MER-MORTE

I la Vie Associative

Association « Graine d'Envies »



L'association Graine d'Envies s'articule autour de plusieurs pôles :

L'accueil de loisirs

Ouvert aux enfants de Paulx et de Saint-Étienne-de-Mer-Morte, l'accueil de loisirs fonctionne tous les mercredis (de 7 h 00 à 18 h 30) en période scolaire et sur chaque période de vacances scolaires (de 7 h 30 à 18 h 30) à l'exception des semaines suivantes :

- du 25 décembre au 1^{er} janvier,
- du 26 juillet au 17 août.

Au-delà d'une proposition d'activités ludiques, de sorties variées, l'accueil de loisirs propose, chaque année, des séjours d'été à destination des enfants de 5 à 11 ans au mois de juillet.



sont proposées plusieurs fois par an, en particulier les 2 temps forts de l'association : « Ramène ta fraise » en juin et la « Marche aux lampions » en décembre (en partenariat avec l'APE).

L'atelier théâtre

Le nombre de participants n'ayant pas été atteint, l'atelier n'a pas été reconduit cette année. Nous espérons toutefois relancer cet atelier dès la rentrée prochaine.

L'équipe de bénévoles :

- Présidente : Morgane JOIE BESSE
- Trésorière : Jenna RIALLAND
- Secrétaire : Marion NOUALLET
- Membres : Hélène HAUSSIER-BOISSIERE, Marie BICHON



Agenda 2025 :

- Le samedi 7 décembre : Marche aux lampions
- Le mardi 3 juin : Assemblée Générale
- Le vendredi 20 juin : Ramène ta fraise

Nous contacter :

☎ 02 40 78 84 91

✉ grainedenvies@orange.fr

Pour plus d'informations consulter notre actualité www.grainedenvies.fr ou sur notre page facebook

Le soutien à la parentalité

L'association porte, chaque année, des actions en faveur de la parentalité. Conférences, ateliers parents/enfants, ciné/débat ponctuent l'année autour de thématiques variées pour renforcer les liens et la complicité en famille.

L'animation locale

L'association a le souhait d'inscrire son action dans la dynamique locale. Des manifestations ouvertes à tous



Chauffeurs solidaires Sud Retz

Les Chauffeurs Solidaires Sud Retz accompagnent les personnes sans moyen de déplacement sur tout le territoire de Sud Retz Atlantique.

Sans leur chauffeur, pour les personnes bénéficiaires, c'est le renoncement aux courses indispensables, aux rendez-vous médicaux et sociaux etc... C'est vivre dans l'isolement et tout ce que cela peut induire en angoisse et détresse.

Nous sommes mobilisés pour que personne ne reste au bord de la route.

Vous avez un peu de temps disponible ?

Venez nous rejoindre ponctuellement ou régulièrement ! L'appel aux chauffeurs est permanent ; plus on est nombreux, moins la charge est importante.

Nous avons besoin de compétences diverses.

Quelques chiffres :

- sur l'ensemble de l'intercommunalité, 557 adhérents pour 69 chauffeurs,
- sur Paulx et Saint-Étienne-de-Mer-Morte, 71 adhérents pour 10 chauffeurs et 123 missions.



Contacts :

Paulx, Saint-Etienne-de-Mer-Morte

☎ 07 68 26 16 04

Clic Sud Retz

Le CLIC organise des ateliers sur le thème « La conduite, quelles limites ? Et après... ».

Cette formation se déroulera les mardis 28 janvier, 4 et 11 février 2025 de 14 h 00 à 17 h 00, salle des Lauriers à La Marne. Elle s'adresse aux personnes concernées ainsi qu'à leur entourage.

Plusieurs intervenants seront présents pour échanger autour de différents sujets : droits et libertés, interrogations face à la législation, sécurité routière, alternatives à l'arrêt de la conduite...

Sur inscription par téléphone au 02 51 70 93 37 ou par mail, contact@clicsudretz.fr.

Participation : 10 € pour les 3 ateliers.

Le CLIC en quelques mots :

L'association CLIC Sud Retz (Centre Local d'Information et de Coordination) propose un service gratuit sur tout le territoire Sud Retz Atlantique Communauté. C'est un lieu d'accueil, d'écoute et d'information sur les droits et prestations.

Auprès des personnes de + 60 ans et leur entourage :

- accompagnement sur tout ce qui concerne le maintien à domicile (aides à domicile, portage de repas, adaptation du logement, solutions d'hébergement en institution, ...),

- évaluation complète des besoins,
- aide à la mise en place des aides et leur suivi,
- coordination des aides en partenariat avec les professionnels,
- actions individuelles et collectives.

Auprès des personnes en situation de handicap :

le CLIC vous aide à constituer votre dossier auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap) et vous informe sur l'état d'avancement de votre dossier.

Nathalie GUIHARD,
Présidente



Accueil du public à Legé sur rendez-vous :

Maison des Services - 10, rue de la Chaussée
4^e vendredi de chaque mois de 14 h 30 à 16 h 30

Accueil du public à Machecoul-St-Même :

10, bd Pierre de Gondy
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 30

☎ 02 51 70 93 37

✉ contact@clicsudretz.fr

I la Vie Associative

Le don du sang



Mobilisons-nous pour le Don du Sang : un geste simple, une action vitale !

La solidarité et le partage sont au cœur de notre commune, et c'est pourquoi nous souhaitons rappeler l'importance du don de sang. Chaque année, des milliers de personnes comptent sur ce geste généreux pour recevoir des traitements vitaux. Qu'il s'agisse de sauver des victimes d'accidents, d'aider des patients atteints de maladies graves, ou d'accompagner des mères lors d'accouchements difficiles, chaque don de sang compte.

Pourquoi donner ?

Les besoins en produits sanguins sont constants. En France, un million de malades sont soignés chaque année grâce aux dons de sang, mais les réserves doivent être renouvelées régulièrement, car le sang ne se conserve que peu de temps. En donnant, vous pouvez sauver jusqu'à trois vies avec un seul geste.

Qui peut donner ?

Si vous êtes âgé de 18 à 70 ans, en bonne santé, et que vous pesez plus de 50 kg, vous pouvez donner votre sang. Les collectes se déroulent dans des conditions optimales de sécurité et d'hygiène, afin de garantir la santé des donneurs et des receveurs.

Prochaines collectes dans notre secteur

Nous vous invitons chaleureusement à participer aux prochaines collectes, organisées par l'Association Don du Sang Bénévole du secteur de Machecoul, qui se dérouleront à la salle Vallée du Tenu ou à l'Espace de Retz. Chaque participation est précieuse.

Salle la Vallée du Tenu

• lundi 3 et vendredi 7 février,

Salle Espace de Retz

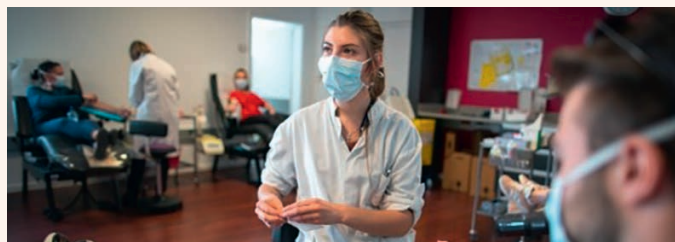
- vendredi 25 et lundi 28 avril,
- lundi 30 juin et vendredi 4 juillet,
- lundi 8 et vendredi 12 septembre,
- vendredi 28 novembre et lundi 1^{er} décembre.

Comment se préparer ?

Pensez à bien vous hydrater et à manger avant de venir donner votre sang ! Une pièce d'identité est nécessaire pour participer à la collecte.

Rejoignez le mouvement !

Ensemble, mobilisons-nous pour soutenir cette cause essentielle. Parlez-en autour de vous, invitez vos amis, votre famille et vos voisins à se joindre à cet élan de générosité ! Le don de sang, c'est le don de la vie !



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter la page Facebook de l'Association ADSB Machecoul ou à contacter

Mathieu DABIN, *Président de l'association*

☎ 06 46 88 34 56

La prise de rendez-vous se fait sur le site :

🌐 dondesang.efs.sante.fr

Merci de votre soutien à promouvoir le don du sang.

Entraid'addict 44

Vous êtes directement ou indirectement touché, vous souhaitez être informé sur les dépendances à l'alcool, la drogue, le tabac, le jeu ou autres ?

Entraid'Addict 44 :

- aide et accompagne les personnes en difficulté avec des conduites addictives.
- accueille, écoute, rassure, soutient, encourage dans le respect, la tolérance, la bienveillance et la confidentialité.
- accueille également l'entourage des malades (conjoint, parents, enfants, amis) afin de l'aider à comprendre et accompagner les personnes en difficulté.



Lieu de rencontre (sauf en août) :

- le 2^e vendredi de chaque mois à 20 h 00 salle des Régents, bd des Régents à Machecoul (pour les accompagnants),
- le 3^e vendredi de chaque mois à 20 h 30 petite salle des Marais, allée des Chevrets à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (pour les malades et accompagnants).

Personne à contacter : Marie-Hélène

☎ 06 15 30 02 42 - 🌐 www.entraidaddict.fr

Jumelage allemand Sud Retz Atlantique



Retenez les dates du **11 au 13 avril 2025 !!!!** Le jumelage allemand vous invite à découvrir le carnaval de Forêt-Noire (Fasnacht) dans les rues de Machecoul.

Une délégation d'environ 100 personnes, composée d'une fanfare et de divers groupes costumés et masqués, vous donne rendez-vous le vendredi **11 avril 2025 à 14 h 00** dans les rues de Machecoul pour vous faire vivre le carnaval traditionnel de FORÊT-NOIRE. Tous les enfants sont invités à venir costumés pour participer à la parade.

Selon la tradition, les carnavaliers allemands prendront pouvoir sur la région par une prise symbolique des clés de la ville, place de l'Auditoire. Le défilé vous emmènera ensuite jusqu'au champ de foire, où sera érigé, de main d'homme, un arbre de 20 m avec les encouragements de la fanfare carnavalesque ! Cet arbre marquera la prise de pouvoir des carnavaliers pour le temps du week-end.

Une soirée cabaret sera animée par nos hôtes à l'Espace de Retz à Machecoul le samedi 12 avril.

Ces mêmes groupes participeront au carnaval de Pornic, le dimanche 13 avril, où vous pourrez venir les admirer !

Enfin, le week-end se clôturera le dimanche soir, encore selon la tradition, avec la découpe de l'arbre du carnaval, un feu de joie et la restitution des clés à la municipalité, marquant ainsi la fin des festivités.

Cet évènement qui avait connu un vif succès en 2005 et 2015 est la 3^e édition du genre dans notre intercommunalité. Venez découvrir ou redécouvrir une manifestation exceptionnelle !

Une exposition expliquant le carnaval allemand de Forêt-Noire (FASNACHT) sera visible tout le mois d'avril 2025 à l'office de tourisme de Machecoul-Saint-Même.

Si vous souhaitez être famille d'accueil lors du séjour des Allemands, contactez-nous par mail :
✉ jumelageallemand@gmail.com



Programme du carnaval de Forêt-Noire

- Vendredi 11 avril 2025
14 h 00 - Défilé dans les rues de Machecoul
- Samedi 12 avril 2025
20 h 30 - Soirée cabaret à l'Espace de Retz
- Dimanche 13 avril 2025
14 h 00 - Carnaval de Pornic
20 h 30 - Tombée de l'arbre du carnaval et feu de joie à Machecoul

Notre jumelage entre Sud Retz Atlantique Communauté et Ühlingen-Birkendorf

Les échanges entre nos 2 régions existent depuis 1973 et nous avons fêté dignement les 50 ans d'amitié en 2023. Nos amis allemands sont situés au sud-ouest de l'Allemagne, en Forêt-Noire, une très belle région touristique. Le dynamisme et la motivation des membres de notre comité favorisent et encouragent les rencontres entre associations sportives, culturelles et groupes de jeunes.

Plus d'informations, sur :

<http://jumelageallemandmachecoul.blogspot.fr/>



I la Vie Associative

Mission Locale Pays de Retz



Un relais d'information GRATUIT et de proximité ! C'est un service public proche des JEUNES et des employeurs.

C'est pour qui ?

Vous avez entre 16 et 25 ans ? Vous serez accueilli, informé, orienté et aidé dans toutes vos démarches professionnelles et sociales. Avec ses conseillers spécialisés et ses divers services, la Mission Locale du Pays de Retz apporte des solutions concrètes à vos questions d'emploi, de formation, mais aussi sur le transport, le logement, la santé ou la citoyenneté.

N'hésitez pas à suivre la Mission Locale du Pays de Retz sur Instagram et Facebook !

Besoin d'informations ?

Contactez Fany GUILLOU au 06 80 96 36 96

✉ fany.guillou@mlpaysretz.com

🌐 www.mlpaysretz.com

4 rue Alexandre Riou

44270 MACHECOUL-SAINT-MÊME

☎ 02 40 02 38 45

Agenda :

- 22 janvier à partir de 10 h 00 (Nantes) : visite du département
- 19 février de 10 h 00 à 12 h 30 (Machecoul) : jobs d'été
- 19 février de 14 h 30 à 17 h 00 (Pornic) : jobs d'été
- 20 mars (Saint-Philbert-de-Grand-Lieu) : forum d'emploi
- 22 mars de 9 h 30 à 12 h 30 (Saint-Brévin-les-Pins) : speed retz alternance
- 29 mars de 9 h 30 à 12 h 30 (Saint-Colomban) : speed retz alternance
- 23 avril (Pornic) : forum service à la personne
- 17-18 juin (La Chevrolière) : rallye entreprises

RETZ'AGIR



Besoin d'aide dans vos tâches quotidiennes ?

Nous vous proposons du personnel motivé et compétent sur votre commune pour vos demandes en ménage, repassage, vitrerie, jardinage, petit bricolage, garde d'enfants, manutention, assistance administrative...

Nos tarifs : 23,53 € ou 26,06 € / heure, en fonction des tâches + 10 € de cotisation annuelle. En faisant appel à nos services, selon votre demande, vous bénéficierez d'une déduction fiscale de 50 % sur le montant de votre facture.

Nous prenons en charge l'ensemble des démarches administratives (recrutement, contrat, déclaration URSSAF...) et nos interventions sont sans engagement, ponctuelles ou régulières.

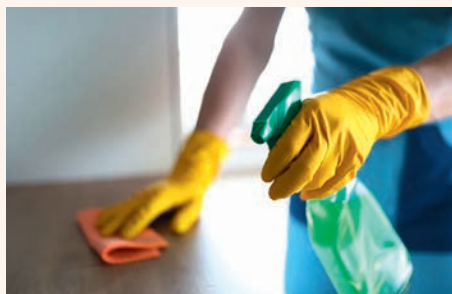
L'association Retz'Agir travaille depuis près de 30 ans à l'intégration de personnes éloignées de l'emploi. A l'année, nous mettons à disposition et accompagnons plus de 90 salariés. Tout en leur confiant des missions de service à la personne, nos conseillers en insertion travaillent, avec eux, à l'élaboration de leur projet professionnel. En 2023, ce sont 244 clients qui nous ont accordé leur confiance.

N'hésitez pas à nous contacter :

☎ 02 40 02 36 28

✉ secretariat@retzagir.fr

Notre équipe vous répondra avec plaisir.



Associations communales de Saint-Étienne-de-Mer-Morte

Chasse et pêche

- Société communale de chasse
M. Nicolas FLEURY
☎ 06 75 52 06 58
✉ chassecomsemm@gmail.com
- Martin pêcheur philibertin
M. Fabrice LEFORT
☎ 06 89 42 24 82
✉ martin-pecheur-philibertin@aappma44.fr

Culturelles

- Élan de la Belle Époque (groupe folklorique)
M. Claude GARIOU
☎ 06 19 02 56 36
✉ claudegariou@sfr.fr
- Les Z'As Tendus (théâtre)
M. Sébastien MARIOT
☎ 06 74 45 79 31
✉ leszastendus@hotmail.com
- Stéphanoise musique
M. Frédéric BLANCHARD
☎ 06 17 97 07 63
✉ lastephanoise.musique@gmail.com

Loisirs

- L'Embier (jeux d'après-midi)
Mme Liliane BLANCHARD
☎ 06 68 62 15 55
✉ christian.herve.1958@gmail.com
- Pelotes et parlotte (loisirs créatifs)
Mme Laurinne MORIO
☎ 06 34 30 23 51
✉ pelotesetparlotte@gmail.com

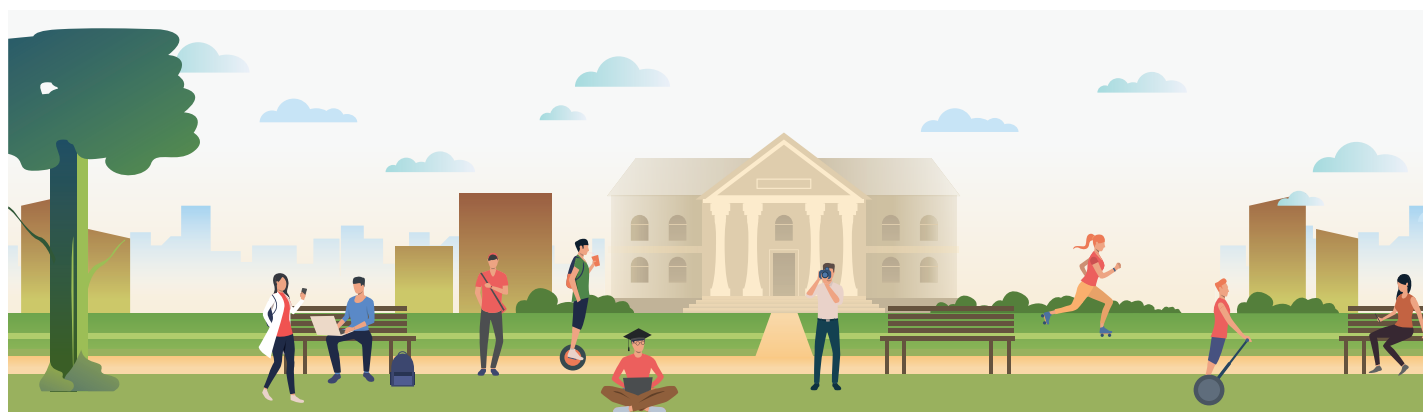
Sportives

- CHOLTIERE PAULX MER MORTE (basket)
M. Olivier PARAIS
☎ 06 10 99 31 66
✉ president.choltiere@gmail.com

- S.E.B.C. (badminton)
M. Steve PETIT
☎ 06 60 05 80 16
✉ sebc44270@gmail.com
- 1.2.3. STEMM (fitness)
Mme Solange GENTET
☎ 06 27 58 40 96
✉ solange.gentet@orange.fr

Autres/Divers

- AMICALE DES SAPEURS POMPIERS
M. Sébastien LABBE
☎ 06 42 65 64 68
✉ sebastien.labbe@yahoo.fr
- APEL (Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre)
Mme Vanessa CHARRIER
☎ 06 19 78 18 39
✉ apel44270@gmail.com
- LA LUNE A L'ENVERS (soutien aux enfants de Madagascar)
M. Michel MANACH
☎ 06 98 13 96 97
✉ lalunealenvers@gmail.com
- OGEC (Organisme de Gestion des Écoles Privées)
Mme Anne PINSON
☎ 06 73 51 69 90
✉ OGEC44270@gmail.com
- Stéphanoise remplaçante
(Remplacement des agriculteurs)
Mme Christiane BARRETEAU
☎ 06 16 73 26 44
✉ christianebarreteau2@gmail.com
- UNION NATIONALE COMBATTANTS
M. Marcel GENAUDEAU
☎ 02 40 31 11 73
✉ gervais.jean-luc@wanadoo.fr



la Vie Pratique

France services



France services vous propose un accès aux services publics dans un lieu unique, où vous serez accueilli par des personnes formées pour vous aider à effectuer vos démarches administratives du quotidien. Ce service est totalement gratuit.

Les conseillers France services apportent des réponses adaptées à chaque situation individuelle. Ils délivrent une offre diversifiée de prestations dans le champ des onze services cités ci-dessous :

- La Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP),
- France Titres,
- Point-justice,
- La Poste,
- France Travail,
- La Caisse nationale des Allocations Familiales (CAF),
- L'assurance maladie (CPAM),
- L'assurance retraite,
- La Mutualité Sociale Agricole (MSA),
- France Rénov',
- Chèque énergie.

Une information de premier niveau pour répondre aux questions.

Un accompagnement dans les démarches administratives comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement

des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...

Une aide aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...).

Un accompagnement au numérique pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...).

Horaires d'ouverture : (de préférence sur rendez-vous)

- Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30, sauf les mardis et jeudis après-midi.

Retrouvez France services sur la commune de Legé (face à la mairie).

10 rue de la Chaussée - 44650 LEGÉ

☎ 02 28 01 84 87

✉ franceservices@ville-lege44.fr

🌐 <https://www.france-services.gouv.fr>

La Téléassistance

Il s'agit d'un dispositif technique pensé pour sécuriser les personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie et celles en situation de handicap, souhaitant rester à leur domicile.

En cas de problème (chute, malaise...), l'utilisateur peut contacter une plateforme téléphonique, joignable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, qui alerte ses proches ou un centre de secours si aucun des contacts ne lui répond. Le tarif est modulable en fonction des ressources.

En cas d'urgence, comment cela fonctionne ?

L'abonné dispose d'un transmetteur, situé sur un médaillon ou une montre-bracelet (à porter en permanence), sur lequel il appuie afin de rentrer en communication avec un téléopérateur ; il n'a pas besoin de décrocher son téléphone. En cas de chute, des déclencheurs automatiques vont générer des alertes de manière autonome.

Selon l'urgence de la situation, le téléopérateur :

- appelle un proche déclaré sur le contrat en tant que personne à prévenir,

- ou, à défaut, déclenche une intervention pour porter assistance à la personne.



Des options sont proposées afin d'adapter l'offre de téléassistance à la situation de l'abonné.

Comment faire une demande ?

- **En ligne** : effectuez votre demande directement en ligne auprès de Vitaris, l'entreprise retenue par le département pour délivrer le service de téléassistance à ses abonnés. Vous pourrez, via le formulaire de demande en ligne, compléter toutes les informations relatives à votre abonnement et prendre rendez-vous avec un conseiller.
- **Auprès de la mairie** : la demande d'installation peut également être faite auprès de la commune.



Le recensement citoyen

**Se faire recenser à partir de 16 ans !
Ma JDC (Journée Défense et Citoyenneté).**

Les jeunes Français de plus de 16 ans doivent se faire recenser auprès de leur mairie. Le recensement est à effectuer dans les trois mois qui suivent le 16^e anniversaire.

Ce recensement leur permettra :

- d'obtenir leur inscription sur les listes électorales à 18 ans,
- de s'inscrire à des concours, examens,
- de s'inscrire au permis de conduire.

Pièces justificatives à fournir

- pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) ou tout autre document prouvant la nationalité française,
- livret de famille des parents ou, à défaut, acte de naissance avec filiation,
- une carte mobilité inclusion « invalidité » le cas échéant.

Après le recensement

À la suite du recensement, la mairie délivre une **attestation** à présenter pour :

- participer à la « Journée Défense et Citoyenneté »,
- s'inscrire, avant 25 ans, aux concours et examens d'État (baccalauréat ou permis de conduire par exemple).

Dans le cadre de la professionnalisation des armées et afin de remplacer le service militaire obligatoire, la



Journée Défense et Citoyenneté est une formalité obligatoire organisée par le ministère des armées.

Le jeune recensé recevra sa convocation environ 1 an après la date du recensement en mairie et au plus tard 10 jours avant la date de sa JDC.

Depuis août 2024, les JDC sont en format aménagé d'une demi-journée.

Service National Universel

Le SNU (Service National Universel) s'adresse à tous les jeunes Français de 15 à 17 ans qui souhaitent vivre une expérience collective et comprend 3 phases, chaque phase ne donnant pas obligation de poursuite :

1. le séjour de cohésion :

12 jours dans un centre SNU auprès de jeunes issus d'autres départements...

2. la mission d'intérêt général :

Poursuite du parcours SNU dans l'année qui suit, avec un temps d'engagement tout au long de l'année (minimum 84 heures) ou 12 jours consécutifs (missions solidaires, chantiers de restauration du patrimoine...),

3. l'engagement volontaire :

Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois qui pourra être réalisée entre 16 et 25 ans pouvant prendre plusieurs formes (service civique, bénévolat associatif, réserviste, volontariat des armées...).

Mutuelle communale

La mairie de Saint-Étienne-de-Mer-Morte vient de renouveler la convention pour la mutuelle santé communale avec l'assureur AXA. Cette convention permet aux administrés de la commune de bénéficier de remises et avantages.

Pour cette occasion, vous êtes invités à une réunion d'information le vendredi 7 février 2025 à 15 h 00, salle du conseil de la mairie. Cette dernière aura pour objectif de vous expliquer comment fonctionne une mutuelle et quels sont les avantages de l'offre AXA.

Les représentants d'AXA, Messieurs Guillaume DESGOUTE et Éric BOURREAU, vous accompagneront individuellement en étant à l'écoute de vos besoins et s'adapteront à ces derniers pour vous proposer une solution adéquate, tout en bénéficiant de remises attractives.

Pour tout renseignement :

Monsieur Éric Bourreau

☎ 07 86 71 59 11

✉ eric.bourreau@axa.fr

Monsieur Guillaume DESGOUTE

☎ 06 76 53 93 44

✉ guillaume.desgoute@axa.fr

la Vie Pratique

Tarifs location de salles

SALLES DES VALLÉES ET MOULIN



UTILISATION	LOCATION SALLES	LOCATION + CUISINE
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE		
Réunions - Assemblées Générales Animations - Spectacles	GRATUIT	80,00 €
Repas	GRATUIT	80,00 €
PARTICULIERS ET AUTRES...		
Le Moulin (jusqu'à 22 h 00) (80 personnes maxi à l'été)	-	200,00 €
Salle des Vallées (250 personnes maxi)	-	350,00 €
Petite salle des Vallées (25 personnes maxi)	-	159,00 €
Préparation à partir de 15 h 00 la veille - Salle des Vallées*	-	68,00 €
Vin d'honneur - Salle des Vallées	-	106,00 €
Forfait 2 jours - Salle des Vallées	-	540,00 €
Rassemblement après événement divers	-	40,00 €

3 chèques de caution seront demandés au moment de la réservation :

CAUTIONS	TARIFS
Caution matériel	1 000,00 €
Caution nettoyage intérieur et extérieur	300,00 €
Caution nuisances sonores après 2 h 00 du matin	300,00 €

Les salles utilisées doivent être nettoyées au terme de la location.

CHAUFFAGE	TARIFS
Salle des Vallées	0,30€ / kW
Moulin	40,00 €

*selon la disponibilité de la salle 2 jours auparavant

CAUE

Permanences de conseil aux particuliers assurées par les architectes du CAUE de Loire-Atlantique



Construction neuve, extension, rénovation : avec le CAUE de Loire-Atlantique, rencontrez gratuitement un architecte conseil.

Vous désirez construire, agrandir, surélever, restaurer ou aménager une maison, procéder à une division parcellaire ? Vous vous questionnez sur les possibilités d'évolution de votre bien, sur l'éco-conception ou encore les matériaux bio-sourcés ? Vous souhaitez un éclairage sur les démarches administratives et les différentes maîtrises d'œuvre possibles ?

Avant de vous engager dans un projet, dès les premières réflexions, profitez des conseils gratuits d'un architecte du CAUE !

Comment rencontrer l'architecte-conseil du CAUE ?

Prenez rendez-vous directement à la mairie !

Les permanences ont lieu le 2^e mercredi du mois, l'après-midi, aux adresses suivantes :

- les mois pairs à la Distillerie des Initiatives,
Boulevard Saint-Rémy
44270 MACHECOUL-SAINT-MÊME
- les mois impairs à l'antenne de Legé,
2 impasse Clément Ader
44650 LEGÉ

Qu'est-ce que le CAUE ?

Le CAUE de Loire-Atlantique est une association d'intérêt public, financée par la taxe d'aménagement et le conseil départemental, œuvrant à la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère



pour l'amélioration du cadre de vie. Ses architectes dispensent notamment des conseils gratuits aux personnes qui désirent construire, agrandir ou réhabiliter un logement ou procéder à une division parcellaire.

Lors de votre rendez-vous de 45 minutes, l'architecte-conseil vous aide à définir vos besoins en les conciliant à une démarche durable. Il vous conseille dans l'organisation des espaces de votre logement, le choix des matériaux et des volumes, ou vous guide dans vos démarches administratives. Ce conseil ne se substitue ni à celui d'un architecte qui conçoit et dessine les plans de votre logement, ni à l'avis des services chargés des autorisations d'urbanisme.

Lors de votre rendez-vous, pensez à apporter un maximum de documents (plan, cadastre, Plan Local d'Urbanisme, photos, croquis, etc.), les recommandations de l'architecte-conseil n'en seront que plus précises !

ALEOP à la demande

Le Nouveau Service de Transport à la Demande (TAD)

Depuis le 1^{er} juillet 2024, la communauté de communes Sud Retz Atlantique bénéficie d'un service de transport à la demande (TAD) repensé, organisé par la région des Pays de la Loire pour desservir les zones à faible densité de population ; connecté au réseau Aléop (trains et cars), il répond aux besoins de déplacement vers des pôles d'attractivité et des arrêts clés (les centres-bourgs).

Qui peut en bénéficier ?

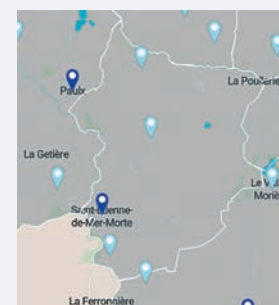
Ouvert à tous les publics, y compris les personnes à mobilité réduite (PMR) et les seniors de plus de 75 ans. Les enfants peuvent être transportés sans accompagnant à partir de 10 ans. Les animaux de compagnie sont acceptés sous certaines conditions et les bagages déposés dans le coffre. Cependant, le service n'est pas disponible pour les groupes ni pour le transport scolaire, médicalisé ou de marchandises. Pour les personnes à mobilité réduite ou âgées de plus de 75 ans, la prise en charge peut s'effectuer à domicile.

Modalités de fonctionnement

Les trajets sont possibles :

- au départ d'un arrêt de transport à la demande (en bleu clair sur la carte ci-jointe) vers un pôle de centralité (aussi appelé pôle d'attractivité : en bleu foncé sur la carte),
- entre 2 pôles de centralité (en bleu foncé sur la carte).

Sur Saint-Étienne, le pôle de centralité se trouve près de l'église et les points d'arrêt sont situés dans les villages de La Plissonnière, Bel-Air et L'Errière. Vous souhaitez connaître les points d'arrêt « Aléop à la demande » ? Une carte interactive, mise à jour régulièrement, est disponible sur le site internet de la Région Pays de la Loire.



Ce service fonctionne du lundi au vendredi de 7 h 00 à 19 h 00, hors jours fériés ; des trajets sont autorisés avant 7 h 00 et après 19 h 00 en cas de correspondance avec un train ou un car. Les déplacements sont possibles au sein de la communauté de communes Sud Retz Atlantique, celle de Grand Lieu et vers certains lieux comme la gare de Port-Saint-Père ou hôpitaux régionaux (Nantes Confluent, Challans, ...).

Comment réserver ?

Les réservations se font par téléphone (Allô Aléop au 09 69 39 14 14) du lundi au vendredi de 7 h 00 à 20 h 00 et le samedi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 (hors jours fériés) ou directement en ligne sur aleop.paysdelaloire.fr. Un SMS de confirmation indiquera le lieu et l'heure de prise en charge. Les annulations le jour même entraîneront des frais.

Tarifs et achat de tickets

Le ticket à l'unité coûte 2,60 € pour 2 h 00 de trajet au maximum sachant qu'un carnet de 10 tickets est proposé à 22 €. Les abonnements sont disponibles et peuvent être achetés via l'application WOP m-ticket, dans les points de vente Aléop ou à bord des véhicules. Un ticket est valable pour un trajet et peut être utilisé en correspondance avec le réseau NAOLIB pendant 1 h 00 (réseau Nantes Métropole).

Les adresses utiles

Écoles et services périscolaires

- École publique l'Arc-en-Ciel.....1, rue des Écoles - 44270 Saint-Étienne-de-Mer-Morte.....02 40 31 67 94
- École privée Sainte-Marie.....3, rue de l'Étang - 44270 Saint-Étienne-de-Mer-Morte.....02 40 31 15 18
- Accueil périscolaire.....6, rue des Vallées - 44270 Saint-Étienne-de-Mer-Morte.....02 40 31 11 48
- Restaurant scolaire.....6, rue des Vallées - 44270 Saint-Étienne-de-Mer-Morte.....02 40 31 12 06 (mairie)
- Espace jeunes.....place de l'Église - 44270 Saint-Étienne-de-Mer-Morte.....07 64 37 76 25
- Graine d'envies.....chemin des Prés Verts - 44270 Paulx.....02 40 78 84 91

l'Agenda 2025



JANVIER

- 05 Vœux de la maire
14 Repas des aînés

FÉVRIER

- 01 Sainte Barbe - Sapeurs Pompiers
09 Sainte Cécile - Société Musicale La Stéphanoise
23 Tournoi badminton - S.E.B.C

MARS

- 04 Repas mardi gras - AG L'Embier
08 AG - UNC
08 Concert des élèves - École de Musique Sud Retz Atlantique
21-22-23 Représentations théâtre - Les Z'As Tendus
28-29-30 Représentations théâtre - Les Z'As Tendus

AVRIL

- 26 Soirée entrecôtes - Choltière Paulx Mer Morte

MAI

- 11 Commémoration 39-45

JUIN

- 04 AG - S.E.B.C
06 AG - Société communale de chasse
21 Repas annuel - UNC
21 Fête de la musique - Société Musicale La Stéphanoise
22 Kermesse de l'école Sainte-Marie - OGECE/APEL
30 AG - 1.2.3 STEMM

JUILLET

- 20 115^e anniversaire - Société Musicale La Stéphanoise
25 Repas échange Les Moulinois de la Céphons
Élan de la Belle Epoque

SEPTEMBRE

- 02 Repas d'automne - L'Embier

OCTOBRE

- 15 AG - Élan de la Belle Epoque
25 Soirée tartiflette - Sapeurs-Pompiers

NOVEMBRE

- 08 Soirée langue de bœuf - Élan de la Belle Epoque
09 Commémoration 14-18
14 AG - Les Z'As Tendus
22 Soirée choucroute - Société Musicale La Stéphanoise

DÉCEMBRE

- 06 Souvenir AFN Conflit Algérien - UNC
07 Concert avec la chorale de Beauvoir-sur-Mer
Société Musicale La Stéphanoise
12 Marché de Noël - APEL



Les adresses utiles (suite)

Organismes

CAF

Caisse Allocations Familiales
27 ter, rue de Verdun
44310 Saint-Philbert-de-Grand-Lieu
☎ 32 30 / 09 69 37 32 30
• Sans rendez-vous :
les lundis et mardis de 9 h 00 à 12 h 30
• Sur rendez-vous :
le lundi de 14 h 00 à 16 h 00

CPAM

16, rue Alexandre Riou
44270 Machecoul-Saint-Même
☎ 36 46 / 01 84 90 36 46
Seulement sur rendez-vous
• le lundi :
de 8 h 30 à 12 h 30 de 14 h 00 à 16 h 30
• le mercredi :
de 8 h 30 à 12 h 30 de 14 h 00 à 16 h 30

France Travail

19, rue Marcel Brunelière
44270 Machecoul-Saint-Même
☎ 39 49 / 09 72 72 39 49
Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30

Espace départemental des solidarités

Machecoul Saint-Philbert
site de Machecoul-Saint-Même
boulevard des Prises
44270 Machecoul-Saint-Même
☎ 02 40 78 51 38
Du lundi au vendredi
(fermé le jeudi AM)
de 9 h 00 à 12 h 15 et de 14 h 00 à 17 h 15

Relais Petite Enfance

allée Cavalière de Richebourg
44270 Machecoul-Saint-Même
☎ 02 51 78 34 81
Animations : 1 lundi sur 2 de 9 h 00 à 10 h 30
dans le local « Les gamines rient » à
Saint-Etienne-de-Mer-Morte

Santé sur la commune

Ostéopathe

Grégoire THOMAZEAU
Sur rendez-vous
☎ 07 88 05 99 05
2 bis, rue de l'Église

Infirmiers

Centre de soins infirmiers
Sur rendez-vous
☎ 02 40 78 50 08
2, rue des Vallées

Cabinet infirmier

Diane MADELAINE et Séverine PRAUD
Permanence les mardis et jeudis à 8 h 15
☎ 06 14 69 54 02
2, rue des Vallées